



# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable

EXERCICE 2016



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, c'est désormais au sein d'Eau du Bassin Rennais – Collectivité que s'organise le service de l'eau, aussi bien pour la compétence production que pour la distribution, conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Agissant à l'échelle d'un territoire élargi comprenant 56 communes, ce syndicat mixte issu de la transformation du SMPBR assure l'approvisionnement en eau de près de la moitié des habitants d'Ille-et-Vilaine.

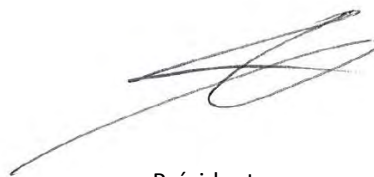
Le présent rapport a pour objet de rendre compte aux usagers, du prix et de la qualité du service rendu par notre syndicat pour l'année écoulée. À ce titre, il nous donne l'occasion de constater qu'Eau du Bassin Rennais – Collectivité a su répondre à d'ambitieux objectifs, pour continuer d'offrir à ses abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et à un prix juste.

Ce rapport s'inscrit dans une volonté de transparence, à l'image du choix d'une gestion publique de l'eau illustré notamment par la mise en service en avril 2015 de la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais. Celle-ci assure avec performance la production d'eau pour l'ensemble du territoire ainsi que sa distribution sur un périmètre grandissant.

Pour s'adapter à ces nouvelles réalités tout en conservant un niveau élevé d'exigence, Eau du Bassin Rennais – Collectivité a su conjuguer expérience et innovation afin de poursuivre ses missions de protection, de production et de distribution de la ressource.

Souhaitant que vous puissiez trouver dans ce rapport l'illustration d'un travail riche au service d'un projet ambitieux, écologique et solidaire, je vous souhaite une bonne lecture.

Yannick NADESAN,



Président

de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

**I– L'ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU DU BASSIN RENNAIS**

I - 1 - Les instances.....	5
I - 1 - 1 - Le Comité.....	5
I - 1 - 2 - Le Bureau.....	6
I - 1 - 3 - La Commission Consultative des Services Publics Locaux.....	6
I - 2 - Les enjeux politiques de la gestion de l'eau du Bassin Rennais .....	7
I - 3 - Les compétences de la Collectivité Eau du Bassin Rennais .....	8
I - 3 - 1 - Protection de la ressource.....	8
I - 3 - 2 - Production d'eau potable.....	8
I - 3 - 3 - Distribution de l'eau potable.....	9
I - 3 - 4 - Autres compétences.....	9

**II– LA REPARTITION DE L'EXECUTION DES SERVICES DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

II - 1 - La délégation du service public de l'eau.....	10
II - 2 - Le contrôle et le suivi de l'exécution des services .....	12
II - 2 - 1 - Le contrôle et le suivi des Délégations de Services Publics (DSP) .....	12
II - 2 - 2 - Le contrôle analogue sur la Société Publique Locale .....	14

**III– LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU**

III - 1 - Des ressources diversifiées et complémentaires .....	16
III - 2 - Périmètres de protection de captage : mise en œuvre et suivi.....	18
III - 2 - 1 - Le suivi des périmètres de protection .....	18
III - 2 - 2 - La gestion des terrains acquis par la Collectivité.....	18
III - 2 - 3 - Mise en œuvre des périmètres de protection Pavais - Fénicat - Marionnais et Lillion - Bougrières	19
III - 2 - 4 - Élaboration du plan de gestion des abords du barrage de Rophémel .....	20
III - 3 - Les opérations à l'échelle des bassins-versants.....	21
III - 3 - 1 - La protection de l'eau via les contrats de territoire .....	21
III - 3 - 2 - La protection de l'eau via la valorisation économique des productions agricoles.....	21
III - 3 - 3 - La protection de l'eau par le foncier agricole.....	22
III - 3 - 4 - La protection de l'eau par l'accompagnement vers des systèmes de production agricole durables	23
III - 3 - 5 - Sensibilisation des habitants et fin des pesticides à usage non agricole.....	24
III - 4 - Évaluation des actions .....	25
III - 5 - Des ressources fragiles .....	30
III - 5 - 1 - Nitrates : une amélioration mais la vigilance reste de mise.....	30
III - 5 - 2 - Pesticides : les ressources superficielles exposées .....	30
III - 5 - 3 - Matières organiques : des pics liés aux épisodes pluvieux .....	31
III - 5 - 4 - Algues : les retenues sous surveillance .....	31

**IV– LA PRODUCTION D’EAU POTABLE**

IV - 1 - Présentation des installations .....	32
IV - 2 - Performances et spécificités 2016 .....	33
IV - 3 - Performances énergétiques .....	35
IV - 4 - Qualité de l’eau produite en 2016 .....	36
IV - 5 - Les volumes vendus en gros .....	37
IV - 6 - Sécheresse .....	39
IV - 7 - La gestion patrimoniale liée à la production.....	39
IV - 7 - 1 - Usines de potabilisation.....	39
IV - 7 - 2 - Réservoirs .....	42
IV - 7 - 3 - Adductions .....	43
IV - 7 - 4 - Barrages .....	46
IV - 7 - 5 - Production d’électricité renouvelable .....	46
IV - 8 - Suivi - contrôle du service de production d’eau .....	47
IV - 8 - 1 - Le suivi de la qualité de l’eau .....	47
IV - 8 - 2 - La fiche hebdomadaire d’information sur la production et la qualité de l’eau .....	47
IV - 8 - 3 - Le contrôle des travaux de renouvellement .....	47
IV - 8 - 4 - L’analyse du rapport annuel production des Délégués .....	48

**V– LA DISTRIBUTION D’EAU POTABLE**

V - 1 - L’organisation en 16 services .....	49
V - 2 - Origine de l’eau distribuée.....	50
V - 3 - Population desservie.....	51
V - 4- Nombre d’abonnés.....	52
V - 5- Volumes consommés et consommation moyenne par abonné .....	53
V - 6- Une politique d’économie d’eau pour améliorer l’adaptation du service au changement climatique .....	55
V - 6 - 1 - Volet distribution : étude de gestion patrimoniale et sectorisation des réseaux.....	55
V - 6 - 2 - Volet consommation : sensibilisation des usagers .....	55
V - 7- Les performances des services.....	59
V - 7 - 1 - Qualité de l’eau distribuée .....	59
V - 7 - 2 - Performances des réseaux de distribution .....	60
V - 7 - 3 - Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux.....	63
V - 7 - 4 - Continuité du service .....	64
V - 7 - 5 - Qualité de service à l’usager .....	65
V - 8 - Les travaux réalisés et programmés .....	68
V - 8 - 1 - Mise en place d’une gestion patrimoniale et de desserte.....	68



V - 8 - 2 - Travaux réalisés en 2016.....	68
V - 8 - 3 - Programme de travaux 2017 .....	72
V - 9 - Le suivi et contrôle des délégations de service public .....	73
V - 9 - 1 - Relation aux usagers .....	73
V - 9 - 2 - La passation, le suivi et le contrôle des délégations de service public de distribution .....	74
 <b>VI– LE PRIX DU SERVICE D’EAU POTABLE</b>	
VI - 1 - Montant de la facture 120 m <sup>3</sup> .....	81
VI - 2 - L’harmonisation du prix de l’eau se poursuit .....	82
VI - 3 - La tarification sociale se déploie sur le territoire .....	83
VI - 3 - 1 - Extension de la structure tarifaire incluant la première tranche de consommation gratuite et le Crédit Eau Famille Nombreuse .....	84
VI - 3 - 2 - Construction du dispositif Chèque Eau pour les usagers les plus démunis .....	85
 <b>VII– LA SOLIDARITE INTERNATIONALE</b>	
VII - 1 - Soutien aux associations .....	87
VII - 2 - Coopération institutionnelle avec la Ville de Beitunia, Palestine.....	89
 <b>VIII– LES FINANCES DE LA COLLECTIVITE</b>	
VIII - 1 - Le compte administratif 2016 : la présentation officielle .....	90
VIII - 1 - 1 - La section de fonctionnement .....	90
VIII - 1 - 2 - La section d’investissement .....	91
VIII - 1 - 3 - Le résultat comptable 2016 après intégration des restes à réaliser .....	91
VIII - 2 - Le compte administratif 2016 : la présentation politique.....	92
VIII - 2 - 1 - Frais de personnel et de moyens généraux .....	92
VIII - 2 - 2 - Répartition des dépenses d’investissement et de fonctionnement .....	93
VIII - 3 - Zoom sur la dette .....	94
VIII - 4 - Subventions versées aux associations ou collectivités.....	95
VIII - 5 - Programme pluriannuel d’investissement .....	96
<b>ANNEXES.....</b>	<b>97</b>

# I- L'ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU DU BASSIN RENNAIS

## » A retenir :

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est le syndicat mixte qui produit et distribue l'eau potable aux habitants des 43 communes de Rennes Métropole ainsi qu'aux communes de Bédée, Bréal-sous-Montfort, Breteil, Guichen-Pont-Réan, Goven, Irodouer, La Mézière, La Nouaye, Melesse, Montreuil-le-Gast, Pleumeuleuc, Saint-Pern et Talensac, soit 479 800 habitants.

*L'organisation territoriale de l'eau potable en Ile-et-Vilaine au 1/01/2016*



## PERIMETRE DE LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS



Les statuts de la Collectivité Eau du Bassin Rennais ont été fixés par arrêté préfectoral du 29 décembre 2014.

### I - 1 – Les instances

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est organisée en différentes instances. Le Comité syndical, assemblée délibérante de la Collectivité, et le Bureau syndical qui en émane, ont pris 97 délibérations en 2016.

#### I - 1 - 1 - Le Comité

Le Comité est composé de 61 délégués titulaires et 61 suppléants, répartis de la façon suivante : 48 élus représentant les 43 communes de Rennes Métropole et un élu pour chacune des 13 communes membres extérieures à la Métropole. Le Comité du 15 janvier 2015 a désigné comme Président M. Yannick Nadesan.

La liste des élus du Comité est annexée au présent document (annexe 1).

Le Comité s'est réuni six fois en 2016.



Les réunions du Comité se tiennent dans une salle de l'Hôtel de Rennes Métropole.

## I - 1 - 2 - Le Bureau

Le Comité du 15 janvier 2015 a décidé de la composition de son Bureau et en a désigné ses membres. La composition a été modifiée par délibération du 31 mars 2016, suite à la démission de M. Marc HERVE de son poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président, et à l'élection de M. Jean-François BESNARD pour le remplacer.

<b>Président</b>	Monsieur Yannick NADESAN
<b>Vice-Présidents</b>	Monsieur Pascal HERVE ; Monsieur Jean-Yves LEFEUVRE ; Monsieur Philippe BONNIN ; Monsieur Jean-François BESNARD ; Monsieur Fernand ETIEMBLE ; Madame Laurence BESSERVE ; Monsieur Cyril GUERILLOT ; Monsieur Jean RONSIN
<b>Autres membres</b>	Madame Armelle BASCK ; Madame Valérie FAUCHEUX ; Monsieur Gérard BAUDAIS ; Monsieur Nicolas DELEUME ; Monsieur Michel DEMOLDER ; Monsieur Jean-Michel DESMONS ; Monsieur Jacques FOLSCHWEILLER ; Monsieur Pascal GORIAUX ; Monsieur Luc MANGELINCK ; Monsieur Pascal PINAULT ; Monsieur Patrick PLEIGNET

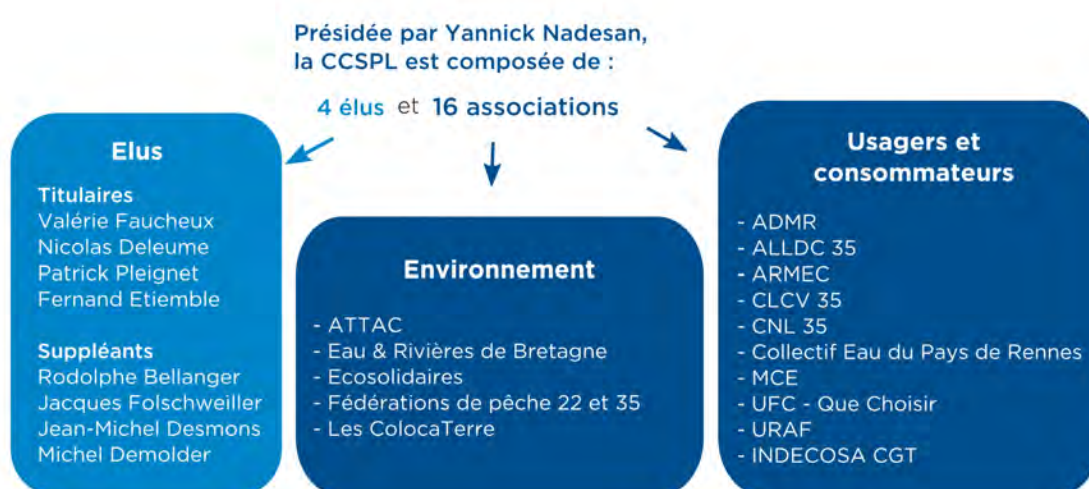
Le Bureau s'est réuni en 2016 à sept reprises.

## I - 1 - 3 - La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La CCSPL, prévue par l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est une instance consultative ayant pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voix des associations représentatives.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a fixé la composition de sa Commission Consultative des Services Publics Locaux par délibérations du Comité syndical du 15 janvier, du 10 mars et du 25 juin 2015.

La liste des membres de la CCSPL est la suivante :



La CCSPL s'est réunie à deux reprises en 2016. Les réunions ont notamment porté sur les points suivants :

- Avis sur le règlement de service du secteur Ouest de la Collectivité et sur celui du secteur Nord ;
- Présentation du Rapport 2015 sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais ;
- Présentation des rapports 2015 des délégataires des différents services d'eau ;
- Avenant au contrat de délégation du service public de production d'eau potable avec intégration de l'usine de Lillion et des achats d'eau extérieurs ;
- Avenant au contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable sur la ville de Rennes ;
- Avenant au contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable sur le secteur nord pour intégration des villes de Chevaigné et St-Sulpice, et catégorisation des usagers ;
- Avenant de prolongation de 3 mois du contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable sur la Ville de Cesson-Sévigné;
- Avis sur le principe de Délégation des Services Publics (DSP) de distribution d'eau potable, et les caractéristiques des prestations assurées par les futurs délégataires sur les villes de Saint-Jacques, Corps-Nuds, Acigné, Brécé, Nouvoitou et les 10 communes de l'ex-SIE de la région Sud de Rennes ;
- Information sur la médiation de l'eau.

Chaque Commission fait l'objet d'un compte-rendu détaillé transmis à ses membres et aux élus de la Collectivité.

## I – 2 – Les enjeux politiques de la gestion de l'eau du Bassin Rennais

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la population légale d'Eau du Bassin Rennais est de 479 800 habitants**, c'est-à-dire près de la moitié du département d'Ille et Vilaine (Source INSEE – données 2013 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016).

Le territoire d'Eau du Bassin Rennais présente quatre grandes caractéristiques :

- Une forte expansion démographique, essentiellement en couronne rennaise : + 1,5 % d'abonnés entre 2015 et 2016 ;
- Des ressources en eau majoritairement superficielles, sensibles en période de sécheresse et éloignées du lieu de consommation ;
- Une qualité d'eau brute nécessitant des traitements poussés sur les paramètres matières organiques et micro-polluants, dont les pesticides ;
- Une hétérogénéité du prix de l'eau.

Cette situation a conduit les élus du Bassin Rennais à construire un projet politique autour de quatre grands enjeux à l'horizon 2030 :

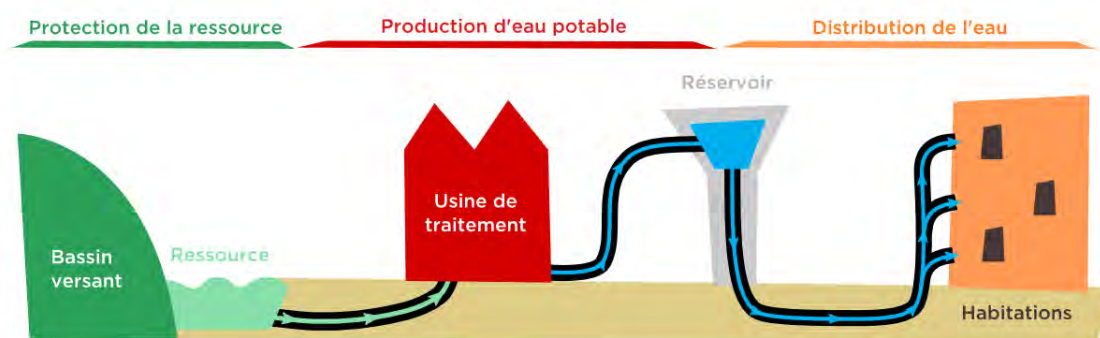
- Un enjeu qualité : distribuer une eau potable et de bon goût en privilégiant les actions de protection des ressources, en maximisant l'utilisation de l'eau provenant de captages souterrains, et en anticipant les évolutions réglementaires dans la modernisation des filières de traitement. Ces actions doivent s'accompagner d'une promotion de la consommation de l'eau du robinet à des fins alimentaires auprès des abonnés ;
- Un enjeu quantité : assurer l'adéquation entre l'augmentation des besoins en eau et le potentiel des ressources en anticipant le changement climatique, par une utilisation coordonnée des ressources, une gestion patrimoniale des réseaux et un programme « ECODO » ambitieux ;



- Un enjeu social : garantir un prix de l'eau harmonisé sur le territoire, supportable par l'utilisateur, en particulier les plus démunis, incitant à la réduction des consommations et permettant d'assurer la pérennité du patrimoine du service ;
- Un enjeu gouvernance : assurer la transparence de la gestion du service grâce au suivi et au contrôle des délégations de services publics (aussi bien avec la SPL, opérateur public, qu'avec les opérateurs privés), le tout à une échelle adéquate et en conservant une proximité de gestion avec les 56 communes du territoire.

Ces enjeux, définis dès l'année 2015, sont déclinés en actions détaillées dans le présent rapport.

### I - 3 - Les compétences de la Collectivité Eau du Bassin Rennais



#### I - 3 - 1 - Protection de la ressource

Le Syndicat a compétence en matière de protection des ressources destinées à l'alimentation en eau potable. À ce titre, il exerce les missions suivantes :

- Établissement, mise en œuvre et suivi des périmètres de protection des ressources qu'il exploite ;
- Établissement, le cas échéant, des plans de gestion des territoires des ressources qu'il exploite et animation des comités de suivi correspondants ;
- Maîtrise d'ouvrage, seul ou avec les autres autorités compétentes, des programmes d'actions et des aménagements techniques jugés utiles pour assurer cette protection sur les bassins versants des ressources en eau potable qu'il exploite.

#### I - 3 - 2 - Production d'eau potable

Le Syndicat est chargé, notamment dans le cadre des dispositions générales du schéma départemental d'alimentation en eau potable porté par le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable d'Ille et Vilaine (SMG 35):

- de l'étude des ressources en eau souterraine et de surface sur les plans qualitatif et quantitatif ;
- de l'étude et la réalisation des ouvrages de production d'eau potable en tant que maître d'ouvrage ;
- de l'étude et de la réalisation des canalisations d'interconnexion et de transfert de l'eau d'une unité de production vers les services de distribution de la Collectivité, ou vers une collectivité voisine achetant ou vendant de l'eau en gros à la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Ces ouvrages sont en principe exempts de desserte en eau à des usagers et ne desservent aucun ouvrage de défense contre l'incendie ;

- de l'organisation de l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de production d'eau et des canalisations d'interconnexion et de transfert de l'eau produite, concourant à l'exercice de la compétence de production d'eau ;
- des livraisons permanentes et temporaires d'eau, des achats, des ventes et des échanges d'eau avec d'autres collectivités publiques compétentes en production ou distribution d'eau potable.

Le Syndicat est propriétaire des ouvrages de production d'eau potable et des canalisations d'interconnexion et de transport d'eau qu'il réalise. Les autres ouvrages, réalisés initialement par les collectivités membres, relèvent progressivement de sa propriété au fur et à mesure de la concrétisation des transferts de biens liés au transfert de la compétence eau, et sont dans l'intervalle mis à sa disposition.

### I - 3 - 3 - Distribution de l'eau potable

Le Syndicat est chargé :

- de l'étude et la réalisation des ouvrages de distribution d'eau potable en tant que maître d'ouvrage ;
- de l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de distribution d'eau ;
- de l'alimentation des usagers de son territoire en eau potable.

Le Syndicat est propriétaire des ouvrages de distribution d'eau potable qu'il réalise. Les autres ouvrages réalisés par les collectivités anciennement distributrices relèvent progressivement de sa propriété au fur et à mesure de la concrétisation des transferts de biens, et sont dans l'intervalle mis à sa disposition.

### I - 3 - 4 - Autres compétences

La Collectivité Eau du Bassin Rennais peut assister ses collectivités membres en tant que maître d'ouvrage délégué à travers des conventions de mandat, en tant que co-maître d'ouvrage dans le cadre de la convention prévue à l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 ou mettre tout ou partie de ses services à disposition des collectivités membres pour l'exercice de leurs compétences dans le cadre d'une convention réglementée par le Code Général des Collectivités Territoriales. C'est le cas notamment pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à travers la gestion des hydrants, à la demande de certaines collectivités de son territoire.

La Collectivité est également compétente pour la production d'énergie renouvelable à partir de ses installations et pour mener des actions de coopération internationale au titre de la loi Oudin.

## II- LA REPARTITION DE L'EXECUTION DES SERVICES DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### » A retenir :

La Collectivité Eau du Bassin Rennais exerce ses différentes compétences liées à l'eau potable :

- directement par le biais de ses services, qui peuvent passer des marchés publics pour des prestations bien délimitées en objet et dans le temps,
- par une délégation de service public (DSP), notamment pour la production et la distribution de l'eau potable.

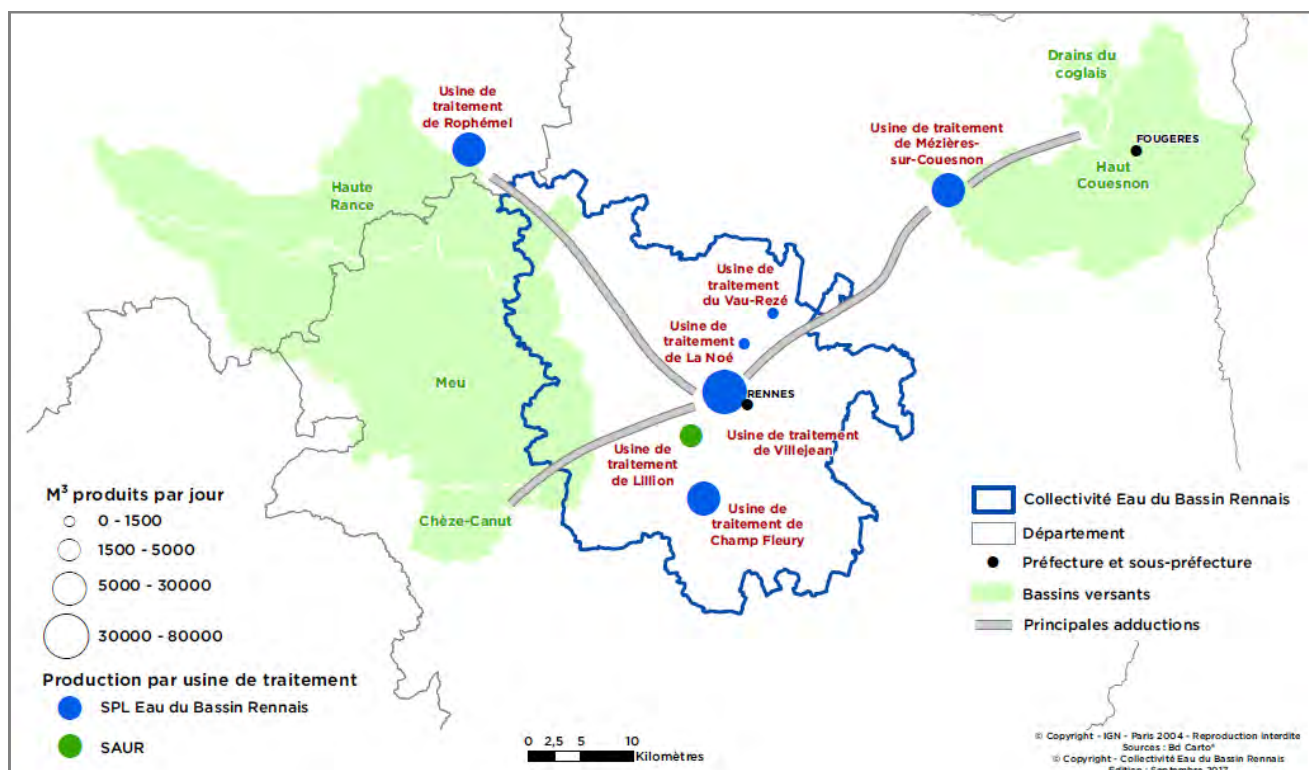
La Collectivité Eau du Bassin Rennais reste toujours propriétaire de toutes les installations d'eau potable, et maître d'ouvrage des travaux neufs ou de renouvellement sur ses installations (sauf travaux de renouvellement inclus dans 3 contrats de DSP).

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est responsable du service d'eau, même lorsqu'il est délégué ; elle est donc tenue de contrôler la bonne exécution du service délégué.

### II - 1 - La délégation du service public de l'eau

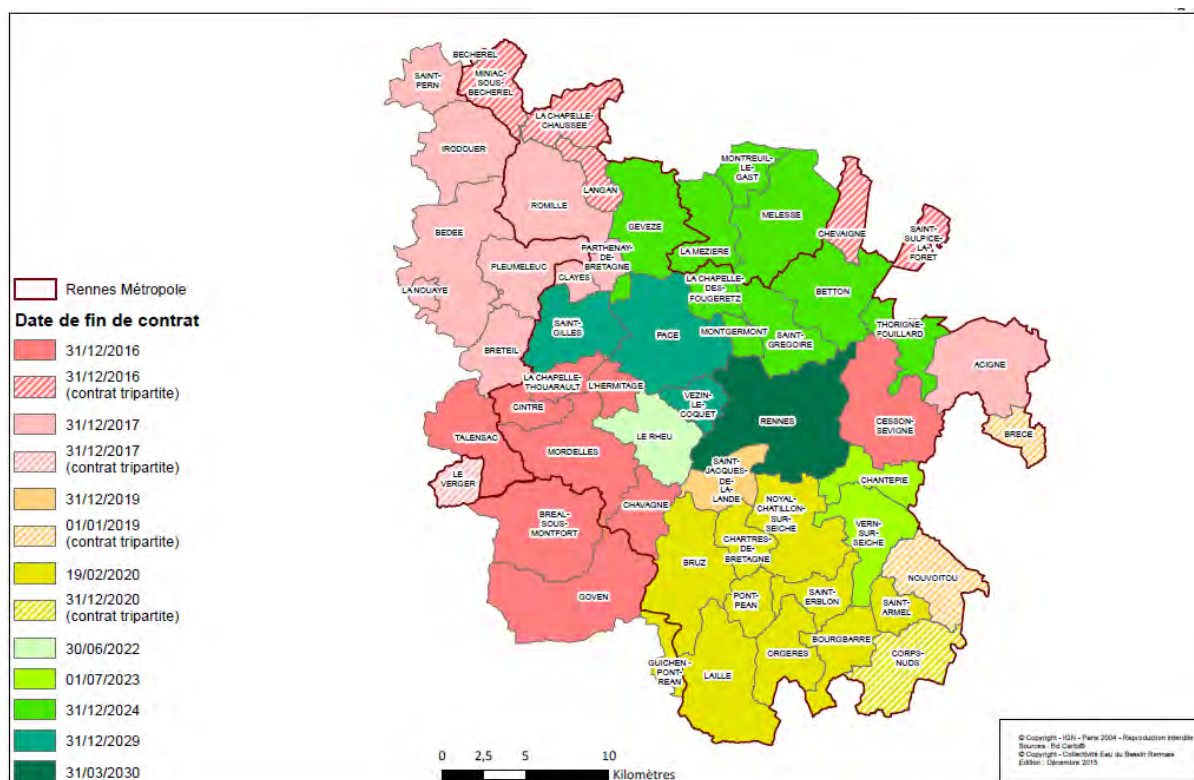
La Collectivité Eau du Bassin Rennais est titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 de 17 contrats de délégation de service public, dont 1 contrat Production, 1 contrat Production-Distribution et 15 contrats de Distribution, parmi lesquels 5 contrats tripartites avec 5 syndicats intercommunaux en limite du Bassin Rennais.

Délégations de la production d'eau au 31 décembre 2016



## II- LA REPARTITION DE L'EXECUTION DES SERVICES DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### Délégations de Service Public de distribution d'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2016



Le débat des élus au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais en 2015 a fait apparaître que, dans le contexte du Bassin Rennais, les deux modes de gestion qui paraissaient pertinents pour l'exploitation des services publics de distribution d'eau potable, étaient la délégation par affermage à la Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais créée en 2013, dont les actionnaires sont la Collectivité, la ville de Rennes et Rennes Métropole, et la délégation par affermage à une entreprise privée après mise en concurrence.

Ainsi, la Collectivité avait pris en 2015 les décisions nécessaires à la continuité du service sur les territoires dont les contrats arrivaient prochainement à échéance, en prévoyant de confier 2 nouveaux contrats de distribution à la SPL Eau du Bassin Rennais (sur Pacé-Saint-Gilles-Vezin-le-Coquet et sur Cesson-Sévigné), de passer une délégation de service public avec un opérateur privé pour la distribution sur le secteur Ouest de la Collectivité (services 4, 7, 13 et 16, cf. carte p.50), et d'intégrer les communes de Chevaigné et Saint-Sulpice-la-Forêt au contrat Distribution en cours avec Veolia Eau sur le secteur Nord de la Collectivité.

L'unité de Production d'eau potable de Lillion serait quant à elle à intégrer dans le contrat de DSP Production d'eau conclu avec la SPL Eau du Bassin Rennais.

Ces décisions permettaient une montée en charge progressive, mais néanmoins importante en moins de deux ans, de l'opérateur public SPL Eau du Bassin Rennais dont la Collectivité est l'actionnaire principal.



Vue générale de l'usine de Lillion







## II- LA REPARTITION DE L'EXECUTION DES SERVICES DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Ce suivi s'appuie sur de nombreuses réunions avec les délégataires, mensuelles pour les contrats importants et trimestrielles pour les autres, et sur des visites régulières des installations. Il repose également sur les données transmises par les délégataires : plus de 80 documents ou fichiers de données, avec une fréquence allant de l'envoi systématique à la transmission annuelle, sont ainsi demandés aux délégataires.

### 2/ Le pilotage de la production d'eau potable

L'année 2016 a permis de poursuivre les échanges entre la Collectivité et la SPL Eau du Bassin Rennais avec plus de 7 réunions sur l'année, mais aussi de rédiger l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public de production d'eau pour l'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'usine de Lillion et la mise en place progressive de l'ensemble des achats d'eau extérieurs par la SPL Eau du Bassin Rennais.

De plus, le bilan économique de la délégation de production à la SPL sur la première année et les perspectives jugées favorables ont permis de réduire le prix du m<sup>3</sup> d'eau vendu en gros de 0,4664 €/m<sup>3</sup> en 2016 à 0,4416 €/m<sup>3</sup> en 2017.

L'activité détaillée de la production est présentée au chapitre IV.

### 3/ Le pilotage de la distribution d'eau potable

L'année 2016 a permis :

- d'assurer la continuité du service public y compris dans les secteurs où les contrats de délégation de service public arrivaient à échéance : mise en concurrence des délégataires privés sur le secteur Ouest, aboutissant à la signature d'un nouveau contrat avec la Saur sur 22 communes ; intégration par avenant des communes de Chevaigné et St-Sulpice-la-forêt au contrat en cours sur le secteur nord de la Collectivité avec Veolia Eau ;
- d'étendre la nouvelle structure tarifaire votée par la Collectivité en 2016, à 24 communes supplémentaires.

L'activité détaillée de la distribution est présentée au chapitre V.

### 4/ L'analyse des rapports annuels des délégataires



**Rapport Annuel du Délégué 2016  
Territoire de la commune d'Acigné**

Conformément aux contrats d'affermage, les rapports annuels des délégataires sont transmis chaque année à la Collectivité avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante.

La partie technique et la partie financière font l'objet d'une analyse approfondie par les services de la Collectivité. L'analyse financière permet de contrôler l'équilibre de la délégation, notamment au travers du compte d'exploitation ou à défaut du compte de résultat, présenté par le délégataire.

L'analyse du rapport annuel fait l'objet d'un mémoire récapitulant les remarques et demandes de compléments ou corrections formulées par la Collectivité à chaque délégataire. Ces mémoires sont transmis aux délégataires qui y répondent en remettant le cas échéant un rapport annuel modifié. Le contrôle s'effectue sur la période de juin à septembre.

Les rapports annuels des délégataires, modifiés le cas échéant, font l'objet d'une présentation devant le Comité Syndical en septembre, puis devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

## II- LA REPARTITION DE L'EXECUTION DES SERVICES DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### 5/ Le contrôle des travaux de renouvellement sur le contrat production et les contrats distribution de Rennes, Le Rheu et Saint-Jacques

Au vu de l'importance du montant des travaux de renouvellement confiés aux délégataires dans ces 4 contrats, un suivi précis est mené tout au long de l'année par les services de la Collectivité lors des réunions mensuelles et les visites de chantiers.

Les modalités des contrats Production et Distribution sur Rennes, conclus avec la SPL en 2015, prévoient que les programmes annuels prévisionnels de renouvellement soient soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Deux fois par an, une réunion spécifique de suivi des travaux de renouvellement est organisée avec chaque délégataire afin de faire le point sur l'avancement technique et financier des travaux. Les programmes annuels prévisionnels de renouvellement y sont également ajustés conjointement. Chaque année, le rapport annuel du délégataire présente le bilan du renouvellement. L'écart entre la dotation cumulée et le total des travaux réalisés y est formalisé. Pour les délégataires privés, cet écart est soumis à l'application de frais ou produits financiers, qui s'ajoutent ou viennent en déduction du montant de travaux à réaliser l'année suivante par le délégataire. Pour la SPL, la dotation annuelle non consommée est reversée chaque année, le cas échéant, à la Collectivité.

Les services peuvent également procéder, dans les locaux du délégataire, à la vérification de toutes les pièces techniques et comptables d'un échantillon de travaux de renouvellement (contrôle sur pièces et sur place). L'objectif est de vérifier l'adéquation entre le coût affiché des travaux et les dépenses effectives du délégataire.

Un contrôle pièces-place a été effectué en 2016 auprès de Veolia Eau sur les travaux de renouvellement des Bougrières, dans le cadre du contrat de production 2005-2015. Il a permis de préciser le montant à valoriser par Veolia Eau et de s'assurer de la bonne imputation des dépenses. Le principe de ces contrôles paraît aujourd'hui moins adapté dans le cas de travaux réalisés par la SPL, sur laquelle la Collectivité assure un contrôle analogue.



*Travaux de renouvellement  
d'une conduite d'eau potable  
Route de Lorient—Rennes  
Mai 2016*

## II - 2 - 2 - Le contrôle analogue sur la SPL

La Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais a trois actionnaires : la Collectivité Eau du Bassin Rennais, Rennes Métropole et la Ville de Rennes. Ces trois structures publiques doivent, conformément à la loi, exercer sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. Chaque actionnaire désigne des élus au sein du Conseil d'Administration (CA) de la SPL.

### 1/ Le contrôle de la société

Le contrôle analogue est exercé en premier lieu par les élus désignés au CA de la SPL.

C'est au CA qu'est notamment voté chaque année le compte-rendu annuel de gestion. Celui-ci est ensuite soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se réunit au moins une fois par an.

La Collectivité est représentée au CA de la SPL par six élus délégués et la Direction de la Collectivité.

## II- LA REPARTITION DE L'EXECUTION DES SERVICES DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Pour renforcer ce contrôle, quatre comités ont été créés. Ils réunissent élus membres du Conseil d'Administration, responsables de pôles de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et chefs de service de la SPL :

- Comité Métiers sur les aspects techniques de production et distribution d'eau potable ;
- Comité Finances sur les questions budgétaires et d'organisation des achats ;
- Comité Usagers sur la relation aux usagers mais aussi l'articulation de celle-ci avec l'ensemble des activités de la SPL ;
- Comité Personnel sur les questions touchant aux ressources humaines de la SPL.

Les principales données de la SPL Eau du Bassin Rennais sont les suivantes :

<b>Capital social de la SPL</b>	3 600 000 €
dont capital appelé, c'est-à-dire versé par les trois collectivités actionnaires	1 800 000 €
<b>Répartition du capital social de la SPL</b>	
o La Collectivité Eau du Bassin Rennais	67,38%
o La Ville de Rennes	16,31%
o Rennes Métropole	16,31%
<b>Nombre de salariés (moyenne 2016)</b>	107 ETP

### 2/ Le contrôle de la bonne exécution des contrats

Ce contrôle sur la SPL est exécuté par la ou les collectivité(s) délégante(s), comme pour tout délégataire de service public (cf chapitre II-2-1).

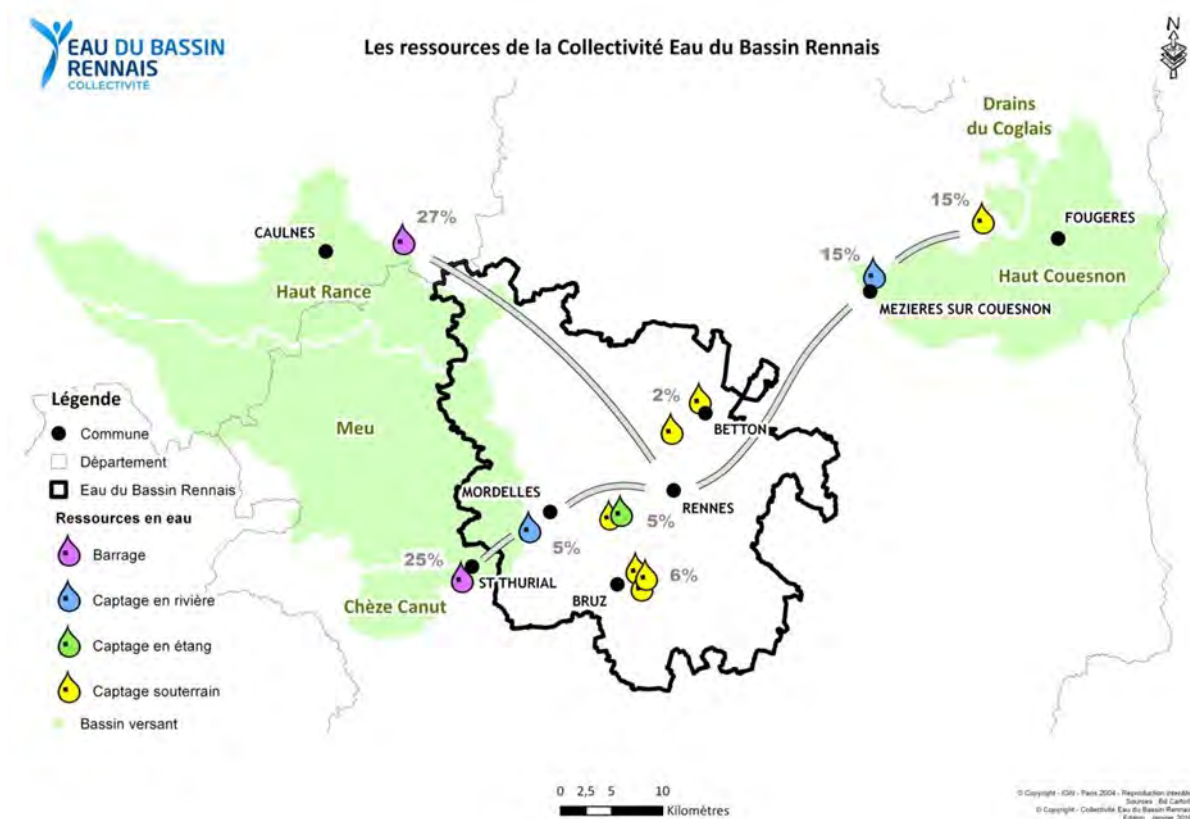
### III- LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

» A retenir :

La protection des ressources en eau est une priorité d'action pour la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Agir en amont permet en effet de pérenniser les ressources et de limiter les coûts de potabilisation. Les actions menées par la Collectivité s'appuient sur des mesures réglementaires et des actions volontaires. Elles s'inscrivent dans le cadre plus large de la Politique Agricole nationale et européenne, et ne sont donc qu'un élément de la reconquête de la qualité de l'eau.

Pour être efficaces sur le long terme, les actions menées par la Collectivité intègrent les problématiques des principaux acteurs du territoire que sont les agriculteurs. Les projets de valorisation économique des produits agricoles, de valorisation énergétique sur les exploitations, ou la facilitation de l'accès au foncier sont ainsi les nouveaux moteurs des actions menées sur les bassins versants.

### III - 1 – Des ressources diversifiées et complémentaires



### III- LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

#### Caractéristiques des bassins versants sous contrats territoriaux d'Eau du Bassin Rennais :

	Surface totale (ha)	Communes concernées	Surface Agricole Utile SAU (ha)	Nombre de sièges d'exploitation	Nombre d'exploitations ayant plus de 3 ha sur le bassin versant
Drains du Coglais	3 000	5	1 655	45	120
Haut Couesnon	37 700	43	30 000	620	800
Haute-Rance	37 000	34	27 000	460	630
Chèze-Canut	6 200	4	4 800	90	110

Observation : le bassin versant du Meu est sous contrat territorial du Syndicat du Meu

#### Caractéristiques des Périmètres de Protection de Captages :

	Surface totale du périmètre (ha)	Surface en propriété EBR (ha) (hors zone en eau)
Drains du Coglais	2 169	155
Haut Couesnon	310	1.5
Haute-Rance	845	16
Chèze-Canut	372	226
Le Meu	182	2.23
Vau Reuzé	277	24.5
La Noé	282	51.5
Pavais-Fénicat-Marionnais	971	0.68
Lillion-Bougrières	1 005	0.33
<b>TOTAL</b>	<b>6 413</b>	<b>478</b>

Afin de produire les 24,3 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable nécessaires à son approvisionnement et à la sécurisation du département, la Collectivité Eau du Bassin Rennais capte ses eaux dans le milieu naturel, pour l'essentiel à l'extérieur de son territoire.

Depuis le début des années 1990, devant la dégradation de la qualité de l'eau captée, une politique de protection des ressources en eau s'est progressivement mise en place.

Cette politique s'articule autour de 2 axes principaux :

- **Premier axe (partie III-2) :** la lutte contre les pollutions ponctuelles, qui émane de la protection réglementaire des captages conformément aux obligations légales incombant au propriétaire des ressources (périmètres de protection) ;
- **Deuxième axe (partie III-3) :** la lutte contre les pollutions diffuses, via une politique volontariste de protection allant bien au-delà des obligations réglementaires. Elle est destinée à accompagner l'ensemble des professionnels et habitants situés sur les aires d'alimentation (bassins versants) à réduire leur impact sur la qualité des eaux du milieu naturel.



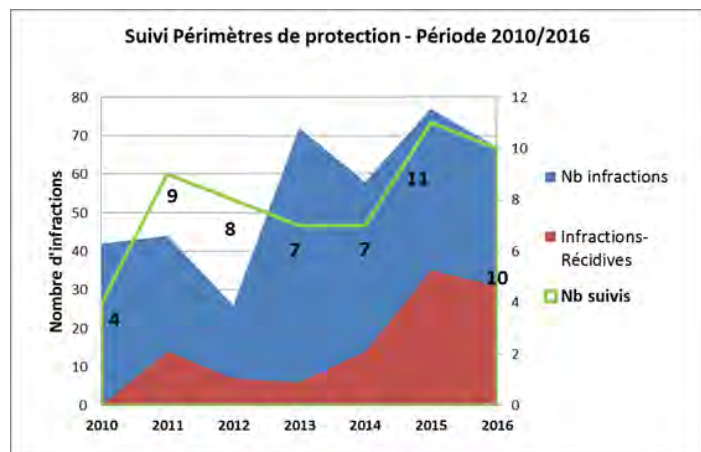
## III - 2- Périmètres de protection de captage : mise en œuvre et suivi

La totalité des 12 captages de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est désormais dotée de périmètres de protection. La mission de protection consiste à mettre en œuvre les prescriptions des arrêtés préfectoraux de protection des captages (travaux, indemnisation des propriétaires et exploitants, ...) dans les trois ans suivant leur publication puis à suivre le respect des servitudes instaurées.

En sus de ces obligations réglementaires, une politique volontariste d'acquisition foncière est menée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur les captages possédant une aire d'alimentation de surface limitée. Les terrains achetés sont ensuite aménagés (plantations forestières, bocagères, mares, ...) puis gérés durablement, ou mis à disposition d'exploitants agricoles via des Baux Ruraux à Clauses Environnementales (cf. chapitre III-3-3).

### III - 2 - 1 - Le suivi des périmètres de protection

En 2016, la quasi-totalité des périmètres de protection ont été inspectés (10/12) par la Collectivité Eau du Bassin Rennais avec l'appui technique du SMG 35 ; 67 infractions ont été constatées, la majorité de celles-ci sont mineures et involontaires (méconnaissance réglementaire). Chaque infraction fait l'objet d'un courrier écrit de la Collectivité au contrevenant avec copie à la commune concernée, ou d'une rencontre ou encore d'un simple échange téléphonique pour les infractions mineures.



L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ont été saisies sur 3 dossiers plus complexes où les contrevenants ont été mis en demeure de respecter les prescriptions liées aux arrêtés préfectoraux : construction de bâtis, remblaiement et dépôts de déchets, création de carrière.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est désormais reconnue localement comme le référent vis-à-vis des captages, permettant ainsi aux usagers des périmètres de protection de la consulter sur de nombreux sujets (terrassements, bocage, voirie, etc.).

### III - 2 - 2 - La gestion des terrains acquis par la Collectivité

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est propriétaire de près de 700 ha de terrains (dont 190 ha en eau, soit 478 ha en terres émergées) en amont de ses captages, elle y applique une gestion écologique.

Sur le site de **Chèze-Canut** et sur celui des **Drains du Coglais**, des comités consultatifs de gestion ont été créés en 2014 afin de gérer de façon concertée ces terrains propriétés de la Collectivité. Ils ont pour but de partager les choix d'entretien de ces surfaces avec les partenaires du territoire : communes, agriculteurs, associations, pêcheurs, ...

Après une phase de diagnostics environnementaux et socio-économiques, les deux comités ont validé en 2015 les objectifs et les actions d'entretien, avec définition de calendrier annuel et de mode d'entretien.

Ces comités ont vocation à se réunir une fois par an afin d'échanger sur les évolutions d'entretien et les adaptations ponctuelles à prévoir.

La même démarche a été lancée en 2015 sur Rophémel, afin d'aboutir à un plan de gestion partagé.

Sur les périmètres des autres captages, les surfaces entretenues directement par la Collectivité étant moins importantes, elles ne nécessitent pas, à ce jour, la mise en place de plans de gestion partagés avec les riverains, mais elles bénéficient d'une gestion écologique équivalente.



*Réflexion sur la gestion des boisements en périmètres de protection avec les agents de l'Office National des Forêts  
Drain n° 4 - Saint-Germain-en-Coglès*

## III - 2 - 3 - Mise en oeuvre des périmètres de protection Pavais-Fénicat-Marionnais et Lillion-Bougrières

### 1/ Pavais - Marionnais - Fénicat

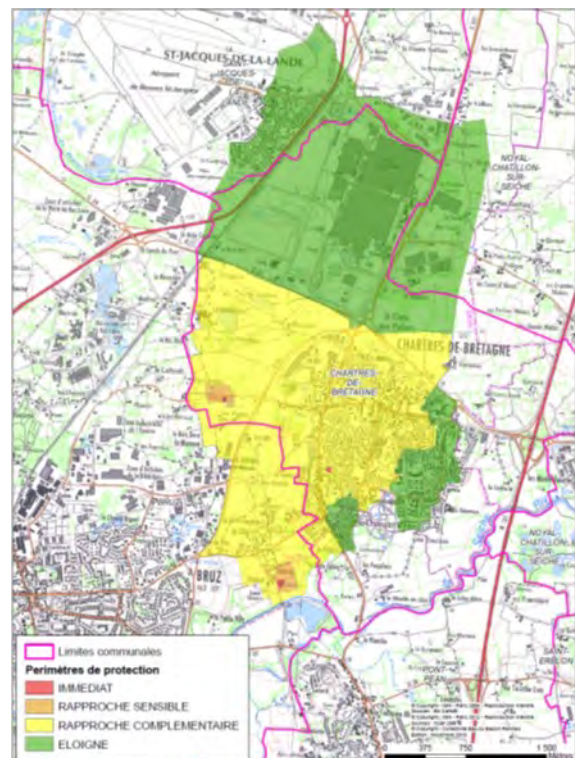
La Collectivité Eau du Bassin Rennais exploite pour ses besoins en eau potable les trois ouvrages de prélèvement que sont les captages de la Pavais, de la Marionnais et de Fénicat situés sur les communes de Chartres-de-Bretagne et de Bruz. Les périmètres de protection de ces trois captages (PPC) et leurs prescriptions ont été instaurés par l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2013. Ils représentent une superficie totale de 976 ha.

Le caractère péri-urbain de ces trois captages nécessite un suivi adapté. En effet, une majorité des personnes concernées par les PPC et leurs prescriptions sont des particuliers : seules 8 exploitations agricoles sont présentes sur les PPC.

La procédure d'indemnisation des propriétaires et exploitants est en cours et devrait être finalisée en 2017.

Concernant les particuliers, une campagne de diagnostic des cuves à fioul, dont la mise en conformité est imposée par l'arrêté préfectoral, a été initiée dès décembre 2013. Elle a permis à 57 propriétaires de bénéficier pour la mise aux normes de leur cuve à fioul, d'une aide financière pour un montant total de 174 828 euros.

L'arrêté préfectoral impose également un suivi qualitatif et quantitatif de la ressource. L'année 2016 a permis de réaliser le premier bilan d'exploitation de la nappe sur une année complète et de confirmer la pertinence du suivi, grâce notamment aux 9 nouveaux piézomètres installés. Les seuils de vigilance ont aussi pu être précisés, voire modifiés, pour optimiser l'exploitation de la nappe.



*Situation des périmètres de protection de captages sur les communes de Bruz et Chartres-de-Bretagne*

#### 2/ Lillion - Bougrières



**Étang des Bougrières**  
**Localisation des principaux travaux**  
**(vannes et aménagement de parking)**

Les périmètres de protection des trois captages de Lillion et de l'étang des Bougrières ont été instaurés par l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2014, protégeant une surface de 291 ha.

Ce territoire est inclus dans un vaste projet d'aménagement mené par Rennes Métropole, visant à favoriser les accès de loisirs autour des étangs d'Apigné, des Bougrières et de la Vilaine. Il s'agit donc de permettre à ce projet de voir le jour tout en respectant les prescriptions du périmètre de protection, notamment en périmètre sensible.

Les opérations menées en 2016 dans le cadre de l'instauration des PPC ont concerné les indemnités des propriétaires et agriculteurs impactés, ainsi que le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux inscrits dans l'arrêté préfectoral et visant la maîtrise d'éventuelles pollutions accidentelles : réalisation de seuils vannés entre l'étang d'Apigné et celui des Bougrières, et entre l'étang des Bougrières et la Vilaine, aménagement de la zone de parking située à proximité du périmètre de protection immédiat, aménagement d'une frayère.

Une amélioration du réseau de suivi de la nappe est prévue, tant au niveau qualitatif que quantitatif, afin d'optimiser l'exploitation de la nappe captée.

### III - 2 - 4 - Élaboration du plan de gestion des abords du barrage de Rophémel

Le barrage de Rophémel, son usine hydroélectrique et 94 ha de terrains bordant la retenue ont été acquis auprès de l'État par la Collectivité Eau du Bassin Rennais en 2015. Afin d'engager une gestion durable de ces terrains, des diagnostics écologiques et socio-économiques ont rythmé l'année 2016.

Ceux-ci, réalisés par un apprenti en BTS Gestion et Protection de la Nature recruté à cette fin par la Collectivité, ont pour objectif de mieux connaître le contexte environnemental et socio-économique du site, dans un principe de "mieux connaître pour mieux gérer".

Activités de loisirs, activités économiques, habitats de végétations, espèces animales sont autant d'éléments relevés pour établir ces diagnostics. Le bilan qui sera réalisé en 2017 permettra d'engager une réflexion avec l'ensemble des acteurs du site (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, ...) afin de partager les enjeux et les décliner en actions concrètes pour les 5 prochaines années.



**Vue sur la vallée escarpée et boisée de Rophémel**

## III - 3- Les opérations à l'échelle des bassins-versants

### III - 3 - 1 - La protection de l'eau via les contrats de territoire

Les actions de protection de l'eau menées sur les bassins versants sont formalisées au sein de contrats de territoire, un par bassin versant, signé entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) des territoires concernés, avec un cofinancement de la Région Bretagne et des Conseils Départementaux. Chaque contrat définit les objectifs d'atteinte de qualité de l'eau du milieu naturel et un programme d'actions sur 5 ans.

Ainsi, la Collectivité Eau du Bassin Rennais agit au sein des contrats territoriaux de la Haute Rance, du Haut Couesnon, de Chèze-Canut et des Drains du Coglais. Ces actions sont menées avec des partenaires techniques, institutionnels et / ou financiers.

Leur conception s'appuie sur les contrats précédents qui ont démontré la nécessité de travailler sur la protection de l'eau, au travers de plusieurs thématiques parallèles : la valorisation économique des productions agricoles, la politique foncière, les systèmes de production durable, l'accompagnement non agricole... Ces actions ont fait l'objet d'un développement important.

Afin de suivre l'impact de ces actions sur la qualité de l'eau, un suivi de la qualité de l'eau brute est effectué à l'amont des captages (cf. chapitre III-5 et annexe 2).

### III - 3 - 2 - La protection de l'eau via la valorisation économique des productions agricoles

La Collectivité Eau du Bassin encourage l'évolution des modes de production agricole en cherchant à valoriser les produits issus des exploitations respectueuses de la ressource en eau.

La commande publique pour la restauration collective constitue un levier économique important dans un triple objectif :

- Assurer des débouchés aux agriculteurs engagés dans une démarche de protection des ressources en eau sur les bassins versants des captages rennais,
- Optimiser la satisfaction des besoins en produits agricoles durables des cantines scolaires,
- Participer à l'amélioration de la qualité de l'eau consommée dans la restauration collective.

Une première expérimentation avec la Ville de Rennes a abouti à l'attribution d'un marché test en 2015.

Dans cette continuité et afin d'expérimenter ce modèle à plus grande échelle, la Collectivité a décidé de développer un partenariat élargi à un panel de communes du Bassin Rennais dans le cadre d'un groupement de commandes.

Fin 2016, ce sont 11 communes et 1 syndicat intercommunal de restauration (regroupant 4 communes) qui ont décidé de présenter à leur assemblée délibérante l'adhésion à ce groupement de commandes pour 2017 :

- 13 restaurations scolaires en régie : Villes de Rennes - Acigné – Betton - Bruz– La Chapelle-Thouarault – Le Rheu – L'Hermitage – Saint-Gilles – Orgères – Syndicat Intercommunal de Restauration de Chartres-de-Bretagne (qui regroupe les Villes de Chartres-de-Bretagne, Pont-Péan, Bourgbarré, Saint-Erblon) ;
- 2 communes externalisant leur restauration scolaire : Saint-Jacques de La Lande - Montgermont.



Côté production, 23 exploitations agricoles situées en amont des 12 captages se sont montrées intéressées par la démarche, et favorables à l'application du cahier des charges – absence d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), de phytosanitaires tueurs de pollinisateurs et ayant une forte probabilité de se retrouver dans les eaux, d'antibiotiques en préventif et d'huile de palme – et à l'établissement d'un projet de progrès des modes de production, basé sur l'évaluation de la durabilité à l'aide de la méthode IDEA : 6 membres de la SICA « LAIT S'PRIT D'ETHIQUE », 2 adhérents de la coopérative « LE GOUESSANT », 4 membres du groupement de producteurs MANGER BIO 35, 6 membres du groupement de producteurs SAVEURS AU GALLO et 3 exploitations indépendantes. Les 9 exploitations conventionnelles (les autres sont en bio) constituent l'une des cibles principales de cette démarche qui vise à faire progresser les pratiques agricoles vers un plus grande protection des ressources en eau.

80 produits ont été identifiés comme répondant aux besoins de la restauration collective : viandes de bœuf, d'agneau, de porc, produits laitiers, fruits et légumes, herbes fraîches et boissons.

La passation du marché aura lieu en 2017 selon la procédure d'accord cadre multi-attributaire.

Cependant, seul le déploiement d'une commercialisation des produits vers le consommateur permettra de dégager des volumes suffisants pour valoriser la production agricole issue des bassins versants. L'année 2016 a permis de réaliser, en s'appuyant sur les membres du comité de pilotage du programme Eau en Saveurs®, plusieurs études sur cette thématique et notamment :

- Une étude qualitative consommateurs réalisée par le prestataire ISARA Lyon auprès d'un groupe de 7 consommateurs. Elle a montré la nécessité, d'une part d'envisager de changer de nom de marque (le nom "Eau en Saveurs®" évoque plutôt une eau aromatisée pour le consommateur, et l'objectif premier de la démarche n'est pas de garantir une meilleure saveur des produits), et d'autre part d'élargir le territoire de production au Pays de Rennes. En effet, pour les consommateurs, l'eau est un bien collectif présent partout, et le soutien à l'agriculture locale apparaît comme une attente forte.
- Une étude de communication confiée à Double Mixte pour la recherche d'un nouveau nom de marque. Le choix définitif n'aura lieu qu'en 2017, tout comme l'élaboration d'un logo, d'une signature et des publicités à afficher sur les lieux de vente lors du lancement du premier marché test envisagé fin 2017.



*Dégustation de produits Eau en Saveurs®  
lors du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau  
Janvier 2016*

### III - 3 - 3 - La protection de l'eau par le foncier agricole

La maîtrise foncière qui permet une meilleure maîtrise de l'occupation du sol est un outil bien adapté pour améliorer la qualité de l'eau sur les captages ayant des aires d'alimentation restreintes. C'est le cas de 9 des 12 ressources du Bassin Rennais. La Collectivité Eau du Bassin Rennais a donc développé une politique foncière qui demande beaucoup de temps mais dont l'impact est notoire sur la protection de la ressource.

Ainsi, sur les Drains du Coglais, dans le cadre de la procédure de captage prioritaire "Grenelle", une politique foncière ambitieuse est en place : acquisition directe et réserve foncière sur les Drains les plus productifs en eau, puis mise à disposition des terres à des exploitants agricoles avec un Bail Rural à Clauses Environnementales (BRCE). Le premier bail de ce type, construit avec l'aide d'un notaire spécialisé, a été signé en 2015 sur 6,6 ha. De nouvelles parcelles ont été acquises en 2016, pour 11,8 ha, sur lesquelles un bail du même type sera passé.



Pour permettre la mise en œuvre de cette politique foncière, la Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose depuis 2012 d'une convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de Bretagne. Elle permet, soit de mettre en réserve foncière des surfaces pour des échanges entre exploitants, soit d'acquérir du foncier en fonction des opportunités qui se présentent, afin de les louer à des exploitants agricoles. Cette action reçoit le soutien financier de l'Agence de l'Eau (à hauteur de 50 %).

Dans le cadre de ce partenariat fructueux, une action exemplaire a été finalisée en 2016 : 2 exploitants agricoles prévoyant leur départ à la retraite ont laissé leurs terres à la SAFER, permettant une concertation entre agriculteurs, SAFER, chambre d'agriculture et Eau du Bassin Rennais. Le résultat de ce travail en commun est une distribution de ces terres en lien avec une meilleure gestion des pâturages, l'installation d'une jeune agricultrice avec son père et la pérennisation des exploitations d'un point de vue technique et économique ; avec des conséquences positives prévisibles sur la qualité de l'eau des Drains.

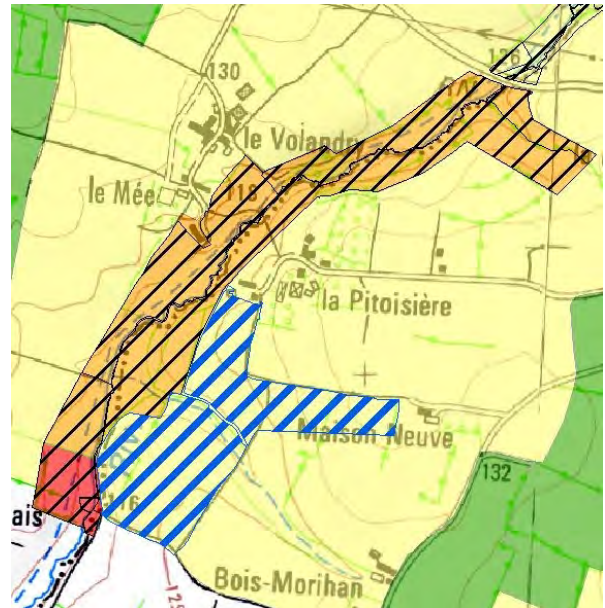
Une orientation similaire est lancée sur d'autres secteurs : ainsi sur Chèze-Canut, le travail sur le foncier a pour objectif de restructurer les exploitations, mais aussi de favoriser la gestion des parcelles proches de la retenue afin de s'assurer du respect des contraintes des périmètres de protection.

#### III - 3 - 4 - La protection de l'eau par l'accompagnement vers des systèmes de production agricole durables

Cet axe de travail vise à la réappropriation de l'agronomie par les agriculteurs. L'objectif de cette approche est de les amener à adopter des systèmes d'exploitation plus performants sur les plans à la fois technique, économique, social et environnemental, en particulier pour la qualité de l'eau.

La démarche utilisée en la matière auprès du monde agricole, notamment sur le Haut Couesnon et sur Chèze-Canut, est une approche ascendante, c'est-à-dire que nous saisissons les préoccupations et besoins qui émanent des agriculteurs du territoire avec leurs spécificités locales. Dans la mesure du possible, nous les réunissons en petits groupes afin de faciliter les échanges. Ainsi, ils peuvent, avec notre aide, partager leurs questionnements et construire eux-mêmes leurs réponses via des visites, des formations, des diagnostics, etc.

C'est dans ce contexte qu'une visite de l'exploitation d'Erwan Leroux (exploitant agricole du Finistère ayant un système pâturant économe en intrants et en temps de travail), a été organisée en octobre 2016 afin d'accompagner un groupe d'exploitants agricoles du bassin versant de Chèze-Canut désireux d'améliorer leurs pratiques du pâturage.



*En 2016, 11,8 ha ont été acquis à l'exutoire du drain n° 2 : Ces parcelles sont destinées à être louées en BRCE.*



*Visite d'exploitation par les agriculteurs de Chèze-Canut accompagnés sur la thématique du pâturage*

Comme tout changement, cette approche demande du temps mais permet aux agriculteurs de s'approprier des solutions trouvées par eux-mêmes. Parmi les thèmes développés en 2016 sur le Haut Couesnon, on peut citer : la conservation des sols, la conversion à l'agriculture biologique, l'optimisation des apports en fertilisants, etc. Sur le bassin versant de Chèze-Canut, l'autonomie protéique, la valorisation du pâturage ou encore l'échange foncier sont d'autres exemples de thématiques dont se sont saisis les agriculteurs.

Cette approche est complétée par une volonté d'engager des réflexions collectives par l'intermédiaire d'apport extérieur : c'est ainsi que sur la Haute Rance, comme chaque année depuis 2013, une série de 3 conférences a été organisée en juin 2016 sur le thème de l'emploi en milieu rural. Ces soirées ont rassemblé 170 personnes.

Enfin, cet axe de travail inclut également l'animation et la promotion des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC), qui sont les aides "vertes" (second pilier) de la Politique Agricole Commune (PAC), destinées à inciter les pratiques vertueuses pour l'environnement. La promotion a rencontré un vif succès en 2015 sur le Haut Couesnon, et s'est poursuivie en 2016 avec 24 nouveaux engagements sur des mesures principalement destinées à diminuer les surfaces en maïs au profit des surfaces en herbe, tout en réduisant également la consommation de produits phytosanitaires.

### III - 3 - 5 - Sensibilisation des habitants et fin des pesticides à usage non agricole



*Caravane Main Verte en démonstration*

La loi "Labbé" (6 février 2014) complétée par la loi sur la transition énergétique d'août 2015 impose l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour les personnes publiques (collectivités locales et services de l'état) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour les jardiniers amateurs au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (sauf produits AB, de biocontrôle et à faible risque). L'interdiction de la vente en libre-service des produits phytosanitaires pour les particuliers sera effective dès 2017.

Dans ce contexte, le programme d'actions destiné à encourager les changements de pratiques est d'autant plus nécessaire au vu des échéances courtes.

Ainsi, la charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !", conclue avec les enseignes de jardinage de la Métropole rennaise et des aires d'alimentation en eau du Bassin Rennais dès 2005, a permis aux enseignes commerciales de se préparer au conseil d'alternatives aux pesticides.

La caravane Main Verte, outil itinérant, animé et participatif en est un autre exemple avec 40 demi-journées d'animations réalisées en 2016 sur l'ensemble du Pays de Fougères (Haut Couesnon et Drains du Coglais) autour de la thématique du jardinage au naturel.

Un important programme d'animations auprès des scolaires a également été réalisé en 2016 avec la participation de 10 classes situées sur les aires d'alimentation en eau du Bassin Rennais, soit un total d'environ 250 élèves.

L'accompagnement mené auprès des communes a été concentré autour de la végétalisation des cimetières : journée d'échanges et groupe de travail.

### III - 4- Évaluation des actions

L'évaluation des actions liées à la protection de l'eau n'est pas aisée car elles touchent 2 éléments difficiles à appréhender et se mesurant sur une longue échelle de temps : l'évolution des pratiques et le temps de réponse des sols et de l'eau.

Lors du Comité syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais du 2 février 2017, un bilan des actions effectuées ces dernières années a été réalisé, afin de visualiser le chemin parcouru.

#### 1<sup>er</sup> indicateur : la mobilisation des exploitants agricoles

La mobilisation de tous les agriculteurs des bassins versants est indispensable à l'amélioration de la qualité de l'eau. On observe qu'elle est plus forte sur les Drains du Coglais, où les moyens déployés sont importants, que sur Chèze-Canut où les actions et l'animation sur le territoire viennent juste d'être relancées.

<i>Sièges d'exploitations situés dans le bassin versant</i>	Haut Couesnon	Haute Rance	Chèze Canut	Drains du Coglais
Exploitations touchées par l'information (1)	100 %	100%	100%	100%
Exploitations intéressées par les actions (2)	40%	65%	30 %	80%
Exploitations agissant pour l'eau (3)	25%	45%	25 %	70%

(1) : recevant des courriers individuels, des magazines d'information, et via des articles de presse et les bulletins communaux

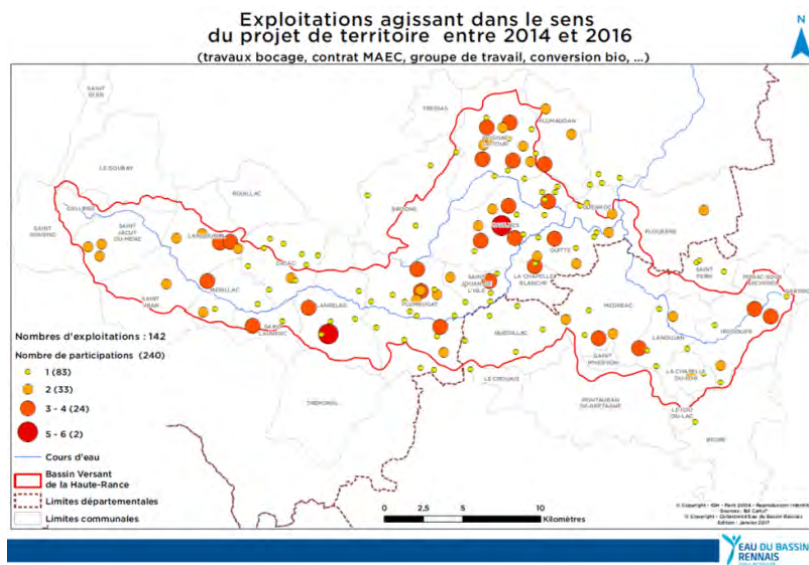
(2) : se déplaçant pour des réunions, des démonstrations, des conférences, ...

(3) : recevant et mettant en œuvre des conseils individuels, signataires de contrats MAEC, certifiées bio, concernées par des travaux de récréation du bocage, ...

Données sur la période 2008-2016

#### La mobilisation des exploitants agricoles sur la Haute-Rance

La mobilisation sur la Haute-Rance montre que la diversité des thématiques abordées qui fondent le projet de territoire créé en 2013 pour la période 2014-2018, permet de mobiliser les exploitants sur l'ensemble du vaste territoire. 35 % s'intéressent au projet, presque 30 % agissent concrètement.





#### La mobilisation des exploitants agricoles sur le Haut Couesnon

Sur le Haut-Couesnon, la mobilisation s'opère par le moyen de groupes thématiques initiés par les agriculteurs. Le groupe a la possibilité de choisir la structure accompagnatrice, dans un pool de 5 structures titulaires du marché multi-attributaire initié par la Collectivité

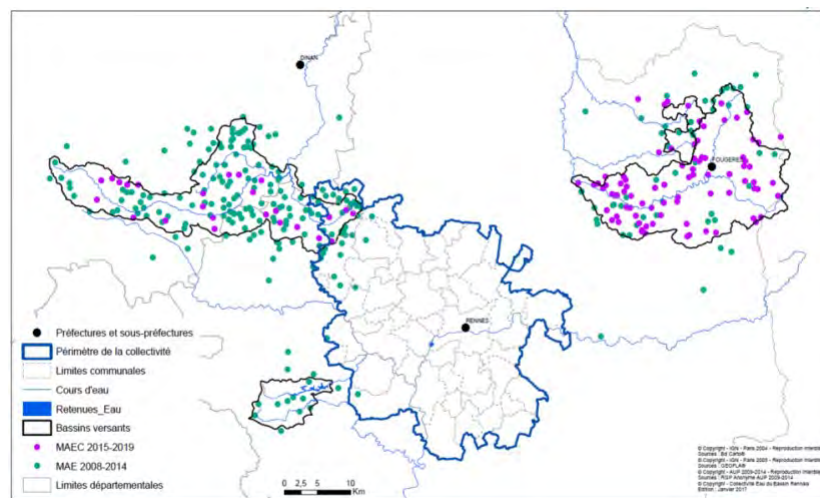
Nom du groupe	Nombre d'agriculteurs	Nombre d'actions collectives
Conversion Bio	10 à 15	6 rencontres dont 4 formations
Lait (St Aubin du Cormier)	11	1 rencontre
Herbe (pâturage)	7 à 15	3 rencontres (dont 1 visite, 1 formation)
Phyto	5 à 10	2 rencontres
Conservation des sols	4	1 démonstration

#### 2<sup>ème</sup> indicateur : l'engagement des agriculteurs dans les Mesures AgriEnvironnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC – mesures agro-environnementales et climatiques – sont des contrats permettant aux exploitants de recevoir une aide pendant 5 ans sous réserve de modification de leurs pratiques culturales.

Entre 2008 et 2015, 326 exploitations agricoles se sont engagées dans de tels contrats.

#### Agriculteurs engagés en MAE (2008-2013) et en MAEC (2015-2016)



#### 3<sup>ème</sup> indicateur : l'engagement des agriculteurs dans l'agriculture biologique

L'agriculture biologique ne représente que 2,2 % de la surface agricole des bassins versants, chiffre inférieur à la moyenne bretonne (4,2 %), du fait d'une agriculture locale intensive, mais l'agriculture biologique est en constante augmentation.

Nombre de sièges d'exploitations en AB	
Haute-Rance	17
Le Meu	34
Chèze-Canut	1
Haut-Couesnon	55
Drains du Coglais	5

- Sur le Haut-Couesnon :

- Sur la Haute-Rance :



Source FRAB



#### 4<sup>ème</sup> indicateur : l'évolution du bocage

Le bocage joue un rôle protecteur pour l'eau.

Depuis 2010, 270 Km de talus ont été recréés sur les bassins versants rennais.

Le programme Breizh Bocage vise à limiter la suppression du bocage et à sensibiliser au rôle des haies.

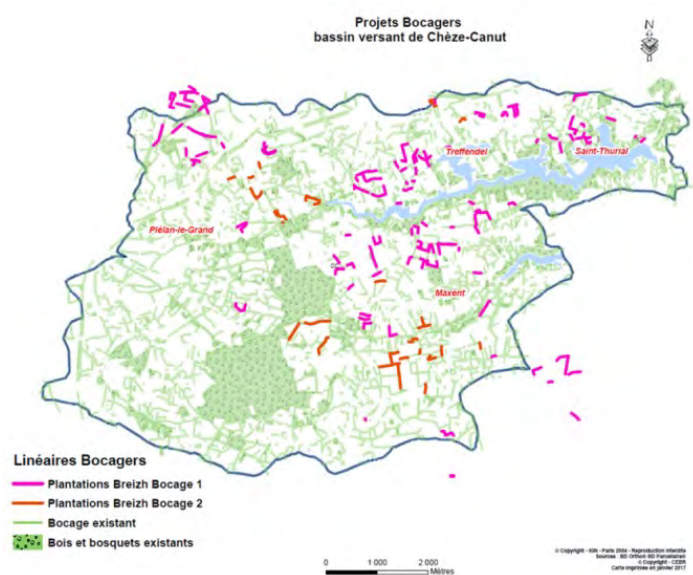
bassin versant	Haute Rance	Chèze Canut	Haut Couesnon
densité départementale	77 ml / ha SAU	55 ml / ha SAU	
perte annuelle départementale	- 0,9 %	- 1,6 %	
densité du bassin versant	57 ml / ha SAU	85 ml / ha SAU	79 ml / ha SAU
linéaire créé / restauré depuis 2010	136 km	26 km	108 km

#### L'évolution du bocage sur Chèze-Canut

Sur Chèze-Canut : Eau du Bassin Rennais est maître d'ouvrage du programme Breizh Bocage.

Résultats :

- 25 940 ml de travaux bocagers, dont
- 2 809 ml sur talus,
- 31 bénéficiaires dont 23 agriculteurs,
- 800 ml de travaux bocagers prévus en 2017 - 2018 (dont 560 ml sur talus)



#### 5<sup>ème</sup> indicateur : la spécificité des Drains du Coglais - Classé Captage prioritaire, le bassin versant des Drains du Coglais permet d'avoir des données relativement précises des pratiques agricoles individuelles.

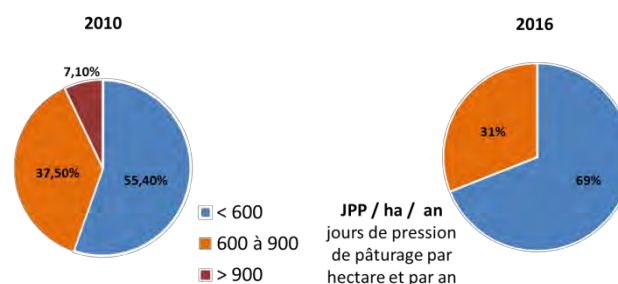
Utilisation de l'engrais minéral azoté

Les apports y sont inférieurs à 40 Kg/ha, à comparer avec la moyenne bretonne qui est de 60 Kg/ha.

Concernant la fertilisation du maïs, près de 75 % des parcelles ne reçoivent plus d'engrais minéral (contre 50 % en 2010).

Le surpâturage a significativement baissé entre 2010 et 2016. Cette baisse est notamment liée à l'aboutissement d'échanges fonciers qui ont rapproché les terres des sièges d'exploitation.

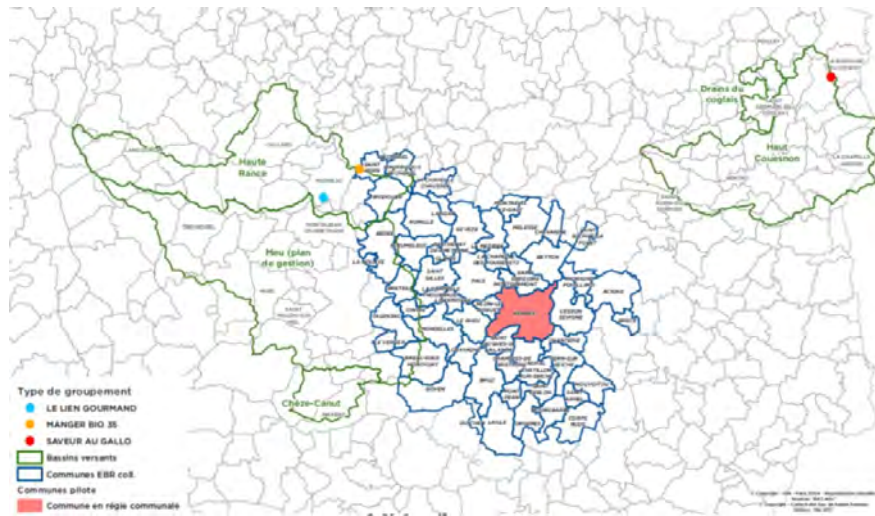
#### Répartition de la pression de pâturage sur l'ensemble des drains



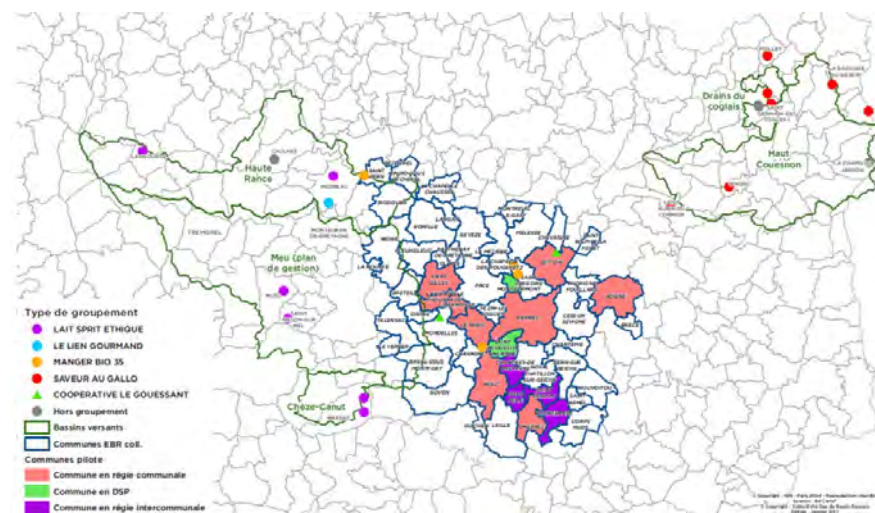
#### 6<sup>ème</sup> indicateur : la valorisation économique des produits

Le projet de valorisation économique des produits prend de l'ampleur, autant d'un point de vue de l'offre (nombre d'exploitants concernés) que de la demande (nombre de communes engagées).

A la suite de l'expérimentation de la Ville de Rennes, 15 communes de la Métropole rennaise s'engagent à acheter des produits agricoles respectueux de l'eau et en provenance des aires d'alimentation de captages.



Croisement producteurs / acheteurs en 2015



Croisement producteurs / acheteurs en 2016

## III - 5 - Des ressources fragiles

Un suivi de la qualité de l'eau brute est effectué à l'amont des captages. Il comprend un suivi à l'exutoire des différentes masses d'eau et des très petits cours d'eau des bassins versants. Son but est de pouvoir évaluer les actions mises en place et les réorienter si nécessaire. Les résultats sont "bancaisés" et transmis régulièrement à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour être exploités et mis à disposition du public sur le site Bretagne Environnement.

### III - 5 - 1 - Nitrates : une amélioration mais la vigilance reste de mise

L'année 2016 a été globalement excédentaire en pluviométrie sur les premiers mois de l'année, puis très déficitaire à partir du mois de juillet. Les faibles précipitations hivernales entraînent un moindre lessivage des nitrates vers les cours d'eau. Les concentrations maximales relevées sur l'ensemble des prises d'eau restent bien en deçà de la limite de qualité des 50 mg/L en 2016.

Trois ressources sont principalement impactées par les nitrates : le Couesnon, les Drains du Coglais et le puits du Vau-Reuzé. Sur le Couesnon, on peut noter une amélioration de la situation depuis les six dernières années, avec une baisse des concentrations maximales et une diminution de la fréquence de dépassement de l'objectif fixé par le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) à 40 mg/L. Sur les Drains du Coglais, les teneurs maximales ont baissé de 65 mg/L en 2000 à moins de 50 mg/L aujourd'hui, grâce au programme de protection engagé depuis 1996. La réduction très forte jusqu'en 2009, est plus lente désormais. La nouvelle usine de potabilisation de Mézières-sur-Couesnon ne traite pas les nitrates, l'objectif de faire baisser cette teneur reste donc prioritaire sur ces deux ressources. Les valeurs sur le puits du Vau-Reuzé restent fortes ce qui a conduit au classement de cette ressource en captage prioritaire. Des études sur l'origine de l'eau et les raisons de ces fortes concentrations seront lancées dans le cadre de la procédure captage prioritaire.



*L'implantation d'un couvert en juillet sous le maïs permet de retenir l'azote dans le sol après la récolte.*

### III - 5 - 2 - Pesticides : les ressources superficielles exposées

Le Couesnon, le Canut, la Rance et le Meu sont particulièrement exposés à la pollution par les pesticides, entraînés par le ruissellement et l'érosion des sols. Ainsi les teneurs en pesticides dans ces eaux brutes sont fréquemment supérieures à la limite de qualité de l'eau distribuée (0,5 µg/L pour le total des pesticides), ce qui nécessite un traitement spécifique dans les usines de potabilisation.

La situation s'est améliorée sur le Meu depuis l'arrêté inter-préfectoral de mars 2012 relatif à l'interdiction de certaines substances de désherbage du maïs et des céréales (acétochlore, diméthénamide, isoproturon, mecoprop, s-métolachlore).



*La bineuse est un outil de désherbage mécanique qui évite l'utilisation de désherbants chimiques sur maïs.*



### III - 5 - 3 - Matières organiques : des pics liés aux épisodes pluvieux



*L'érosion des sols agricoles, après un orage  
Bassin versant de Rophémel*

Les eaux de surface en Bretagne, naturellement riches en matières organiques, présentent des pics de concentration lors des épisodes pluvieux. Ceux-ci avoisinent la limite de qualité de l'eau brute fixée à 10 mg/L pour le carbone organique total (COT) sur le Couesnon, sur le Meu et également dans la retenue de Rophémel.

### III - 5 - 4 - Algues : les retenues sous surveillance

Les retenues de Rophémel et de la Chèze, ainsi que la rivière Le Meu qui peut être utilisée pour remplir la retenue de la Chèze, font l'objet d'une surveillance saisonnière des développements d'algues, avec le risque de présence de toxines dans les eaux brutes.

En 2016, la prolifération algale dans la retenue de Rophémel qui est la plus concernée, a été importante en début d'été (jusqu'à 146 000 cell/ml). Cependant, l'été chaud et sec a asséché la zone d'émergence des cyanobactéries, ce qui a retardé le transfert vers la prise d'eau. Par ailleurs, les nouvelles modalités de gestion depuis fin 2015 (abaissement du niveau maximal de la retenue de 1,50 m d'octobre à mars) ont contribué au faible développement des cyanobactéries en asséchant des zones habituellement propices au développement algal.

Malgré une situation moins dégradée sur la retenue de la Chèze, des analyses réalisées en juillet 2016 dans la zone euphotique au droit de la prise d'eau ont révélé une concentration de 76 180 cell/ml soit au dessus du seuil de 20 000 cell/ml préconisé par l'OMS. Une vigilance face à l'augmentation de ces concentrations est de mise, sous peine de compromettre l'utilisation de cette ressource pour l'alimentation en eau potable dans les années à venir.



*Développement d'algues sur la retenue de Rophémel*

#### » Pour aller plus loin...

Le bilan annuel détaillé du suivi de la qualité des eaux brutes est présenté en annexe 2.

## IV- LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

### » A retenir :

Avec 12 ressources et 7 usines de production, la Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose de moyens de production adaptés à ses besoins actuels et futurs. La reprise de leur exploitation depuis avril 2015 par la SPL Eau du Bassin Rennais permet dorénavant une plus grande maîtrise publique de ces outils de production.

Les ressources en eau souterraine couvrent 25 % des besoins en 2016.

Les récents travaux de modernisation des installations ont permis de gagner près d'un million de m<sup>3</sup> de potentiel de production, soit la consommation annuelle de 50 000 habitants. Ils ont également abouti à une amélioration de la qualité et du goût de l'eau en réduisant les doses de chlore injectées. Afin de maintenir ce haut niveau de qualité de service, et anticiper la hausse des besoins en eau et le changement climatique, la Collectivité va encore engager 28,3 millions d'euros de dépenses dans ses infrastructures de production entre 2016 et 2020. Des travaux importants sont ainsi programmés sur les usines de potabilisation de Villejean et de Rophémel, la centrale hydroélectrique de Rophémel et l'adduction de Lillion.

### IV - 1 – Présentation des installations

La production d'eau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'appuie sur 7 installations de traitement et un réseau d'adduction de 186 km d'eau brute et d'eau traitée (cf. carte en annexe 4) :

- **L'usine de Mézières-sur-Couesnon** mise en service fin 2012 traite l'eau du Couesnon et des Drains du Coglais. Une première étape de clarification traite l'eau du Couesnon qui est ensuite mélangée avec celle des Drains pour transiter vers un deuxième étage de décantation à base de charbon actif en poudre, une filtration sur sable, une filtration membranaire de type ultrafiltration et une chloration finale. L'eau traitée est transférée vers Rennes grâce à une adduction de 29 km comportant un réservoir intermédiaire de 6 000 m<sup>3</sup> à Ercé-près-Liffré et des points de livraison vers des collectivités voisines ;
- **L'usine de Rophémel** à Plouasne a été mise en service en 1963, et rénovée partiellement en 2005, afin de traiter l'eau de la Rance, prélevée dans la retenue de Rophémel (gérée par la Collectivité depuis le 15 juin 2015). L'eau y subit une décantation, une filtration sur sable et bioxyde de manganèse, une inter-ozonation, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection au chlore. L'eau traitée est transférée vers Rennes grâce à une adduction de 38 km comportant un réservoir intermédiaire de 15 000 m<sup>3</sup> à Bédée et de nombreux points de livraison ;
- **L'usine de Villejean** à Rennes a été mise en service en 1975 afin de traiter l'eau de la Chèze et du Meu, puis en secours l'eau de l'étang des Bougrières à partir de 1992. Les eaux brutes sont acheminées jusqu'à Rennes par une adduction de 23 km. La filière modernisée et complétée en 2012 comprend une pré-ozonation, une pré-reminéralisation, une coagulation-floculation suivie d'une première étape de décantation lamellaire, une seconde étape de décantation lamellaire au sein d'un réacteur à charbon actif en poudre, une filtration sur sable et bioxyde de manganèse, une post-ozonation et une reminéralisation finale suivie d'une désinfection avant stockage et mise en distribution. Une nouvelle phase de travaux a démarré fin 2016, sur les étapes de traitement situées à l'aval de la filière ;



*Usine de Mézières-sur-Couesnon  
Salle de pompage  
© SAFEGE - Franck DUNOUAU  
Photographe*



- **L'usine de Champ Fleury** à Bruz, mise en service en 1972 et reconstruite en 2013, traite l'eau pompée dans la nappe tertiaire de Bruz-Chartres-de-Bretagne. L'eau brute y subit un dégazage pour évacuer l'excédent de gaz carbonique puis une décarbonatation à la soude et une étape de filtration tri-couches sable / charbon actif en grain-sable pour retenir la turbidité résiduelle et adsorber les pesticides. L'eau traitée est ensuite reminéralisée à la soude avant chloration et stockage ;



*L'usine de Champ-Fleury*

- **L'usine de La Noé** à Saint-Grégoire a été mise en service en 1962 et modernisée en 2007 afin de traiter l'eau d'un puits et d'un forage situés à proximité. L'eau subit une filtration sur sable, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection à l'eau de javel ;
- **L'usine du Vau Reuzé** à Betton a été mise en service en 1971 et complétée en 2003 afin de traiter l'eau d'un puits et d'un forage situés sur le même site. L'eau du forage subit une déferrisation sur filtre d'hydroanthracite et de sable et une filtration sur neutralite avant mélange avec l'eau du puits pour une désinfection à l'eau de javel. L'usine est à l'arrêt du fait d'un taux de fer élevé sur le forage, incompatible avec les capacités de traitement actuelles de l'usine.
- **L'usine de Lillion** à Rennes a été mise en service en 1964 afin de traiter l'eau de trois puits. L'eau subit une aération afin de neutraliser les traces d'ammonium et de manganèse par nitrification, une filtration sur sable, une filtration sur charbon actif en grain avant de subir une chloration finale.

Le détail des capacités des installations de traitement est joint en annexe 5.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose également d'ouvrages de stockage d'eau potable situés à proximité des usines ou le long des adductions. Ils représentent une capacité totale de stockage de 110 480 m<sup>3</sup>. A cela s'ajoutent 35 000 m<sup>3</sup> de stockage d'eau brute sur le site des Gallets à Rennes. Le détail des capacités de stockage par site est précisé en annexe 6.

### » Chiffres clés :

- 7 installations de traitement
- 186 km de réseau d'adduction
- 110 480 m<sup>3</sup> de capacité de stockage
- + de 50 ouvrages de vente d'eau en gros

Enfin, la Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose de plus de 50 ouvrages de vente d'eau en gros.

L'ensemble des installations d'exploitations de production de la Collectivité est exploité par la SPL Eau du Bassin Rennais, hormis l'usine de l'ex-SIE de Lillion sous contrat de délégation de service public avec la SAUR jusqu'à fin 2016.

## IV - 2 - Performances et spécificités 2016

L'année 2016 a été marquée par le démarrage des travaux à l'usine de Villejean et le début des premières études diagnostic à l'usine de Rophémel.

Les principales spécificités de l'année 2016 sont les suivantes :

- Un accroissement des besoins en eau de 1,7 %, notamment sur le Syndicat Mixte de Production d'Ille et Rance (SPIR) à partir du 15 septembre 2016 et le SIE Montauban St Meen notamment à partir du 10 octobre 2016 ;

Sur les autres ventes d'eau, nous pouvons constater trois périodes :

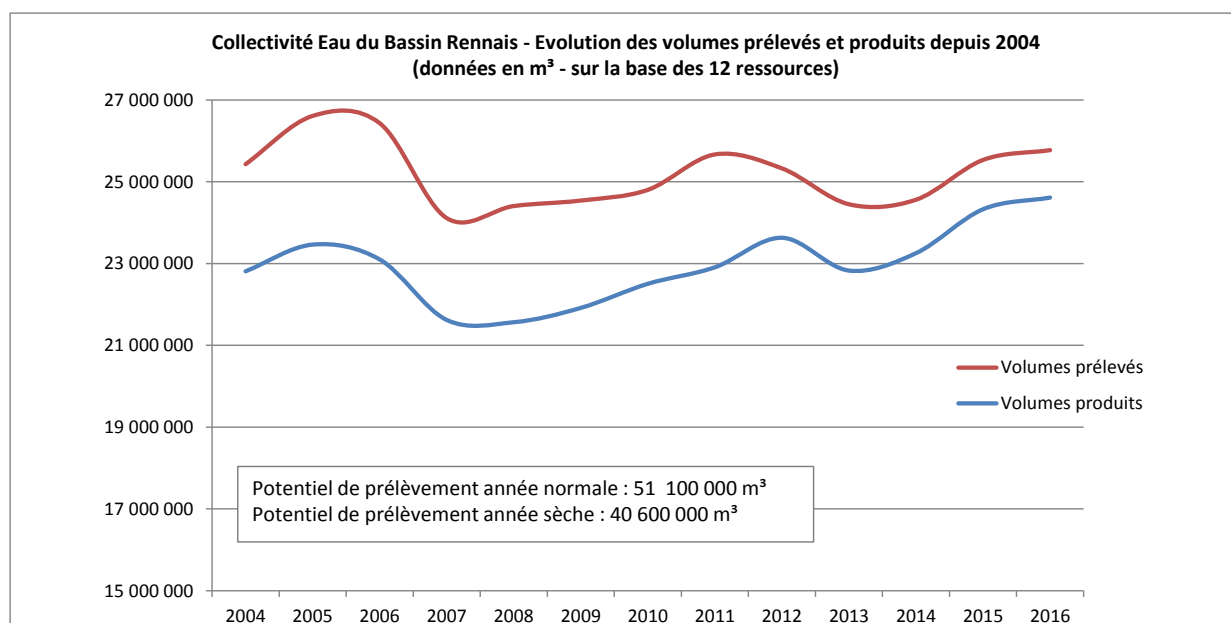
- Un premier trimestre marqué par des casses de conduite liées aux températures froides, les fuites ont provoqué une augmentation des besoins de 8,5 % par rapport à 2015,

## IV- LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

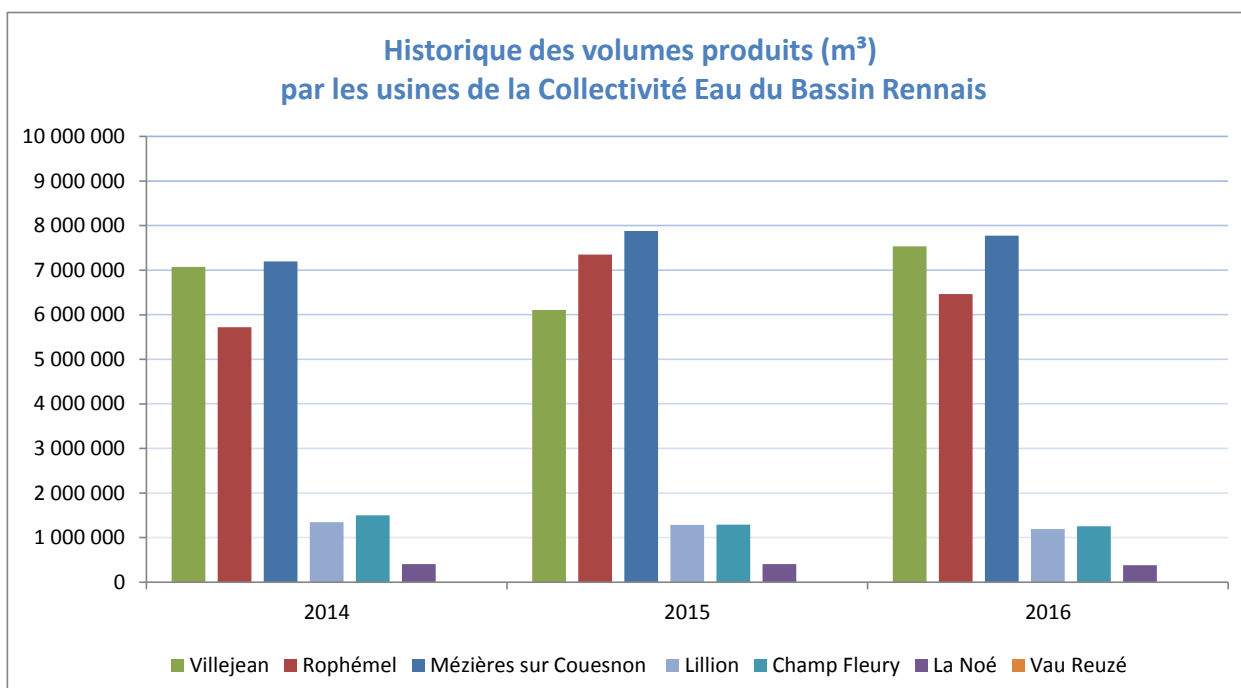
- Une seconde période jusqu'à fin juillet avec des demandes en eau plus faibles de 3% par rapport à l'année 2015,
- Une dernière période avec des besoins en eau supérieurs à 4 % à l'année 2015, prélude de l'effet sécheresse liée à la faible pluviométrie,
- Une augmentation de la production à l'usine de Villejean alimentée à 100 % par le barrage de la Chèze et une diminution des prélèvements à l'usine de Rophémel ;
- Une diminution du taux d'utilisation des ressources souterraines de 26 à 25 % en partie lié à l'effet sécheresse de fin d'année. Le captage du Vau Reuzé est resté à l'arrêt du fait d'un taux de fer élevé sur le forage ;
- Un rendement hydraulique global des usines de 95,5 % contre 95,3 % en 2015. Cette amélioration a permis de diminuer d'autant les prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Il faut noter que les pertes en eau sur ce poste **ont été divisées par deux** depuis 2013 et que toutes les usines ont un rendement supérieur à 95 %, excepté les 92 % de l'usine de Rophémel qui fera l'objet d'une modernisation, notamment pour réduire ses pertes en eau.
- Un rendement des réseaux d'adduction qui reste élevé (au-dessus de 98 %). On peut néanmoins noter une dégradation de la valeur de l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), liée à une fuite constatée dans une chambre de vanne sur la conduite de Rophémel à Landujan.

### Performances de la production

	Rendement			volumes 2016 (m <sup>3</sup> )	
	2014	2015	2016	Prélevé	Produit
Mézières sur Couesnon	97%	98%	99%	7 890 469	7 778 396
Rophémel	92%	92%	92%	7 028 003	6 464 779
Villejean	93%	95%	95%	7 922 323	7 538 048
Champ Fleury	97%	95%	96%	1 306 371	1 253 918
La Noé	97%	96%	96%	397 634	382 268
Vau Reuzé	Usine à l'arrêt	Usine à l'arrêt	Usine à l'arrêt	2 623	0
Lillion	99,1%	99,0%	97%	1 226 323	1 196 035
<b>Rendement global de production</b>	<b>94,7%</b>	<b>95,3%</b>	<b>95,5%</b>	<b>25 773 746</b>	<b>24 613 444</b>



## IV- LA PRODUCTION D'EAU POTABLE



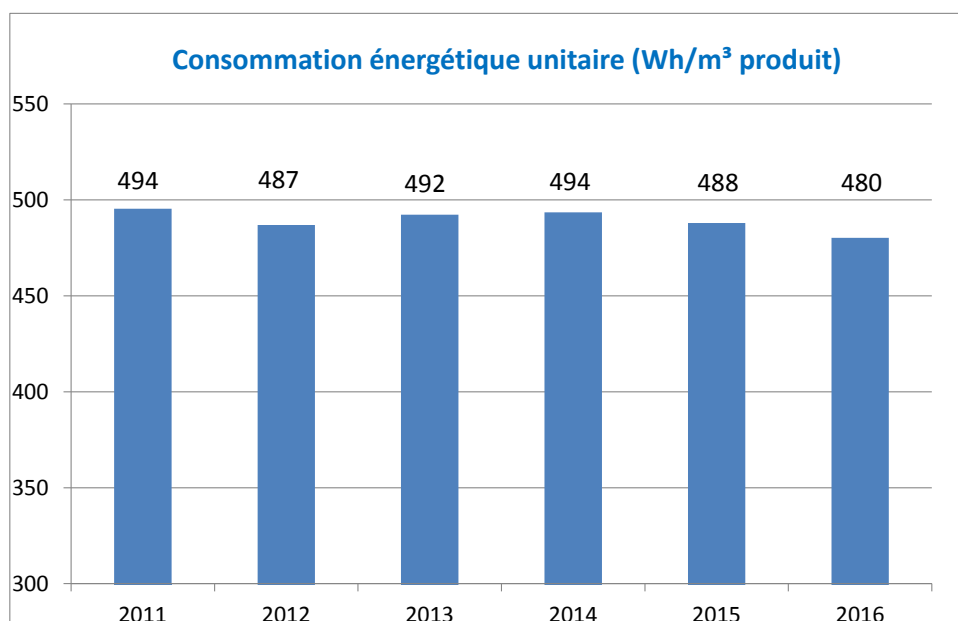
Les performances du réseau d'adduction sont les suivantes :

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire du réseau d'adduction d'eau traitée* (km)	92,9	122,3	122,3	122,4	123,0
Volume produit par les usines (m <sup>3</sup> )	22 927 762	22 828 434	23 253 826	24 328 285	24 613 444
Volume d'eau traitée vendu (m <sup>3</sup> )	22 414 871	22 493 160	22 970 553	23 901 049	24 132 448
Volume de service du réseau (m <sup>3</sup> )	15 556	17 549	18 756	25 740	23 861
<b>Rendement du réseau d'adduction d'eau traitée (P104.3)</b>	<b>97,83%</b>	<b>98,61%</b>	<b>98,86%</b>	<b>98,35%</b>	<b>98,14%</b>
<b>Indice Linéaire de Pertes du réseau d'adduction d'eau traitée (m<sup>3</sup>/km/j) (P106.3)</b>	<b>14,7</b>	<b>7,1</b>	<b>5,9</b>	<b>9,0</b>	<b>10,2</b>

\* Adductions aval Mézières (à partir de 2013), Rophémel, Le Rheu -Pacé-Vezin-St Gilles, Chantepie-Vern, sud de Rennes DN 500 et DN 400, ceinture de Rennes, liaison ceinture de Rennes et St Grégoire, Lillion-Mordelles

### IV - 3 - Performances énergétiques

La consommation énergétique totale 2016, hors usine de Lillion, est de 11 245 822 kWh, soit une consommation au m<sup>3</sup> d'eau produit réduite de 1,6 % par rapport à l'année précédente.



Cette baisse de la consommation électrique malgré une production de + 374 730 m<sup>3</sup> en 2016 est liée à une diminution de 4 % de la proportion de l'eau produite par l'usine de Rophémel compensée par une augmentation de 5 % pour l'usine de Villejean. Le fonctionnement gravitaire de l'usine de Villejean, uniquement alimentée par l'eau de la Chèze en 2016, et donc peu consommatrice en énergie a permis d'optimiser le bilan des performances énergétiques globales des installations de production.

La centrale photovoltaïque de Villejean est arrêtée depuis le 4 novembre 2015 du fait d'une malfaçon des panneaux. Consciente du défaut, l'entreprise concernée a étudié en 2016 le remplacement de l'intégralité des panneaux au titre de la garantie et va proposer à la Collectivité un protocole d'accord pour être en mesure de mener ces travaux qui devraient être exécutés à l'automne 2017.

La Collectivité est d'autre part propriétaire de la centrale hydroélectrique de Rophémel depuis le 15 juin 2015, après transfert du barrage et de la centrale appartenant auparavant à l'Etat. La centrale a produit 716 730 Kwh d'électricité en 2016 (soit 6,4 % de la consommation totale des installations).

### IV - 4 - Qualité de l'eau produite en 2016

		Total CEBR	Rophémel	Villejean	Mézières	La Noé	Champ Fleury*	Lillion
Taux de conformité aux limites de qualité réglementaires (1)	Bactériologie (P 101.1)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Physico-chimie (P 102.1)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
		Limite ou référence de qualité	Rophémel	Villejean	Mézières sur Couesnon	La Noé	Champ Fleury*	Lillion
		Teneur 2016 (2)						
Nitrates	50 mg/L	Moyenne	15,0	10,9	39,0	19,6	20,6	3,48
Total pesticides	0,5 µg/L	Maximale	0,00	0,02	0,02	0,02	0,05	0,18
Trihalométhanes (THM)	100 µg/L	Moyenne	29,9	13,7	29,6	15,4	-	34,0
Bromates	10 µg/L	Moyenne	4,38	4,84	<2	<2	2,9	<2
Carbone Organique Total (COT)	2 mg/L	Moyenne	1,42	1,71	0,98	1,08	1,06	1,8
Dureté de l'eau (TH)	aucune	Moyenne	17,3	15,9	15,0	36,8	17,33	22,8

\* après mélange avec eaux produites à Rophémel et Villejean

(1) Données issues du contrôle officiel de l'ARS

(2) Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais et la SAUR pour Lillion

- les limites de qualité portent sur des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé.

- les références de qualité concernent des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais pouvant mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des stations de traitement ; les dépassements des références de qualité peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Le bilan annuel de la qualité de l'eau produite établi par l'ARS en 2016 ne fait apparaître aucun dépassement des limites réglementaires en sortie des usines de production.

Le taux de conformité aux références de qualité physico-chimique est lui aussi excellent, avec des valeurs moyennes de concentration bien inférieure aux références de qualité.

Les seules non conformités observées en 2016 sont issues du programme d'auto-surveillance du délégataire et concernent les références de qualité suivantes :

- Carbone Organique Total (COT) : 4 dépassements limités et de courte durée constatés en sortie de l'usine de Villejean avec une valeur maximale de 2,17 mg/l, et un dépassement en sortie de l'usine de Rophémel avec une valeur de 2,12 mg/l ;



**Analyse de la qualité de l'eau**  
© SAFEGE - Franck DUNOUAU  
Photographe

- Manganèse : avec une valeur de 51 µg/l observée en sortie de l'usine de Villejean, supérieure à la référence réglementaire fixée à 50 µg/l ;

Les actions correctives mises en place par l'exploitant ont permis un retour rapide à une situation conforme.

Les teneurs en métaldéhydes, en baisse sur l'ensemble des installations sont conformes à la valeur limite réglementaire. Le suivi des métaldéhydes a été renforcé en 2016 sur l'usine de Lillion avec un prélèvement ARS tous les 15 jours.

### » Pour aller plus loin...

Le bilan annuel détaillé du suivi de la qualité des eaux produites est présenté en annexe 2.

## IV - 5 - Les volumes vendus en gros

À ce jour, 10 contrats de vente d'eau en gros sont effectifs entre la SPL Eau du Bassin Rennais qui produit l'eau et les délégataires chargés de la distribution sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Sept autres conventions de vente et d'échange d'eau sont effectives avec des collectivités extérieures :

- Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon (SMPBC) pour la vente d'eau anciennement au SIE de la Vallée du Couesnon (1 300 m<sup>3</sup> en 2016) ;
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Montauban – Saint-Méen (102 547 m<sup>3</sup> en 2016) ;
- Dinan Communauté pour l'alimentation en eau potable de la commune de Plouasne (182 139 m<sup>3</sup> en 2016) ;
- Syndicat mixte de Production d'eau potable d'Ille-et-Rance (603 036 m<sup>3</sup> en 2016) ;
- Ville de Montfort-sur-Meu (705 044 m<sup>3</sup> en 2016) ;
- SYMEVAL (74 661 m<sup>3</sup> en 2016) ;
- Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon (SMPBC) pour la vente d'eau brute anciennement au SIE du Coglais (1 551 m<sup>3</sup> en 2016).

Enfin, il existe également une convention, signée avec PSA Citroën, pour la fourniture d'eau potable sur le site de la Janais et une gestion commune de la nappe tertiaire souterraine de Bruz – Chartres-de-Bretagne (30 268 m<sup>3</sup> en 2016).



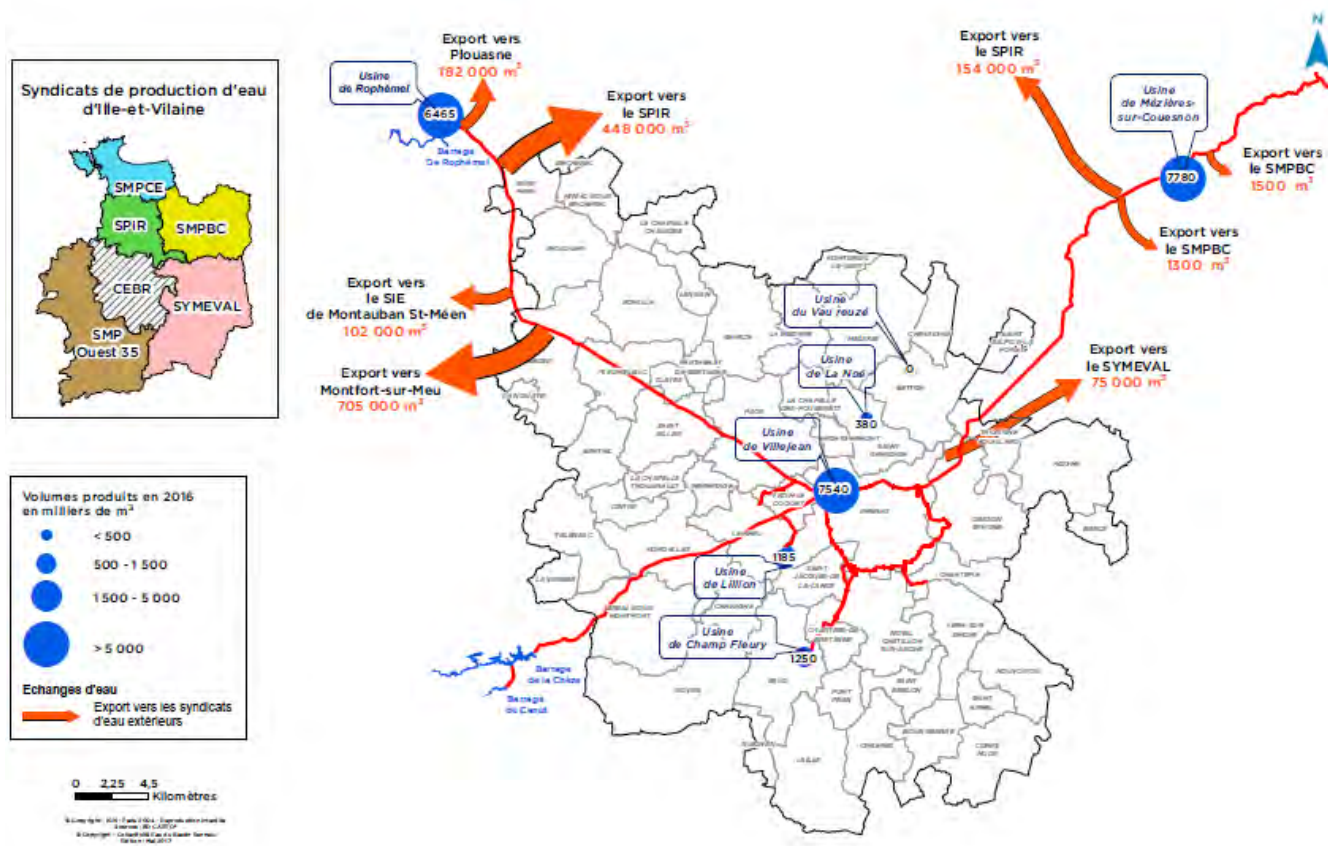
*Piezomètre situé sur la nappe tertiaire  
Site industriel de PSA - La Janais  
© LogHydro*



## IV- LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

La carte ci-dessous présente le bilan 2016 des ventes d'eau en gros.

### Bilan des ventes d'eau 2016



Par délibération de fin 2015, le Comité Syndical a approuvé les montants de surtaxe (part Collectivité) à appliquer pour les ventes d'eau en gros pour l'année 2016. Ce montant est complété par la part délégataire issue des contrats de DSP production.

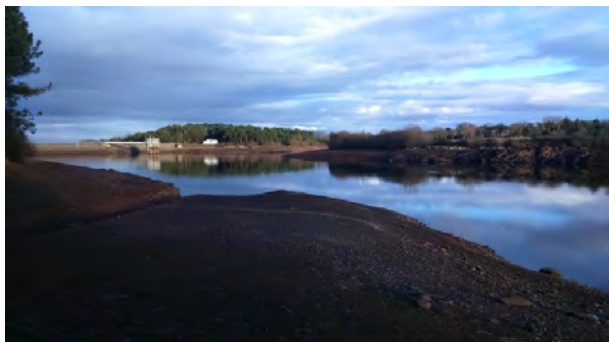
#### Tarifs 2016 des ventes d'eau en gros aux collectivités extérieures et gros consommateur (montants HTVA 5,5%)

	Part délégataire			Part Collectivité
	Part fixe (€ / semestre / compteur)	Part variable eau potable (€ / m <sup>3</sup> )	Coûts additionnels	Surtaxe (€ / m <sup>3</sup> )
Ville de Montfort-sur-Meu	1 084,06 €	0,4664 €	35 160,00 € <sup>(1)</sup>	0,1346 €
SYMEVAL	-	0,4664 €	9 315,35 €	0,1346 €
SMPBC (eau brute)	1 062,38 €	-	-	0,1200 €
Autres collectivités extérieures	1 084,06 €	0,4664 €	-	0,1346 €
PSA Citroën	327,00 €	1,3746 €	-	0,2310 €

<sup>(1)</sup> : Indemnité forfaitaire pour utilisation de la canalisation de distribution de Rophémel (€ / an)

Les tarifs complets appliqués sur l'année 2016 pour l'ensemble des ventes d'eau en gros sont présentés en annexe 7.

## IV - 6 – Sécheresse



*Niveau de remplissage du barrage de la Chèze  
Décembre 2016*

Un comité sécheresse a été organisé le 19 septembre 2016 par la préfecture suite au constat que le cumul des pluies en juillet et août 2016 était le plus faible jamais enregistré en Ille et Vilaine depuis 1959. Il a donné lieu à un arrêté d'état de vigilance sécheresse.

La sécheresse estivale a été suivie par une sécheresse hivernale liée à la persistance des conditions anticycloniques sur la France. Le déficit de pluie à fin 2016 était de plus de 180 mm. En l'absence de recharge suffisante des nappes, les ressources souterraines sont en état de vigilance. Les débits dans les rivières à fin décembre 2016

étaient également faibles, et insuffisants pour mettre en œuvre le remplissage du barrage de la Chèze par la rivière du Meu. Le barrage de Rophémel était plein à fin décembre mais aucun turbinage de la centrale hydroélectrique n'a pu être réalisé. Le barrage de la Chèze a fini l'année en-dessous de sa côte d'alerte avec un stock de 8,7 millions de m<sup>3</sup>.

Plusieurs Syndicats (SYMEVAL, SPIR, SIE de Montauban – St Méen) ont demandé en décembre 2016 un secours augmentant les besoins de production de la Collectivité. Bien que la gestion des ressources disponibles permette de répondre aux demandes, ainsi que celles des autres syndicats du département raccordés, des actions ont été prises début 2017 afin d'assurer le remplissage de la Chèze et l'alimentation de Villejean depuis le Meu.

## IV - 7 – La gestion patrimoniale liée à la production

Le dynamisme démographique du Bassin Rennais va engendrer une progression des besoins en eau. Celle-ci est estimée à 5 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires dans les 10 prochaines années. L'évolution du climat risque également d'augmenter les fréquences de sécheresse, fragilisant l'alimentation en eau du Bassin Rennais.

Pour y faire face, la Collectivité va engager 28,3 millions d'euros d'études et travaux dans ses infrastructures de production entre 2016 et 2020, afin d'envisager sereinement la sécurité de son approvisionnement dans les 10 ans à venir et produire une eau de qualité irréprochable, y compris en terme de saveur (cf. Plan Pluriannuel d'Investissement - chapitre VIII-5).

L'année 2016 a été marquée par le démarrage des travaux sur l'usine de Villejean, le démarrage des études pour la modernisation de l'usine de Rophémel et la prise en main de projets initiés par les collectivités anciennement compétentes : rénovation du réservoir de Le Rheu et de l'adduction Lillion-Mordelles notamment.

### IV - 7 - 1 - Usines de potabilisation

#### 1/ La restructuration de l'usine de Villejean - Phase 2

Mise en service en 1975, cette usine de potabilisation a fait l'objet d'une première phase de restructuration en 2012. Elle a permis d'améliorer la phase amont du traitement, en créant notamment un réacteur à Charbon Actif en Poudre. La seconde phase de restructuration est constituée de 3 lots de travaux :

Lot 1 :

- Couverture des filtres à sable afin d'éviter les risques de contamination aérienne et le développement algal,
- Modification du mode de régulation des filtres à sable pour limiter les pertes en eau,
- Amélioration du traitement de l'ammonium et optimisation de la désinfection finale,
- Suppression de l'étape actuelle de Post Ozonation, responsable de non conformités ponctuelles en Bromates, et mise en œuvre d'une désinfection par traitement aux Ultraviolets.

Lot 2 :

- Rénovation des bâtiments d'exploitation afin d'améliorer les performances énergétiques et les conditions de travail du personnel.

Lot 3 :

- Création d'un circuit pédagogique avec assistance d'un scénographe.

Concernant le lot 1, et après demandes de précisions, audition et négociation avec les trois candidats, l'offre du groupement STEREAU / LEGENDRE / OMS a été retenue pour un montant de 4 523 664 € H.T.

Concernant le lot 2, et après demandes de précisions et négociation avec les deux candidats, l'offre du groupement Angevin- Entreprise Générale et Angevin SAS a été choisie pour un montant de 1 076 923 € HT. L'année 2016 a aussi permis la réalisation de l'étude d'avant-projet par le scénographe SAGA pour le parcours pédagogique dont la Collectivité a décidé de doter l'usine de Villejean. Une première réunion a été organisée le 28 septembre 2016 avec le groupe de travail composé des personnalités compétentes pour la conception de ce circuit :

- Sciences / environnement : CNRS, Laboratoire EHESP, MCE ;
- Pédagogie / animation : Espaces des sciences, Ecocentre de la Taupinais, Circuit de visite de Beaurade ;
- Sociologie : Université de Rennes ;
- Éducation / Périscolaire : Académie de Rennes, Service périscolaire de Thorigné Fouillard, Ligue de l'enseignement ;
- Tourisme : Destination Rennes ;
- Accompagnement technique : Eau du Bassin Rennais Collectivité et SPL, SAGA.

Le calendrier prévisionnel de la phase 2 des travaux de modernisation de l'usine de Villejean est le suivant :

- Décembre 2016 : Lancement des premiers travaux d'installation pour le lot 1 pour 8.5 mois ;
- Septembre 2017 : Mise en service des nouvelles installations ;
- Juin/juillet 2017 : Lancement des travaux du lot 2 pour 1 an ;
- Fin 2017 : Lancement des consultations pour l'aménagement du circuit pédagogique.

Les travaux des phases 1 et 2 de modernisation de l'usine de Villejean sont en grande partie pris en charge par le SMG 35 au titre du schéma départemental d'alimentation en eau, en complément des aides de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.



*Usine de Villejean  
Démolition des fondations de cycloflocs  
15 décembre 2016*

### 2/ La modernisation de l'usine de Rophémel

Construite en 1963, l'usine de Rophémel a fait l'objet d'un programme partiel de modernisation entre 2003 et 2005. Cette filière présente aujourd'hui des insuffisances vis-à-vis de l'élimination des molécules émergentes (métaldéhyde,...) et des fragilités de fonctionnement compte tenu du vieillissement des équipements. En 2016, la Collectivité a lancé une étude pour fiabiliser et faciliter la gestion de l'usine, et pour améliorer ses performances. Ce marché, attribué au cabinet Bourgois, a débuté par la mission diagnostic en septembre 2016 pour une durée initiale de 6 mois. Le programme de travaux est constitué d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles.

Les principaux travaux de la tranche ferme concerneront notamment :

- L'amélioration du mode de régulation des filtres à sable ;
- La réhabilitation des postes de stockage et de dosage de chaux et de Charbon Actif en Poudre (CAP) ;
- L'optimisation de la chloration finale ;
- L'optimisation et la fiabilisation des équipements sensibles, des installations électriques et automatismes.

Les deux tranches conditionnelles comprendront la conception et la réalisation d'un réacteur à Charbon Actif en Poudre (CAP) et d'une désinfection aux Ultra-Violet. La réalisation des travaux est planifiée en 2019.

### 3/ La valorisation des terres de décantation de Rophémel

Les terres de décantation produites à l'usine de Rophémel sont valorisées par épandage sur des parcelles agricoles. Le bilan agronomique a montré la nécessité d'étendre le plan d'épandage. La Collectivité a travaillé avec la société SEDE Environnement sur l'élaboration du dossier de déclaration et obtenu le nouvel arrêté préfectoral d'autorisation d'épandage des terres de décantation le 18 novembre 2016.

### 4/ La déconstruction de l'ancienne usine de la Roche à Mézières-sur-Couesnon

L'année 2016 a notamment été marquée par la déconstruction de l'ancienne usine de la Roche à Mézières sur Couesnon. Cette déconstruction sélective, faisant partie des mesures compensatoires citées dans le Dossier d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau de la nouvelle usine, a été réalisée de mars à décembre 2016 par l'entreprise Charrier TP. L'opération s'est déroulée en trois phases :

- Désamiantage : 15 tonnes de déchets évacués ;
- Déconstruction : les matériaux inertes issus de la démolition ont été réutilisés pour le remblaiement des fondations ;
- Renaturalisation : mise en œuvre de terre végétale et implantation de 239 plants d'arbres forestiers.

Le coût total des travaux, de près de 100 000 € HT, a été financé à 100 % par la Collectivité.



*Usine de la Roche  
Déconstruction de l'ancien local chaux  
2 mai 2016*

### 5/ La réduction de la dureté de l'eau de l'usine de Champ-Fleury à Bruz

Mise en service en 2014, la nouvelle filière de décarbonatation à la soude a entraîné une modification de la minéralisation de l'eau avec une augmentation non souhaitée de son caractère entartrant. L'optimisation du fonctionnement de certains ouvrages, réalisée en 2016 par un travail conjoint des équipes de la Collectivité et de la SPL, couplée à des changements de consignes de traitement, a permis d'obtenir une diminution progressive de la dureté de l'eau. Ces mesures seront poursuivies en 2017 pour mieux répondre aux attentes des habitants.

### 6/ La restructuration de l'usine du Vau Reuzé

L'usine de Vau Reuzé est arrêtée depuis 2015 du fait d'un taux important de la teneur en fer dans le forage, dépassant la capacité d'abattement de la filière de traitement. L'étude bilan réalisée par l'Observatoire des Sciences de l'Université de Rennes I (OSUR) en 2016 conclut que les concentrations en fer devraient rester relativement stables dans le temps. Cette conclusion doit permettre de mettre en œuvre en 2017 un pilote industriel pour préciser le type de filière le plus approprié pour traiter le fer et le manganèse.



### IV - 7 - 2 - Réservoirs

#### 1/ Le programme pluri-annuel de restructuration

La Collectivité est propriétaire de 51 ouvrages de stockage pour une capacité totale de 110 480 m<sup>3</sup>.

L'année 2016 a vu le choix d'un maître d'œuvre et la réalisation des études de réhabilitation des ouvrages considérés comme prioritaires par la Collectivité. Ainsi, le 15 décembre 2016, le Groupe de Travail Patrimoine, constitué d'élus, a validé une liste de 9 réservoirs à réhabiliter ainsi que la charte graphique associée au ravalement extérieur.

La peinture appliquée à chaque ouvrage sera de couleur claire afin de confondre l'ouvrage dans le paysage environnant. Le logo "Eau du Bassin Rennais" sera appliqué sur la partie basse du fût.

Le programme prévisionnel de travaux s'élève à 1 272 245 € HT sur une durée de 4 ans et débutera par le réservoir de Champ Fleury à Bruz en 2017.



*Photomontage  
du réservoir de Bruz  
réhabilité*

#### 2/ Les appels à garantie décennale suite à constats de désordres

Lors des visites de contrôle en 2015 et 2016, des désordres ont été constatés sur plusieurs réservoirs :

- Réservoir de Thorigné-Fouillard – Le Portail : dégradation du ravalement extérieur réhabilité en 2009 ;
- Réservoir de Cesson-Sévigné – Le Pâtis Tatelin : dégradation du revêtement intérieur d'une des deux cuves réalisées en 2013 ;
- Réservoir d'Ercé-Près -Liffré : dégradation d'une des deux cuves du revêtement intérieur réalisé en 2012.

L'année 2016 a permis de lancer les appels aux garanties décennales des entreprises de travaux pour une reprise des désordres en 2017.

#### 3/ La réparation d'urgence au réservoir des Gallets

L'apparition d'une fuite importante au niveau de la cheminée de cuve du réservoir aérien des Gallets a marqué la fin de l'année 2015. Cet ouvrage, construit à la fin des années 60 et d'une capacité totale de 5 000 m<sup>3</sup>, assure la distribution d'eau sur une partie des villes de Rennes et de Cesson-Sévigné.

Les travaux d'urgence, réalisés par l'entreprise SADE, ont débuté en janvier 2016. Ils ont consisté en un décapage du revêtement existant, un traitement des fissures traversantes ainsi que la mise en œuvre d'une nouvelle étanchéité pour un montant total de 32 285 € HT. La remise en service progressive de l'ouvrage a été effectuée en mars 2016.

#### 4/ La gestion des antennes Télécom

Le diagnostic des réservoirs réalisé en 2015 par la Collectivité avait mis en évidence la problématique antenne sur les dômes. Le Groupe de Travail Patrimoine avait décidé, en décembre 2015, de ne plus accepter l'installation de ces équipements sauf ceux remplissant une mission de service public et exploités par un opérateur public.

Pour l'année 2016, la Collectivité dénombre 22 installations réparties sur 14 ouvrages, et 1 installation mise hors service et déposée. Elle a également mis en demeure les sociétés SFR et Bouygues Télécom de démonter leurs antennes sur les ouvrages de L'Hermitage et Goven dont les conventions étaient arrivées à échéance.



*Cuve du réservoir  
sur tour des Gallets  
avant réparation*



De plus, les redevances de certaines conventions ont été augmentées pour rendre les redevances homogènes sur l'ensemble du territoire. Le montant total des recettes est de 68 242 € HT dont 20 000 € HT correspondent aux pénalités de retard appliquées aux opérateurs.

### IV - 7 - 3 - Adductions

Parmi les opérations menées sur les adductions en 2016, on peut noter :

#### 1/ La poursuite des études de renouvellement du tronçon Bigotière à l'amont de l'usine de Mézières (1,5 km - diamètre 500 mm)



**Canalisation d'eau brute  
située en amont de l'usine de Mézières-sur-Couesnon  
Traversée de la Minette**

L'année 2016 a permis la finalisation des études d'avant-projet approuvées par le Bureau du 24 mai 2016, l'organisation d'une réunion publique d'information à la mairie de Saint-Etienne-en-Coglès et la consultation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour la prise en compte de l'environnement paysager dans cette opération. Cette dernière n'a pas exigé la réalisation d'une étude d'impact.

Ces travaux pourront donc être programmés lors d'une période favorable d'arrêt des drains de septembre à novembre 2017 ou 2018 si la sécheresse se poursuit. Le montant prévisionnel des travaux est de 683 000 € HT.

#### 2/ La poursuite des études relatives au renouvellement de l'adduction Lillion - Mordelles (9 km - diamètres 300 et 400 mm)

La Collectivité, devenue maître d'ouvrage au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la conduite d'adduction entre l'usine de production des eaux de Lillion et le réservoir de Mordelles (9 km), poursuit le projet de renouvellement initié par les élus de l'ancien Syndicat des eaux de Lillion. L'année 2016 a permis de réaliser le levé topographique de surface et la consultation des communes impactées par le tracé projeté. L'année 2017 verra la réalisation de l'étude projet ainsi que les démarches nécessaires auprès des services de la DREAL pour un démarrage des travaux prévu en 2018.

#### 3/ L'interconnexion entre Rennes et le réservoir des Onze Journaux

Le secteur nord de la Collectivité est principalement alimenté depuis Rennes par une conduite composée de diamètres et de matériaux variés, qui assure un rôle d'adduction, de distribution et de défense incendie sur les communes de Rennes et St Grégoire. Deux nouvelles conduites sont à poser sur environ 1,7 km entre Rennes et le réservoir des 11 journaux.

Au vu des contraintes de circulation, la Collectivité se coordonne avec Rennes Métropole dans le cadre de ses études d'aménagement avenue Gros Malhon.

Durant l'année 2016, la Collectivité a sélectionné un maître d'œuvre, pour la réalisation des études préalables nécessaires à un démarrage des travaux imposé en juin 2017 par le calendrier des travaux de voirie sur ce secteur.

## 4/ L'Aqueduc Vilaine Atlantique

### Le projet et ses modalités de fonctionnement

Le projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique est porté par le SMG 35. Il consiste en la création d'une adduction de 90 km permettant de sécuriser réciproquement les deux principales usines de production d'eau potable de Bretagne : l'usine du Drezet à Férel, propriété de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV), et l'usine de Villejean à Rennes, propriété de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. 33 km de canalisations ont déjà été réalisés par l'IAV (phases 1 et 2) pour ses besoins propres et ceux de ses usagers. Ces travaux ont intégré un surdimensionnement afin de permettre la prolongation de la canalisation jusqu'à Rennes. 57 km de canalisations restent à réaliser entre Bains-sur-Oust (lieu-dit La Clôture) et Rennes, ainsi que deux réservoirs et des stations de pompage, pour un montant total de 30 500 000 € HT.

Les modalités prévisionnelles de fonctionnement retenues par le SMG 35 sont les suivantes :

- "Hiver" - Import à Villejean du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai : 12 500 m<sup>3</sup>/j, dont 10 400 m<sup>3</sup>/j à consommer sur le Bassin Rennais et 2 100 m<sup>3</sup>/j à exporter vers le SYndicat Mixte de production de la VALière (SYMEVAL), le Syndicat mixte de Production d'Ille et Rance (SPIR) et le SMPBC.
- "Eté" - Export depuis Villejean du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre : 18 500 m<sup>3</sup>/j, dont 17 200 m<sup>3</sup>/j issus des productions d'Eau du Bassin Rennais.
- Volumes supplémentaires d'achat par l'Ille et Vilaine : 770 000 m<sup>3</sup> / an.

Les charges prévisionnelles de fonctionnement présentées par le SMG 35 sont les suivantes :

- Exploitation de l'ouvrage : 225 000 € / an (intégrant partiellement les surcoûts d'exploitation sur les installations CEBR) dont 3 600 000 kWh/an de consommations électriques ;
- Achats d'eau et indemnités de fonctionnement versées au Syndicat Mixte de Production d'eau potable de la Côte d'Émeraude (SMPCE) : 425 000 € / an ;
- Remboursement des emprunts : 1 650 000 € / an.

Soit un coût total de 2 300 000 € / an correspondant à 29 % du montant actuel de recettes du SMG 35.

Ce fonctionnement "à blanc" de l'Aqueduc Vilaine Atlantique conduit à sous-utiliser pendant 8 mois sur 12 les installations de production d'Eau du Bassin Rennais avec les conséquences suivantes :

- Plafonnement de l'usine de Rophémel à 900 m<sup>3</sup>/h au lieu de 1 250 m<sup>3</sup>/h ;
- Arrêt complet de l'usine de Villejean durant 2 mois (mars et avril) ;
- Fonctionnement de l'usine de Villejean à son débit minimal (800 m<sup>3</sup>/h) durant moins de 4h00 par jour durant 4 mois (février, octobre, novembre, décembre).

L'arrêt de Villejean pendant deux mois induit les coûts suivants :

- Fonctionnement « à blanc » tous les 3 jours pendant 5h00 et évacuation des eaux produites : perte de 40 000 m<sup>3</sup> sur deux mois – coût associé de 20 000 € / an (pris en compte dans les coûts de fonctionnement SMG) ;
- Difficultés sociales liées au sur-effectif des 6 ETP de l'équipe de Villejean pendant 6 mois, difficilement chiffrables mais non sans impact (non pris en compte dans les coûts de fonctionnement SMG) ;



- En période estivale, la forte augmentation des besoins de production (+ 17 200 m<sup>3</sup>/j) nécessitera un renfort temporaire des effectifs à Villejean (non pris en compte dans les coûts de fonctionnement SMG).

### La justification du projet

Pour le SMG 35, l'alimentation en eau potable du secteur du SMP Ouest 35 est très fragile (marge inférieure à 7 % en période de pointe) et celle sur le secteur potentiellement alimenté par l'Aqueduc Vilaine Atlantique (Collectivité Eau du Bassin Rennais, SMP Ouest 35, SYMEVAL, SPIR, SMPBC) est fragile :

- Marge actuelle de production de 20 000 m<sup>3</sup>/j en période de pointe automnale sèche : Impossibilité de faire face à un arrêt de Rophémel ou Villejean ;
- Ressources limitées si succession de 2 années sèches.

Si la Collectivité Eau du Bassin Rennais partage l'analyse du SMG 35 sur le secteur du SMP Ouest 35, son avis sur le secteur potentiellement alimenté par l'Aqueduc Vilaine Atlantique est très différent. En situation normale, la capacité de production d'Eau du Bassin Rennais est de 145 900 m<sup>3</sup>/j, pour une production journalière (y compris les exports vers les SMP voisins) comprise entre 53 et 73 000 m<sup>3</sup>/j, soit une marge de 100 % - 73 000 m<sup>3</sup>/j. En situation de sécheresse, et s'agissant d'un raisonnement "jour de pointe année sèche", donc d'une période relativement brève, le potentiel de production d'Eau du Bassin Rennais est réduit à 110 400 m<sup>3</sup>/j, soit une marge de 50 % - 37 000 m<sup>3</sup>/j -, ce qui reste confortable pour pouvoir sécuriser les SMP interconnectés avec Eau du Bassin Rennais.

### La proposition d'amendement du projet

Au vu de ces éléments, le Bureau du 19 janvier 2016 a acté que la réalisation de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, bien qu'apportant une sécurité supplémentaire, n'apparaissait pas comme indispensable actuellement. Cette position était déjà celle du SMPBR en 2006. Les élus délégués ont donc été mandatés pour proposer, lors du Comité SMG 35, un amendement consistant à réaliser l'Aqueduc Vilaine Atlantique en deux tranches :

- Une tranche ferme comprenant la pose de 4,8 km supplémentaires et la réalisation du réservoir de Sixt-sur-Aff et de la station de pompage vers le SMP Ouest 35. Ces travaux, estimés à 4 000 000 € au stade Avant-Projet (AVP), sont à réaliser au plus tôt afin de sécuriser ce secteur du département aujourd'hui particulièrement vulnérable ;
- Une tranche conditionnelle comprenant la pose des 52,2 km restants et la réalisation du réservoir de Goven et de la station de pompage de Villejean.

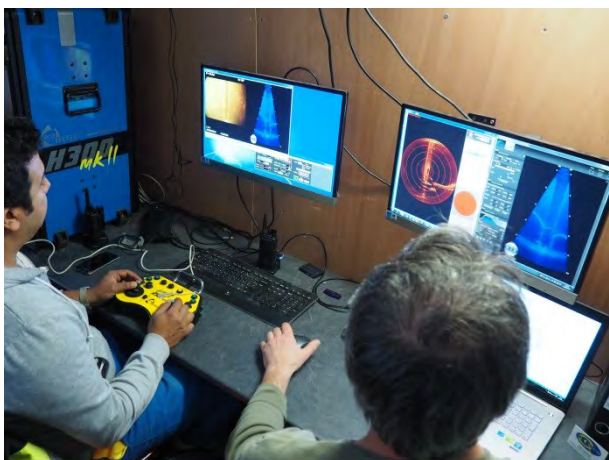
Ce phasage permettait :

- De sécuriser au plus tôt le SMP Ouest 35, sans attendre 2020 ;
- D'éviter les conséquences négatives, incontournables à court terme, du fonctionnement de l'AVA sur les installations de production du Bassin Rennais récemment modernisées avec l'aide financière du SMG 35 ;
- De décider de l'affermissement de la seconde tranche dès que de besoins, pour assurer la sécurisation du SPIR, du SMPBC, du SYMEVAL et de la Collectivité Eau du Bassin Rennais à la lumière :
  - de l'évolution des besoins en eau de l'Ille et Vilaine,
  - de l'évolution des connaissances sur le changement climatique et de son effet sur le potentiel des ressources en eau d'Ille et Vilaine,
  - de l'évolution des besoins de sécurisation de l'usine du Drézet pour l'IAV ;
- De réaffecter la capacité d'investissement dégagée par le SMG 35 de 2 000 000 € par an à d'autres projets, notamment à la sécurisation du SMP Côte d'Émeraude et à la mise en œuvre d'un fonds d'investissement pour le renouvellement des réseaux de distribution.

Le Comité du SMG 35 du 10 mars a rejeté cet amendement et a donc approuvé l'Avant-Projet de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique pour un montant de travaux de 30,5 millions d'euros avec une signature des marchés de travaux en 2019, et la réalisation de l'enquête publique en 2017.

## IV - 7 - 4 - Barrages

### 1/ La gestion des barrages de la Chèze et du Canut



*Contrôle du sous-marin lors de l'inspection subaquatique des parties immergées du barrage de la Chèze  
26 juin 2016*

Avec une capacité de 14,4 millions de m<sup>3</sup>, le barrage de la Chèze est la principale réserve en eau d'Ille-et-Vilaine. Sa hauteur dépassant les 20 mètres, il a été classé par arrêté préfectoral du 14 avril 2009 en catégorie A. Le barrage du Canut, d'une capacité de 300 000 m<sup>3</sup>, est quant à lui classé en catégorie C.

Le suivi permanent de l'ouvrage, qui comprend l'analyse des résultats des dispositifs d'auscultation et la visite technique annuelle, est assuré par la Collectivité en collaboration avec l'exploitant, la SPL Eau du Bassin Rennais, et GEOS, un bureau d'études spécialisé.

Pour l'année 2016, le barrage de la Chèze, a fait l'objet d'un Examen Technique Complet (ETC) qui est à réaliser tous les 10 ans. Cet examen est plus complet qu'une Visite

Technique Annuelle (VTA) puisqu'il comprend également une inspection subaquatique des parties immergées. Le bureau d'étude confirme l'état satisfaisant de l'ouvrage mais recommande d'ici 2 ans de rénover le système de drainage en rives droite et gauche, et de reprendre à court terme l'étanchéité des parties aériennes de certains piézomètres.

### 2/ La gestion du barrage de Rophémel

Avec une capacité de 5 millions de m<sup>3</sup>, le barrage de Rophemel dépasse légèrement les 18 mètres, il a été déclassé par le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 de la catégorie A en B, mais les services de l'État souhaitent maintenir les contraintes d'un suivi en catégorie A pendant la période de prise en main par le nouvel exploitant.

Pour l'année 2016, le barrage de Rophémel a fait l'objet d'une VTA qui a conclu que ce barrage était certes vieillissant mais présentait un aspect globalement en bon état. Le bureau d'étude recommande certains travaux, notamment sur les vannes de l'évacuateur de crue, et demande un diagnostic sur le dysfonctionnement constaté lors du test de grande ouverture de la vanne de fond.

## IV - 7 - 5 - Production d'électricité renouvelable

### 1/ La restructuration de la centrale hydroélectrique de Rophémel

Suite aux études de restructuration de la centrale, un marché de travaux a été lancé en 2016. Il est constitué de 3 lots :

- Lot 1 : réhabilitation de la centrale hydro-électrique ;
- Lot 2 : travaux de génie civil et continuité écologique (avec aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) ;
- Lot 3. : Travaux de mise en conformité électrique et automatisation de l'évacuateur de crue.

L'attribution des marchés est prévue au premier semestre 2017 pour un démarrage du chantier fin 2017. La durée des travaux est estimée à 18 mois.



*Vue des alternateurs de la centrale hydroélectrique de Rophémel*



Une étude a également été engagée pour vérifier l'état du portique de manœuvre des vannes des conduites de prise d'eau de la centrale. Elle a confirmé qu'il était intéressant de conserver ce portique mais qu'il fallait prévoir rapidement une réhabilitation complète de l'équipement.

### 2/ Les panneaux photovoltaïques de Villejean

Dans le cadre de la phase 1 de modernisation de l'usine des eaux de Villejean, 677 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été installés. Suite au constat de baisse anormale de la production photovoltaïque en 2015, la Collectivité a engagé une démarche pré-contentieuse, avec l'entreprise Degrémont, rythmée par plusieurs réunions d'expertises en 2016, et qui a conduit à la décision de remplacer l'intégralité des panneaux. Un protocole d'accord sera à signer entre les parties en 2017 afin de réaliser ces travaux et compenser les pertes de production liées à la phase d'arrêt.

## IV - 8 – Suivi-contrôle du service de production d'eau

### IV - 8- 1 - Le suivi de la qualité des eaux

L'eau livrée aux habitants doit respecter en permanence les normes de potabilisation. Afin de s'assurer de ce respect, la Collectivité s'appuie sur le programme de contrôle officiel réglementaire réalisé par l'ARS, le programme d'auto-surveillance effectué par les délégataires et les programmes spécifiques portés par la Collectivité. La Collectivité s'assure du respect de ces programmes et exerce une veille permanente sur le suivi des non conformités.

La Collectivité a réuni le Comité de suivi de la qualité d'eau, instance présidée par les élus, qui regroupe notamment l'ARS, les exploitants, ainsi que des experts dans le domaine de l'eau et le suivi des algues, en décembre 2016. Étaient à l'ordre du jour la présentation des bilans partiels 2016 de la qualité des eaux produites et distribuées ainsi que l'élaboration des programmes officiels et d'auto-surveillance pour l'année 2017.

### IV - 8- 2 - La fiche hebdomadaire d'information sur la production et la qualité de l'eau

La Collectivité réalise et met en ligne sur son site internet une "fiche hebdomadaire de synthèse sur le potentiel et la qualité des ressources de la Collectivité". Cette fiche synthétise toutes les données collectées auprès des différents délégataires, de l'ARS et de la DREAL :

- la disponibilité des 12 ressources et le potentiel de production d'eau associé,
- la production d'eau dans les 7 usines,
- la qualité des eaux brutes, produites et distribuées,
- les volumes mensuels vendus aux autres collectivités.

### IV - 8- 3 - Le contrôle des travaux de renouvellement

#### 1/ Contrat de Production avec la SPL

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de production, la SPL a en charge la majorité des travaux de renouvellement des installations de production et des points de comptage de vente d'eau.

La dotation annuelle de renouvellement pour 2016 s'élevait à 1 366 037 €. Le suivi du compte de renouvellement fait apparaître un respect du montant du programme.

» 1 366 037 euros de travaux de renouvellement, réalisés par la SPL en 2016.

Les programmes annuels de travaux sont déterminés à partir du pré-programme prévisionnel fixé dans le contrat, des constats issus de la gestion patrimoniale des équipements et des réunions d'arbitrage entre les équipes de la Collectivité et celles de la SPL.

Durant l'année 2016, la SPL a démarré plusieurs chantiers importants :

- Sur l'usine de Villejean, les principales opérations ont concerné le renouvellement des vannes dans les citernes enterrées ;
- Sur l'usine de Rophémel, la SPL a réalisé le renouvellement de la pompe de gavage du filtre presse à boue ainsi que des mises en conformité électrique ;
- A Mézières sur Couesnon, la SPL a poursuivi les travaux de réhabilitation du clapet automatique sur le barrage à l'aval de la prise d'eau de l'usine.

### 2/ Contrat de Production issu du SIE de Lillion avec la SAUR

Le contrat dispose d'un fonds de travaux de 50 000 € par an (hors actualisation) et d'une dotation de 39 372 € par an (hors actualisation).

Les investissements réalisés en 2013 et 2014 ont consommé toute la dotation prévue au contrat, par conséquent aucune nouvelle opération de renouvellement n'a été programmée jusqu'à la fin du contrat au 31 décembre 2016.

La dotation actualisée pour le programme de renouvellement 2016 était de 40 965 €. Le bilan 2016 fait état d'un solde de fin de contrat de 116 € après réalisation d'un total de travaux de 40 849 €.

Les principales opérations effectuées par le gestionnaire concernent notamment :

- la réalisation d'un accélérateur dans un regard existant sur la commune de Mordelles pour un montant de 19 880€ ;
- l'installation de plateformes composites dans le forage n° 2 pour mise en sécurité du personnel pour un montant de 4 500 €.

## IV - 8- 4 - L'analyse du rapport annuel "production" des délégués

En 2017, la Collectivité a reçu un rapport de la SPL pour son contrat production et un rapport de la SAUR pour le contrat production - distribution de l'ex SIE de Lillion.

Le rapport production SPL, avec une nouvelle présentation et un contenu revu, tient compte du travail réalisé par la Collectivité et la SPL, tant sur le fond que sur la forme.

### 1/ Compte d'exploitation de la SPL

Le compte d'exploitation 2016 présenté par la SPL fait apparaître :

- des produits annoncés à 10 952 000 €,
- des charges à 6 506 000 €,
- des frais de structure de 3 186 000 €
- un bilan positif pour le contrat de production à 1 271 000 €.

### 2/ Compte d'exploitation de la SAUR

Le contrat avec la SAUR intégrant la production et la distribution pour le secteur de Lillion, l'analyse est présentée au chapitre V-9-2.



**Rapport annuel 2016  
« production »  
de la SPL**

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### » A retenir :

Le service de distribution de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est issu de la fusion, en 2015, de 16 services différents. L'année 2016 a permis de poursuivre l'harmonisation des pratiques, des prix, des travaux... qui demandera encore plusieurs années avant d'aboutir totalement.

En 2016 le nombre d'abonnés au service augmente de 1,5 % par rapport à 2015, et les volumes consommés de 2,1 %, confirmant la tendance à la hausse des 3 dernières années.

Les actions du programme ECODO 2016 – 2018 de la Collectivité ont pour objectif de réduire autant que possible la consommation d'eau, et d'améliorer ainsi l'adaptation du territoire au changement climatique.

Les rendements de réseau sont compris sur le Bassin Rennais entre 85 et 96 %, pour une moyenne nationale inférieure à 80 %. Pour maintenir ce haut niveau de performance, une programmation pluriannuelle de travaux de renouvellement adaptée aux enjeux du nouveau territoire est en cours de définition.

### V - 1 – L'organisation en 16 services

Depuis le transfert de compétence en 2015, lié à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la Collectivité Eau du Bassin Rennais est l'autorité organisatrice de 16 services de distribution d'eau potable, dont 5 services (concernant 10 communes) sont encore gérés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public tripartite avec les syndicats intercommunaux préexistants et encore compétents pour la distribution d'eau potable sur les communes non métropolitaines.

Les décisions prises en 2015 et en 2016 sur la réorganisation des délégations de service public à l'échéance des contrats en cours (cf. chapitre II-1) aboutiront à un nombre de services réduit à 14 en 2017, puis à 13 en 2018.

Pour les 5 contrats tripartites persistant en 2016 (services 12 à 16 - cf. carte ci-après), les données individualisées par commune sont demandées aux délégataires dans les rapports annuels. Elles n'ont pas toutes été transmises au jour de la finalisation du présent rapport.



*Pose d'une conduite d'eau potable en encorbellement  
CHU Pontchaillou - Rennes  
Mars 2016*

### » En 2016 :

- 480 155 habitants desservis
- 194 325 abonnés
- 3726 km de réseaux (hors branchements)
- 21,2 millions de m<sup>3</sup> vendus aux abonnés
- Consommation moyenne annuelle de 110 m<sup>3</sup>/ abonné

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



### V - 2 – Origine de l'eau distribuée

94 % de l'eau alimentant le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais en 2016 provient de ses propres installations de production (cf. chapitre IV: La production d'eau potable).

Du fait de la structuration des réseaux de canalisations, dix communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, issues des syndicats voisins (services 12 à 16), sont alimentées par les productions ou imports d'eau des collectivités voisines

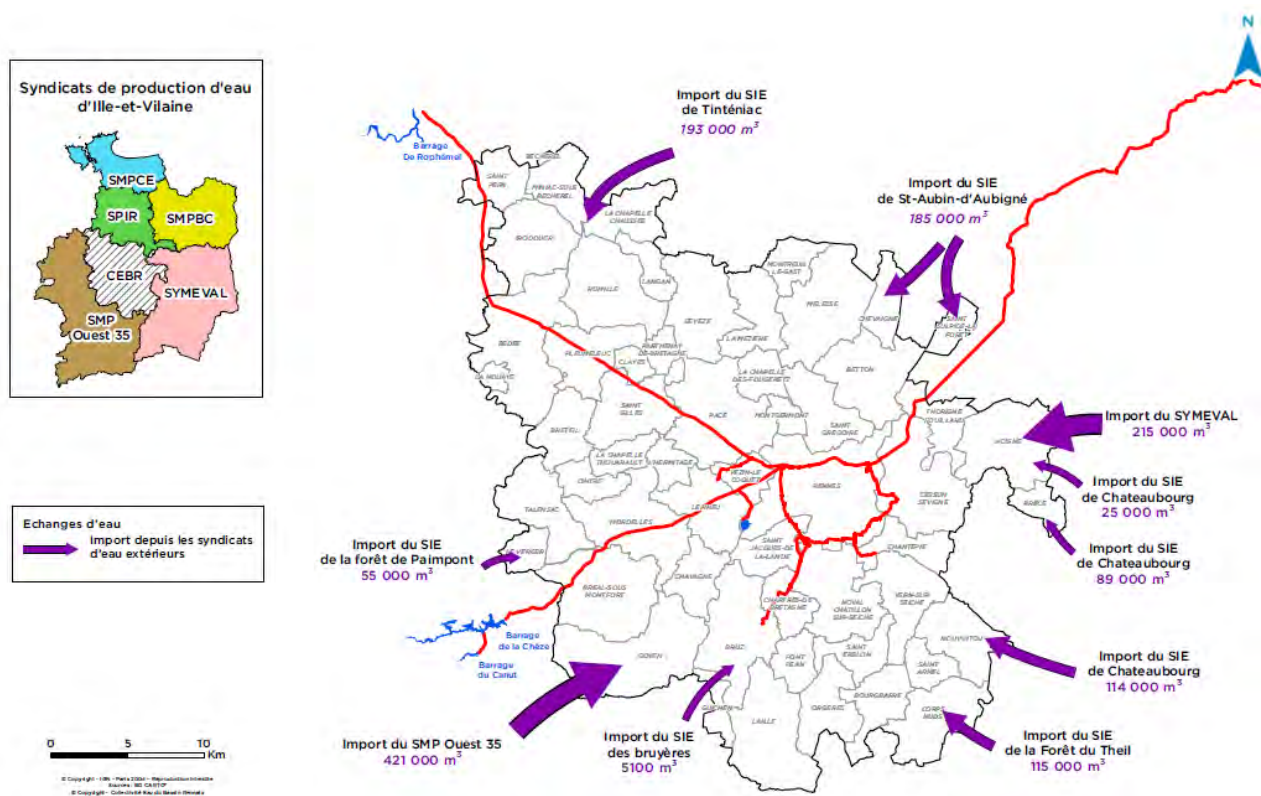
Service	Volume Production CEBR 2016 (m <sup>3</sup> )	Volume importé Collectivités voisines 2016 (m <sup>3</sup> )	Volume exporté intra CEBR (m <sup>3</sup> )	Volume exporté Collectivités voisines (m <sup>3</sup> )
01 - Rennes	11 348 394			
02 - Sud de Rennes	2 572 241	5 128		25 670
03 - Nord de Rennes	2 599 518			
04 - Lillion	1 578 118	421 583	51 635	
05 - Cesson-Sévigné	1 082 091		372	
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	875 625			
07 - Rophémel	880 267		5 630	
08 - Chantepie-Vern	805 914			
09 - St-Jacques-de-la-Lande	605 252			
10 - Le Rheu	403 068			
11 - Acigné		241 257		
12 - Brécé, Nouvoitou		202 527		
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.		193 363		
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt		184 857		
15 - Corps-Nuds		115 856		
16 - Le Verger		55 274		
<b>Total</b>	<b>22 750 488</b>	<b>1 419 845</b>	<b>57 637</b>	<b>25 670</b>
<b>Total général alimentant le territoire Eau du Bassin Rennais</b>	<b>24 144 663</b>			

NB : Le total général alimentant le territoire correspond au total des volumes produits et importés, duquel on retranche le volume exporté vers les collectivités voisines. Le volume exporté intra CEBR est indiqué pour mémoire.



## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### Principaux imports d'eau en 2016



## V - 3- Population desservie

La population desservie par la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 480 155 habitants (source INSEE - population légale 2013 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016), dont 45 % à Rennes.

Service	2015 D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis	2016 D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis	2016 VP.CEBR.369 - Population % Evolution (%)	2016 VP.CEBR.370 - Nombre d'habitants Evolution (nombre)
01 - Rennes	215 916	217 309	0,65	1 393
02 - Sud de Rennes	54 268	55 029	1,40	761
03 - Nord de Rennes	52 713	54 181	2,78	1 468
04 - Lillion	31 584	32 031	1,42	447
05 - Cesson-Sévigné	16 999	17 546	3,22	547
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	20 006	21 036	5,15	575
07 - Rophémel	20 202	20 504	1,49	302
08 - Chantepie-Vern	18 745	18 910	0,88	165
09 - St-Jacques-de-la-Lande	11 441	11 940	4,36	499
10 - Le Rheu	8 093	8 249	1,93	156
11 - Acigné	6 483	6 491	0,12	8
12 - Brécé, Nouvoitou	4 941	4 978	0,75	37
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	3 675	3 718	1,17	43
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	3 409	3 478	2,02	69
15 - Corps-Nuds	3 162	3 247	2,69	85
16 - Le Verger	1 521	1 508	-0,85	-13
<b>TOTAL</b>	<b>473 158</b>	<b>480 155</b>	<b>1,48</b>	<b>6 542</b>

## V - 4 – Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés alimentés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 194 325 abonnés, dont 41 % à Rennes. Ce taux est plus faible que la proportion d'habitants à Rennes (45 %) car une part importante des logements sur ce territoire n'est pas dotée de compteurs individualisés publics.

Le nombre d'abonnés au service est en hausse de 1,5 % (+ 2 878 abonnés) entre 2015 et 2016, reflet du dynamisme démographique du territoire.

Service	2015 VP.56 - Nombre d'abonnés (ab)	2016 VP.56 - Nombre d'abonnés (ab)	2016 VP.CEBR.367 - Nombre d'abonnés Evolution N/N-1 (nombre)	2016 VP.CEBR.368 - Nombre d'abonnés % Evolution (%)
01 - Rennes	77 748	79 672	1924	2,5
02 - Sud de Rennes	24 280	24 413	133	0,5
03 - Nord de Rennes	23 363	23 190	-173	-0,7
04 - Lillion	14 346	14 510	164	1,1
05 - Cesson-Sévigné	7 291	7 255	-36	-0,5
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	9 166	9 290	124	1,4
07 - Rophémel	8 479	8 682	203	2,4
08 - Chantepie-Vern	8 454	8 551	97	1,1
09 - St-Jacques-de-la-Lande	5 368	5 322	-46	-0,9
10 - Le Rheu	3 260	3 562	302	9,3
11 - Acigné	2 778	2 819	41	1,5
12 - Brécé, Nouvoitou	2 022	2 033	11	0,5
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	1 539	1 576	37	2,4
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	1 482	1 553	71	4,8
15 - Corps-Nuds	1 310	1 339	29	2,2
16 - Le Verger	561	558	-3	-0,5
<b>Total Collectivité Eau du Bassin Rennais</b>	<b>191 447</b>	<b>194 325</b>	<b>2 878</b>	<b>1,5%</b>

Le déploiement de la nouvelle structure tarifaire par catégorie d'abonnés (cf. Chapitre VI-3) permet d'affiner la connaissance de la typologie des abonnés et des consommations par catégorie, entre locaux à usage d'habitation, immeubles collectifs non individualisés, et autres abonnés (professionnels...).

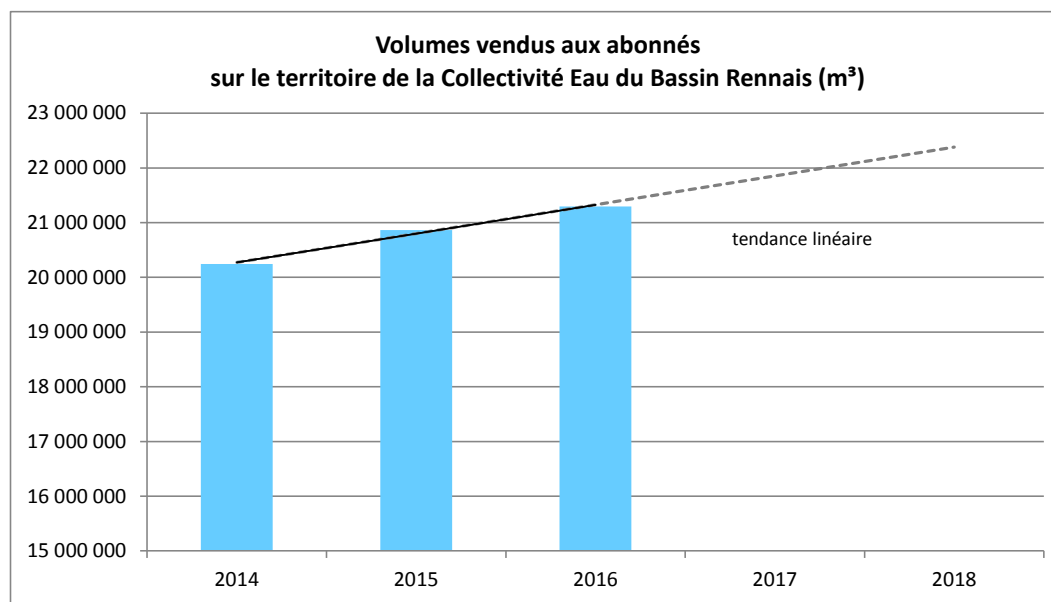
Les données pour les 2 services (4 communes gérées par la SPL Eau du Bassin Rennais, dont Rennes) où s'appliquent les catégories d'abonnés en 2016, sont présentées ci-après.

Services catégorisés	Nombre d'abonnés Local à usage d'habitation 2016	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre d'abonnés Immeubles collectifs non individualisés 2016	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre d'abonnés Autres abonnés 2016	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre total d'abonnés 2016
01 - Rennes	69 533	87%	1 502	2%	9 068	11%	80 103
06 - Pacé, St-Gilles, Vezin-le-Coquet	8 713	93%	38	0,40%	656	7%	9 407
<b>Total abonnés services catégorisés (facturation février 2017)</b>	<b>78 246</b>	<b>87%</b>	<b>1 540</b>	<b>2%</b>	<b>9 724</b>	<b>11%</b>	<b>89 510</b>

*NB : La typologie des abonnés a été réalisée à partir des données de facturation de février 2017. Le nombre total d'abonnés facturés en février 2017 est supérieur au nombre total d'abonnés par service du tableau précédent, qui est calculé au 31 décembre 2016*

## V - 5 – Volumes consommés et consommation moyenne par abonné

Le volume total vendu en 2016 aux abonnés sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de 21 294 641 m<sup>3</sup> dont 47 % à Rennes. Le volume total est en hausse de 2,1 % (+ 430 430 m<sup>3</sup>) entre 2015 et 2016, confirmant la tendance à la hausse de la consommation globale depuis 3 ans.



Service	2015 VP.063 - Volume comptabilisé domestique (m <sup>3</sup> )	2016 VP.063 - Volume comptabilisé domestique (m <sup>3</sup> )	2016 VP.CEBR.371 - Volumes Evolution (%)
01 - Rennes	10 074 914	10 046 942	-0,28
02 - Sud de Rennes	2 164 325	2 195 846	1,46
03 - Nord de Rennes	2 173 911	2 381 748	9,56
04 - Lillion	1 636 795	1 669 717	2,01
05 - Cesson-Sévigné	984 001	1 024 711	4,14
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	733 675	775 695	5,73
07 - Rophémel	706 045	736 046	4,25
08 - Chantepie-Vern	702 371	678 912	-3,34
09 - St-Jacques-de-la-Lande	581 198	578 405	-0,48
10 - Le Rheu	284 361	351 003	23,44
11 - Acigné	221 912	232 947	4,97
12 - Brécé, Nouvoitou	171 938	176 148	2,45
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	156 701	151 539	-3,29
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	123 420	153 449	24,33
15 - Corps-Nuds	101 757	95 694	-5,96
16 - Le Verger	46 887	45 839	-2,24
<b>Total Collectivité Eau du Bassin Rennais</b>	<b>20 864 211</b>	<b>21 294 641</b>	<b>2,06%</b>

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

La consommation moyenne par abonné est passée de 109 à 110 m<sup>3</sup> entre 2015 et 2016. Les forts contrastes entre services s'expliquent par la typologie des abonnés : les immeubles collectifs non individualisés (comme à Rennes), la présence de jardins ou d'industriels (comme à L'Hermitage - service 04) conduisent à une augmentation des valeurs moyennes pour l'ensemble du service.

Service	2015 VP.231 - Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /ab)	2016 VP.231 - Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /ab)	2016 VP.CEBR.372 - Evolution consommation moyenne (%)
01 - Rennes	130	126	-3
02 - Sud de Rennes	89	90	1
03 - Nord de Rennes	93	103	10
04 - Lillion	114	115	1
05 - Cesson-Sévigné	135	141	5
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	80	83	4
07 - Rophémel	83	85	2
08 - Chantepie-Vern	83	79	-4
09 - St-Jacques-de-la-Lande	108	109	0
10 - Le Rheu	87	99	13
11 - Acigné	80	83	3
12 - Brécé, Nouvoitou	85	87	2
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	102	96	-6
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	83	99	19
15 - Corps-Nuds	78	71	-8
16 - Le Verger	84	82	-2
<b>Total Collectivité Eau du Bassin Rennais</b>	<b>109</b>	<b>110</b>	<b>0,6%</b>

Sur les services de Rennes et Pacé, St-Gilles, Vezin-le-Coquet, la catégorisation des abonnés permet de connaître précisément la moyenne de consommation par type d'usage : locaux à usage d'habitation (consommation moyenne par ménage), immeubles collectifs non individualisés (consommation moyenne par immeuble), autres abonnés (tous usages professionnels confondus) :

Services catégorisés	Volume consommé Local à usage d'habitation 2016 (m <sup>3</sup> )	Consommation moyenne par abonné Local à usage d'habitation (m <sup>3</sup> /an)	Volume consommé Immeubles collectifs non individualisés 2016 (m <sup>3</sup> )	Consommation moyenne par abonné Immeubles collectifs non individualisés (m <sup>3</sup> /an)	Volume consommé Autres abonnés 2016 (m <sup>3</sup> )	Consommation moyenne par abonné Autres abonnés (m <sup>3</sup> /an)
01 - Rennes	3 816 461	55	2 511 662	1 672	3 705 546	409
06 - Pacé, St-Gilles, Vezin-le-Coquet	583 558	67	24 006	632	144 631	220
<b>Total abonnés services catégorisés (facturation février 2017)</b>	<b>4 400 019</b>	<b>56</b>	<b>2 535 668</b>	<b>1 647</b>	<b>3 850 177</b>	<b>396</b>

Cette analyse des consommations unitaires par catégorie confirme que la valeur de consommation de référence (INSEE) de 120 m<sup>3</sup> par abonné est très éloignée de la réalité de Rennes et de 3 autres communes concernées. La moyenne sur ces 4 communes est en effet de 56 m<sup>3</sup> par an.



## V - 6 – Une politique d'économie d'eau pour améliorer l'adaptation du service au changement climatique

La réduction des consommations d'eau est l'un des leviers principaux permettant d'augmenter l'adaptation du territoire au changement climatique. Chaque litre non consommé permet en effet de réduire le prélèvement dans la ressource naturelle, en particulier en période de sécheresse. Cela évite aussi les dépenses d'énergie et de traitement associées à la potabilisation et au transport de l'eau.

Voté en décembre 2015, le nouveau programme d'économie d'eau est entré dans sa première année de réalisation en 2016. Il regroupe des actions sur les usines de production (diminution des pertes en eaux de process) et sur les réseaux de distribution (étude de gestion patrimoniale et sectorisation), des actions de sensibilisation auprès des usagers, ainsi que le fonds ECODO. Ce fonds a pour vocation d'aider les acteurs du territoire qui souhaitent réaliser des investissements pour réduire leur consommation d'eau, et de soutenir les travaux d'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs.

### » Chiffres clés :

- 9 millions d'euros sur 3 ans consacrés à la réduction des consommations d'eau
- Un programme co-financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 2,8 millions d'euros
- Une économie d'eau attendue de 1,5 millions de m<sup>3</sup> par an

### V - 6 - 1 - Volet distribution : étude de gestion patrimoniale et sectorisation des réseaux



Compteur de sectorisation posé à Rennes  
Juillet 2016

En 2016, la Collectivité a lancé une étude de gestion patrimoniale et de desserte de son réseau d'eau potable afin d'améliorer la connaissance du réseau, de prioriser les conduites à renouveler et de vérifier l'adéquation des besoins de sécurisation des communes au regard des projections démographiques à 35 ans.

En parallèle, un important marché de travaux a été engagé fin 2016 qui prévoit la pose de 51 compteurs de sectorisation. Ils permettront d'améliorer la surveillance des réseaux et la recherche de fuites. Est également prévue l'installation de 13 stabilisateurs de pression : l'objectif est de réduire les pressions trop importantes dans les réseaux, facteurs de risques de fuites.

### V - 6 - 2 - Volet consommation : sensibilisation des usagers

#### 1/ Incitation à l'individualisation des consommations d'eau froide

Si les immeubles neufs sont dans la plupart des cas équipés de compteurs d'eau individuels dès la construction, il reste sur le Bassin Rennais environ 3 700 immeubles non équipés de compteurs individuels, dont 1 500 à Rennes.

L'individualisation des consommations d'eau (froide) consiste en l'installation de compteurs abonnés au service de l'eau dans chaque logement. Elle permet aux ménages de connaître et de suivre leur consommation réelle. L'incitation à l'individualisation est un axe important du programme ECODO de la Collectivité, car il est avéré que l'individualisation des consommations permet de diminuer jusqu'à 20 % la consommation d'eau des foyers.

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

En 2016, la Collectivité a fixé par délibération les modalités visant à faciliter la réalisation de travaux d'individualisation, à savoir le financement à 100 % du diagnostic par la Collectivité, l'attribution d'aides à la pose des compteurs abonnés au service de l'eau, et l'accompagnement dans l'information des habitants. Les règles de financement de la pose des compteurs ont été établies pour que la Collectivité puisse apporter des aides en complément de celles de l'Agence de l'Eau, et ainsi permettre un financement des compteurs individuels à hauteur de 70 % du montant de la dépense.

La Collectivité a déjà reçu, en 2016, deux demandes d'aide pour la réalisation de travaux d'individualisation pour lesquelles un accord a été donné. Il s'agissait d'une demande d'un bailleur pour la pose de compteurs dans 650 logements et une demande d'une copropriété pour la pose d'environ 200 compteurs. Cette copropriété a finalement abandonné le projet.



*Compteurs individuels publics d'eau potable installés dans un immeuble collectif rennais*  
© SPL Eau du Bassin Rennais

### 2/ Sensibilisation des scolaires

De nouvelles animations scolaires ont été proposées à l'ensemble des écoles du territoire de la Collectivité. Elles sont conformes aux modalités du cadre communal d'intervention sur le temps scolaire le cas échéant (c'est le cas notamment à Rennes). Le budget permettait de faire bénéficier 40 classes de CM1-CM2 du cycle d'animations pour l'année scolaire 2016-2017.

19 écoles se sont inscrites au projet, pour 39 classes représentant 950 enfants sensibilisés. Elles ont bénéficié d'une série de 4 animations sur le cycle de l'eau domestique et sur les économies d'eau, réalisées par les associations Eau & Rivières de Bretagne et les Petits Débrouillards Grand Ouest.

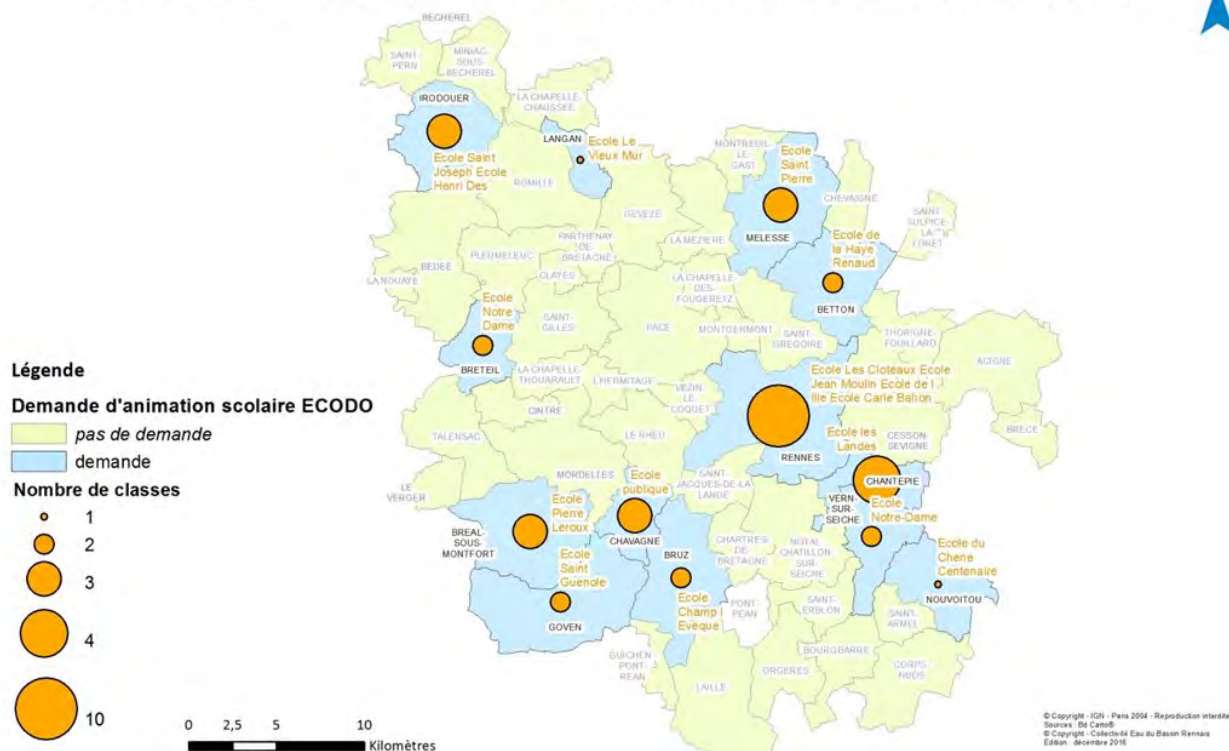


*Animation scolaire - Jeu « GASPIDO »*  
© Eau et Rivières

	2015	2016
Nombre de classes ayant bénéficié des animations	20	39
Nombre d'élèves sensibilisés	400	950

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Carte de la répartition des demandes d'animations scolaires pour l'année scolaire 2016/2017



### 3/ Charte ECODO avec les magasins de bricolage

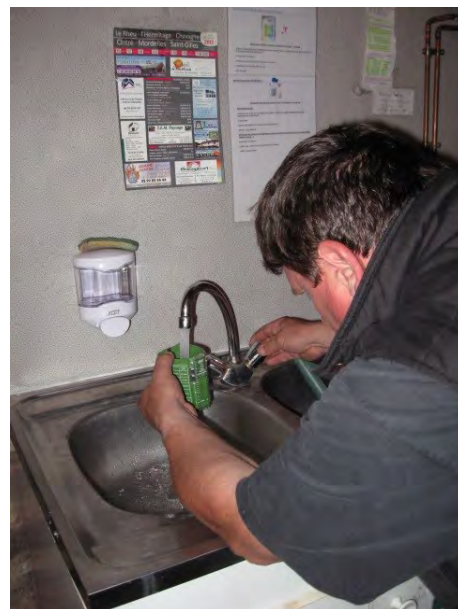
Les travaux d'installation de matériel hydro-économe restent peu accessibles aux particuliers, en l'absence d'informations ou de conseils techniques sur le lieu d'achat, comme c'est souvent le cas d'après le constat fait par la Collectivité. L'objectif de la Charte ECODO est de sensibiliser aux questions d'économie d'eau les usagers sur le lieu de vente avec la collaboration de magasins de bricolage fournissant du matériel de plomberie aux particuliers. Cette action est proche de ce qui avait été fait avec la Charte "Jardinez au naturel, ça coule de source" pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.

L'année 2016 a permis de définir le projet en collaboration avec les 2 associations prestataires qui seront sollicitées (la Maison de la Consommation et de l'Environnement - MCE - et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat - ALEC) pour réaliser cette action.

### 4/ Accompagnement des communes et des Établissements d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

La Collectivité a poursuivi en 2016 l'action d'accompagnement des services techniques des communes de son territoire dans le diagnostic et le suivi de leurs consommations d'eau potable, dans le but de réaliser des économies d'eau.

À la fin de l'année 2016, les 2/3 des communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais étaient engagées dans la démarche.

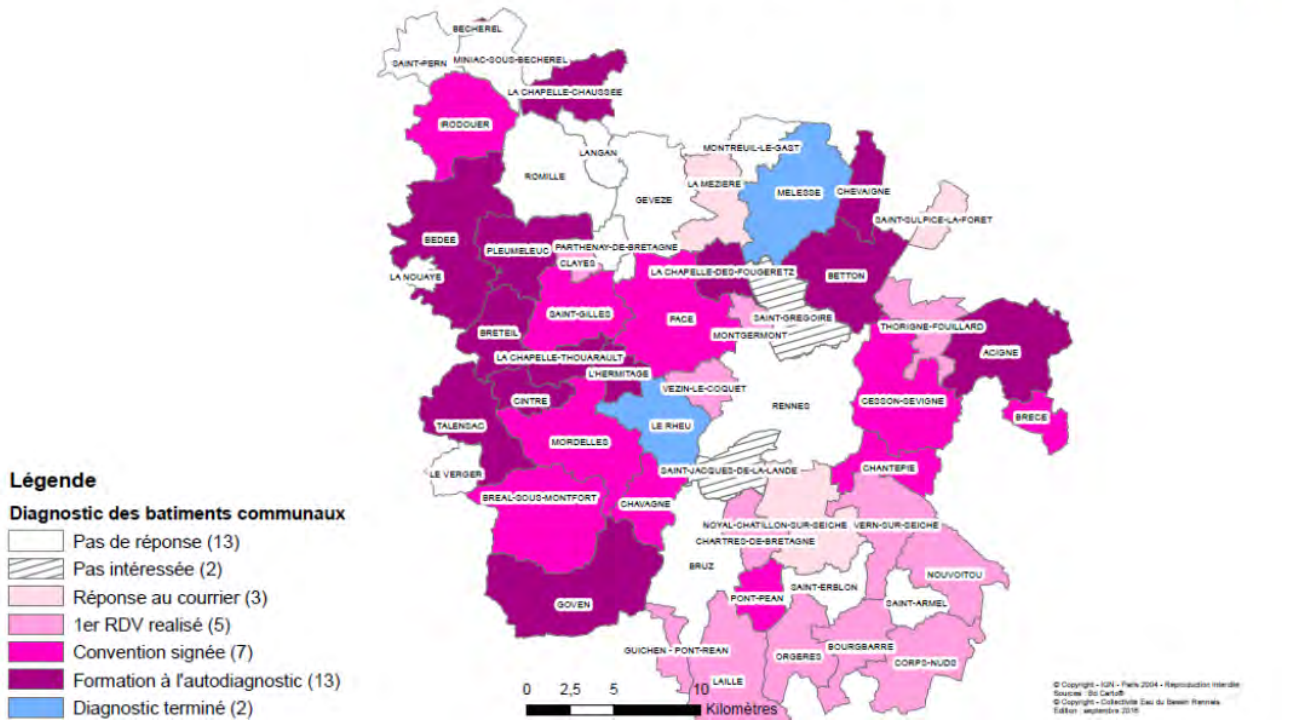


Mesure de débit lors d'un diagnostic de bâtiment - L'Hermitage  
23 juin 2016



## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Carte de la répartition des diagnostics bâtiments communaux sur le territoire de la CEBR au 31 décembre 2016



Cette démarche est également appliquée aux Établissements d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (publics et privés) du Bassin Rennais. En 2016, 5 établissements ont été diagnostiqués.

	2015	2016
Pourcentage de communes participant au diagnostic eau des bâtiments communaux	57 % (32 communes)	66 % (37 communes)
Pourcentage des EHPAD diagnostiqués depuis 2015	18 % (7 EHPAD sur Rennes)	36 % (12 EHPAD)

### 5/ Bilan de l'utilisation du fonds ECODO

L'instruction des dossiers fonds ECODO (270 000 €/an) en 2016 a donné lieu à l'attribution d'aides financières pour 7 projets, dont 4 liés à l'individualisation des consommations d'eau froide : 1 projet de travaux par Neotoa dans le quartier de Villejean à Rennes et 3 diagnostics préalables à la définition des travaux pour 2 copropriétés privées à Rennes.

Les 3 autres projets acceptés concernaient l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie pour les services techniques de L'Hermitage, une étude de faisabilité pour la rénovation des équipements de la piscine municipale de Cesson-Sévigné, et l'installation de matériel hydro-économe à l'occasion de la restructuration de vestiaires d'un équipement sportif sur la commune de Vezin-le-Coquet.



## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

	2016
<b>Nombre de demandes acceptées</b>	<b>7</b>
Demandes concernant l'individualisation des compteurs d'eau froide	4
Demandes concernant des investissements dans les services techniques en faveur des économies d'eau	3
<b>Montant prévisionnel d'aides accordées en 2016</b>	<b>28 296,71 €</b>
<b>Taux de consommation du fonds annuel d'économie d'eau</b>	<b>10 %</b>

### V - 7 - Les performances des services

#### V - 7 - 1 - Qualité de l'eau distribuée

La qualité de l'eau distribuée est testée en de nombreux points du réseau de distribution.

Les résultats des contrôles de la qualité de l'eau potable réalisés par l'ARS sont consultables pour chaque commune sur le site Internet du Ministère de la Santé à l'adresse suivante :

<http://www.solidarites-sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable.html>

Les bilans 2016 de l'ARS sur la qualité de l'eau sur les réseaux de distribution du Bassin Rennais figurent en annexe 2.

Les délégataires réalisent par ailleurs une surveillance permanente de la qualité de l'eau en de nombreux points des réseaux.

Service	2016 VP.126 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques (unité)	2016 VP.127 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes (unité)	2016 P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	2016 VP.128 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques (unité)	2016 VP.129 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes (unité)
01 - Rennes	341	0	100	341	0
02 - Sud de Rennes	95	0	100	95	0
03 - Nord de Rennes	103	0	100	103	0
04 - Lillion	73	0	100	73	0
05 - Cesson-Sévigné	32	0	100	32	0
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	36	0	100	36	0
07 - Rophémel	37	0	100	37	0
08 - Chantepie-Vern	35	0	100	35	0
09 - St-Jacques-de-la-Lande	21	0	100	21	0
10 - Le Rheu	19	0	100	19	0
11 - Acigné	14	0	100	14	0
12 - Brécé, Nouvoitou	12	0	100	12	0
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	9	0	100	9	0
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	10	0	100	10	0
15 - Corps-Nuds	10	0	100	10	0
16 - Le Verger	8	0	100	8	0
<b>Total Collectivité Eau du Bassin Rennais</b>	<b>855</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>855</b>	<b>0</b>

Du point de vue de la conformité bactériologique comme de la conformité physico-chimique, aucun prélèvement non-conforme n'a été relevé sur les 855 prélèvements réalisés sur l'ensemble des communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

A Rennes, un suivi spécifique de la saveur est réalisé par l'exploitant dans un panel de restaurants. On peut noter que sur les 53 dégustations en 2016, 70 % des analyses saveur atteignent la référence de qualité qui correspond à l'absence de goût. Ce taux est en amélioration constante depuis 2013 où il était de 40 %.

### » Sur les 16 services de distribution :

- 100 % de conformité aux limites de qualité d'eau
- Un rendement de réseau supérieur à 85 % pour les 11 services intégralement inclus dans le territoire
- Un bon indice linéaire de pertes pour 14 services
- Un indice de connaissance et de gestion patrimoniale 115/120 à l'échelle de la Collectivité
- 0,7% de renouvellement du réseau en moyenne sur les 5 dernières années pour les 11 services inclus intégralement dans le territoire

## V - 7 - 2- Performances des réseaux de distribution

*NB : En 2016 le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais comportait encore des réseaux non séparés des anciens périmètres (services 13, 14 et 15). Il n'est donc pas encore possible cette année de calculer des indicateurs de performance globale des réseaux sur l'ensemble du territoire.*

Les performances des réseaux de distribution sont directement liées à la gestion des fuites sur canalisations et branchements (réseau public avant compteur).

**La réparation des fuites** détectées par les différentes techniques de recherche de fuite ou signalées par des tiers incombe au délégataire chargé de l'exploitation du réseau. Le bilan 2016 de réparation de fuites est présenté ci-après par service. Le volume de perte occasionné par une fuite sur le réseau est fonction de la durée de la fuite, du type de rupture et du débit dans la canalisation concernée. Il est difficilement appréciable, notamment du fait que la date de démarrage de la fuite est souvent inconnue.

Service	2016 VP.CEBR.301 - Nombre de fuites sur canalisations réparées	2016 VP.CEBR.302 - Nombre de fuites sur branchements réparées
01 - Rennes	81	53
02 - Sud de Rennes	6	16
03 - Nord de Rennes	21	49
04 - Lillion	38	11
05 - Cesson-Sévigné	4	14
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	27	13
07 - Rophémel	28	10
08 - Chantepie-Vern	7	11
09 - St-Jacques-de-la-Lande	3	1
10 - Le Rheu	7	2
11 - Acigné	6	1
12 - Brécé, Nouvoitou	0	0
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	0	2
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	0	0
15 - Corps-Nuds	0	0
16 - Le Verger	0	0
<b>Total</b>	<b>228</b>	<b>183</b>

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le rendement du réseau de distribution correspond au pourcentage du volume ayant circulé dans le réseau qui a été distribué aux abonnés, ou utilisé pour le service. Plus il est proche de 100 % et plus le volume de pertes est faible. Les valeurs constatées sur la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont globalement bonnes, et les rendements sont bien supérieurs à la moyenne nationale (79,7 % - Rapport Eau France 2015 – données 2012).

Service	P104.3 - rendement 2015 %	P104.3 - rendement 2016 %	VP.225 - rendement moyen du réseau sur 3 ans en %
01 - Rennes	88,64	88,58	90,53
02 - Sud de Rennes	86,10	87,38	87,12
03 - Nord de Rennes	86,43	92,13	87,15
04 - Lillion	86,00	88,76	88,11
05 - Cesson-Sévigné	97,48	95,54	94,97
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	86,38	88,70	87,44
07 - Rophémel	82,14	87,43	88,67
08 - Chantepie-Vern	85,93	84,93	88,37
09 - St-Jacques-de-la-Lande	94,71	96,20	95,11
10 - Le Rheu	87,19	87,73	87,55
11 - Acigné	94,36	96,56	95,45
12 - Brécé, Nouvoitou	96,44	86,98	non calculable
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	78,55	78,37	
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	88,77	83,01	
15 - Corps-Nuds	93,99	82,60	non calculable
16 - Le Verger	85,88	86,69	

Les réseaux n'étant en 2016 pas séparés pour les communes des services 13, 14 et 16, les données présentées sont celles des réseaux des anciens périmètres.

Pour les services 12 et 15, les réseaux ne sont séparés que depuis l'année 2015, ce qui ne permet pas de calculer un réseau moyen sur 3 ans.

En 2016, la pose de nouveaux compteurs en sortie des réservoirs a permis de calculer le rendement du réseau service 01- Rennes plus précisément que les années précédentes. La différence constatée entre 2015 et 2016 est liée principalement à ce changement de calcul, en conservant l'ancienne méthode on aurait en 2016 un rendement de 89.8%.

Pour comparer les pertes d'eau d'un réseau à un autre, en s'affranchissant du linéaire, on utilise l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), qui rapporte le volume de pertes au linéaire du réseau.

L'Office International de l'Eau a défini pour chaque type de réseau, rural, semi-rural ou urbain, des valeurs cibles d'ILP pour un réseau en bon état. Le caractère rural, semi-rural ou urbain est déterminé par l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) du réseau (volume consommé par km de canalisation et par jour).

**Travaux de renouvellement  
des branchements  
Rue des Lauriers - Cesson-Sévigné  
Février 2016**



## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Service	2015 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)	2016 P106.3- Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)	Type de réseau	Qualification de l'ILP 2016
01 - Rennes	7,13	7,15	urbain	Acceptable
02 - Sud de Rennes	1,64	1,57	urbain	Bon
03 - Nord de Rennes	1,50	0,90	Semi-rural	Bon
04 - Lillion	1,40	1,46	rural	Bon
05 - Cesson-Sévigné	0,48	0,91	Semi-rural	Bon
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	1,32	1,12	rural	Bon
07 - Rophémel	1,00	0,70	rural	Bon
08 - Chantepie-Vern	2,23	2,40	Semi-rural	Bon
09 - St-Jacques-de-la-Lande	2,03	1,07	Semi-rural	Bon
10 - Le Rheu	2,15	2,00	Semi-rural	Bon
11 - Acigné	0,43	0,27	rural	Bon
12 - Brécé, Nouvoitou	0,20	0,84	rural	Bon
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	1,28	1,25	rural	Bon
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	0,90	1,83	rural	Acceptable
15 - Corps-Nuds	0,28	0,86	rural	Bon
16 - Le Verger	1,05	0,97	rural	Bon

Les réseaux n'étant en 2016 pas séparés pour les communes des services 13, 14 et 16, les données présentées sont celles des réseaux des anciens périmètres.

Les réseaux des services 12 et 15 n'ayant été séparés que courant 2015, les données 2015 présentées sont globales sur les anciens périmètres.

L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et les volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage (volumes utilisés pour le service, consommations autorisées sans comptage...).

Service	2015 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)	2016 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)
01 - Rennes	7,13	7,17
02 - Sud de Rennes	1,65	1,60
03 - Nord de Rennes	1,54	0,96
04 - Lillion	1,43	1,50
05 - Cesson-Sévigné	0,53	1,06
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	1,36	1,13
07 - Rophémel	1,02	0,72
08 - Chantepie-Vern	2,26	2,51
09 - St-Jacques-de-la-Lande	2,22	1,25
10 - Le Rheu	2,20	2,10
11 - Acigné	0,49	0,27
12 - Brécé, Nouvoitou	0,20	0,84
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	1,28	1,25
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	1,18	1,83
15 - Corps-Nuds	0,28	0,86
16 - Le Verger	1,05	0,99



## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les réseaux n'étant en 2016 pas séparés pour les communes des services 13, 14 et 16, les données présentées sont celles des réseaux des anciens périmètres.

Les réseaux des services 12 et 15 n'ayant été séparés que courant 2015, les données 2015 présentées sont globales sur les anciens périmètres.

Pour le service 01-Rennes, le réseau de distribution n'étant pas séparé complètement du réseau d'adduction, les volumes non comptés intègrent des volumes de service sur les installations de production et d'adduction. L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés pour ce service est en conséquence bien supérieur à celui des autres services.

### V - 7 - 3- Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

Afin d'améliorer le rendement du réseau, la connaissance de ce patrimoine et la mise en place de programmes pluriannuels de renouvellement sont essentielles. L'obtention d'une note de 120 / 120 pour cet indicateur réglementaire (P103.2) est donc un objectif primordial.

Les 5 points manquants sur le Bassin Rennais sont dus à :

- la localisation des branchements sur le plan des réseaux qui n'est pas connue sur l'intégralité des réseaux. En effet, la localisation systématique n'a été mise en œuvre qu'il y a une dizaine d'années ;
- l'absence de plan pluriannuel de renouvellement. Ce plan est en cours d'élaboration dans le cadre de l'étude de gestion patrimoniale ;
- l'absence de connaissance des dates ou périodes de pose des canalisations pour une partie des conduites posées avant les années 1970.



**Vannage de diamètre 400 mm  
pour conduite de transport et alimentation  
en eau potable de la ZAC Baud-Chardonnet  
Rennes**

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Total Collectivité	115	115

Sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, le linéaire de réseau représente 3 726 km en 2016.

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Service	2015 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)	2016 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)	2016 VP.77 - Linéaire Evolution linéaire moyenne (%)
01 - Rennes	496,4	497,0	0,1
02 - Sud de Rennes	610,2	608,1	-0,3
03 - Nord de Rennes	623,8	624,0	0,0
04 - Lillion	521,5	507,8	-2,6
05 - Cesson-Sévigné	146,4	147,0	0,4
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	241,2	243,0	0,7
07 - Rophémel	439,2	440,6	0,3
08 - Chantepie-Vern	141,5	138,8	-1,9
09 - St-Jacques-de-la-Lande	55,0	59,0	7,3
10 - Le Rheu	53,5	67,8	26,8
11 - Acigné	84,5	84,5	0,0
12 - Brécé, Nouvoitou	87,3	85,7	-1,9
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	91,6	91,8	0,2
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	49,6	46,9	-5,4
15 - Corps-Nuds	64,5	64,6	0,1
16 - Le Verger	20,1	19,9	-1,2
<b>Total</b>	<b>3 726,3</b>	<b>3 726,5</b>	<b>0,0</b>

Il convient de noter qu'il existe un décalage entre la réception administrative des réseaux au cours de l'année (signature des PV de réceptions) et leurs intégrations officielles dans les Systèmes d'Information Géographiques (SIG) des exploitants qui disposent d'un délai maximal de 6 mois ; ainsi des réseaux réceptionnés en 2016 seront intégrés dans les SIG en 2017.

Pour les services 04- Lillion et 10- Le Rheu, l'évolution des linéaires est due à une modification du périmètre d'exploitation des réseaux entre ces deux contrats.

Pour les services 02–Sud de Rennes, 05- Cesson-Sévigné, 08- Chantepie-Vern, 14- Chevaigné-Saint Sulpice, la perte de linéaire s'explique par un changement de SIG plus précis et une mise à jour des plans de récolement.

### V - 7 - 4- Continuité du service

#### 1/ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées



**Travaux de sécurisation  
de l'alimentation en eau du Rheu  
Novembre 2016**

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées correspond au nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance (réparations de fuites sur canalisations... cf. chapitre V-7-2). Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Service	2015 P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre pour 1000 abonnés)	2016 P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre pour 1000 abonnés)
01 - Rennes	1,20	1,24
02 - Sud de Rennes	2,70	1,35
03 - Nord de Rennes	1,80	2,20
04 - Lillion	4,00	1,31
05 - Cesson-Sévigné	1,60	2,76
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	4,00	0,00
07 - Rophémel	6,40	5,07
08 - Chantepie-Vern	1,50	1,17
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1,10	1,69
10 - Le Rheu	4,00	2,53
11 - Acigné	1,80	3,19
12 - Brécé, Nouvoitou	1,30	
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	0,00	1,27
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	7,20	
15 - Corps-Nuds	3,30	
16 - Le Verger	2,90	

Pour les services 12, 14, 15 et 16, les données 2016 n'ont pas été transmises à l'échelle des communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

### V - 7 - 5- Qualité de service à l'utilisateur

#### 1/ Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Les délégataires se sont engagés dans chacun de leurs contrats sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

Service	2016 D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (j)
01 - Rennes	1
02 - Sud de Rennes	1
03 - Nord de Rennes	1
04 - Lillion	2
05 - Cesson-Sévigné	1
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	1
07 - Rophémel	2
08 - Chantepie-Vern	1
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1
10 - Le Rheu	1
11 - Acigné	2
12 - Brécé, Nouvoitou	1
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	1
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	2
15 - Corps-Nuds	1
16 - Le Verger	2

Sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, le délai garanti par le délégataire varie de 1 à 2 jours ouvrés.

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### 2/ Taux de respect du délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Service	2015 P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	2016 P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)
01 - Rennes	100	100
02 - Sud de Rennes	100	100
03 - Nord de Rennes	100	100
04 - Lillion	98	99
05 - Cesson-Sévigné	100	100
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	96	100
07 - Rophémel	98	99
08 - Chantepie-Vern	100	100
09 - St-Jacques-de-la-Lande	100	100
10 - Le Rheu	91	95
11 - Acigné	97	98
12 - Brécé, Nouvoitou	100	100
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	0	98
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	97	100
15 - Corps-Nuds	100	100
16 - Le Verger	97	100

Le taux de respect du délai d'ouverture de branchement (hors délai de réalisation des travaux) par les délégataires varie de 95 à 100 % sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

### 3/ Montant des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité

Service	2016 VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) (€ HTVA)	2016 P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)
01 - Rennes	10 000	0,001
02 - Sud de Rennes	3 830	0,002
03 - Nord de Rennes	2 770	0,001
04 - Lillion	2 939	0,002
05 - Cesson-Sévigné	425	0,000
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	1 200	0,002
07 - Rophémel	1 737	0,002
08 - Chantepie-Vern	1 252	0,002
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1 060	0,002
10 - Le Rheu	668	0,002
11 - Acigné	569	0,002
12 - Brécé, Nouvoitou	943	0,005
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	315	0,002
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	304	0,002
15 - Corps-Nuds	473	0,005
16 - Le Verger	115	0,003
<b>Total Collectivité Eau du Bassin Rennais</b>	<b>28 602</b>	<b>0,001</b>



## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les montants présentés dans le tableau incluent les contributions des délégataires au Fonds de Solidarité Logement du Département d'Ille-et-Vilaine.

### 4/ Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par les délégataires ou directement par la Collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Service	2015 P155.1 - Taux de réclamations écrites (nombre pour 1000 abonnés)	2016 P155.1 - Taux de réclamations écrites (nombre pour 1000 abonnés)
01 - Rennes	1,0	2,3
02 - Sud de Rennes	1,1	1,2
03 - Nord de Rennes	1,2	1,0
04 - Lillion	0,1	1,9
05 - Cesson-Sévigné	0,4	1,2
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	1,1	0,2
07 - Rophémel	0,5	0,1
08 - Chantepie-Vern	0,7	0,9
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,6	0,4
10 - Le Rheu	0,9	0,6
11 - Acigné	0,0	0,4
12 - Brécé, Nouvoitou	0,0	0,0
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	0,0	0,6
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	1,3	0,6
15 - Corps-Nuds	0,0	0,0
16 - Le Verger	0,0	0,0
<b>Total Collectivité Eau du Bassin Rennais</b>	<b>0,9</b>	<b>1,5</b>

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Les taux 2016 correspondent à 298 réclamations écrites (hors prix de l'eau) reçues par les services : 259 reçues par les délégataires et 39 reçues par la Collectivité. Les réclamations reçues directement par la Collectivité sont présentées au chapitre V-9-1.

Pour le service 01-Rennes, la SPL Eau du Bassin Rennais a mis en place en 2016 une nouvelle méthodologie d'identification et de qualification des courriers. Cette nouvelle méthodologie, plus exhaustive, a conduit à qualifier de réclamations certains courriers qui auparavant n'étaient pas considérés comme tels. L'augmentation du taux de réclamations par rapport à l'année précédente (ancien délégataire) est liée à ce changement de méthode.

### 5/ Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part eau et de la part assainissement. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Service	2015 P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2016 P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
01 - Rennes		0,4
02 - Sud de Rennes	0,4	0,4
03 - Nord de Rennes	0,3	0,5
04 - Lillion	0,6	0,8
05 - Cesson-Sévigné	0,0	0,1
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	0,5	
07 - Rophémel	0,8	0,8
08 - Chantepie-Vern	0,7	0,3
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,6	0,5
10 - Le Rheu	0,6	2,3
11 - Acigné	0,3	0,4
12 - Brécé, Nouvoitou	0,1	0,3
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel		0,7
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	0,6	0,4
15 - Corps-Nuds	0,3	0,6
16 - Le Verger	0,5	0,1

Pour le service 06, le changement de délégataire ne permet pas de calculer cet indicateur en 2016 (comme c'était le cas pour le service 01 en 2015).

Pour les services 12 et 15, les données sont globales à l'échelle du périmètre des collectivités anciennement compétentes, elles ne sont pas spécifiques aux 3 communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Pour le service 13, la donnée 2015 n'est pas disponible.

L'évolution de cet indicateur s'appréciera sur plusieurs années et à l'échelle globale de la Collectivité.

## V - 8 – Les travaux réalisés et programmés

### V – 8 – 1 – Mise en place d'une gestion patrimoniale et de desserte

En 2016, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a confié au bureau d'études Artélia la réalisation d'une **étude de gestion patrimoniale et de desserte de son réseau d'eau potable** sur l'ensemble de son territoire. Cette étude, dont les conclusions sont attendues au second semestre 2017, devra permettre d'améliorer la connaissance du réseau, de prioriser les canalisations à renouveler à 10 ans et de vérifier l'adéquation des installations par rapport aux besoins d'alimentation en eau des communes au regard des projections démographiques à 35 ans.

### V – 8 – 2 - Travaux réalisés en 2016

#### 1/ Travaux de renouvellement

Selon les services, les travaux de renouvellement du patrimoine (canalisations, compteurs, branchements, équipements du réseau...) sont réalisés majoritairement par l'exploitant (01-Rennes, 09-Saint-Jacques-de-la-Lande, 10-Le-Rheu) ou par la Collectivité (les autres services).

Le bilan 2016 du renouvellement réalisé par les délégataires et la Collectivité est le suivant :

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Service	2016 VP.CEBR.359 - Linéaire de canalisation renouvelé par le Délégué (km)	2016 VP.CEBR.360 - Linéaire de canalisation renouvelé par la Collectivité (km)	2016 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)	2016 VP.CEBR.363 - Nombre de branchements renouvelés par le Délégué (nombre)	2016 VP.CEBR.364 - Nombre de branchements renouvelés par la Collectivité (nombre)	2016 VP.CEBR.365 - Nombre total de branchements renouvelés (nombre)
01 - Rennes	4,3	0,0	4,3	120,0	0,0	120,0
02 - Sud de Rennes	0,9	1,5	2,4	86,0	54,0	140,0
03 - Nord de Rennes	0,0	1,6	1,6	0,0	12,0	12,0
04 - Lillion	0,0	1,9	1,9	0,0	76,0	76,0
05 - Cesson-Sévigné	0,0	0,5	0,5	0,0	39,0	39,0
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	0,0	0,6	0,6	0,0	10,0	10,0
07 - Rophémel	0,0	2,6	2,6	0,0	77,0	77,0
08 - Chantepie-Vern	0,2	1,0	1,2	1,0	43,0	44,0
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,0	0,1	0,1	0,0	7,0	7,0
10 - Le Rheu	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
11 - Acigné	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0
12 - Brécé, Nouvoitou	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15 - Corps-Nuds	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16 - Le Verger	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0
<b>Total</b>	<b>5,4</b>	<b>10,0</b>	<b>15,4</b>	<b>207,0</b>	<b>321,0</b>	<b>528,0</b>

Le renouvellement des canalisations et branchements par la Collectivité intègre des travaux de renouvellement prioritaires, identifiés en concertation avec l'exploitant, et les travaux d'opportunité (renouvellement, amélioration de réseau...) réalisés à l'occasion des projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil Départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage.

### Le renouvellement des canalisations

En 2016, 15,4 km de canalisations ont été renouvelés sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Ce linéaire, sensiblement identique à celui de l'année 2015, qui correspond aux opérations terminées techniquement et financièrement au cours de l'année 2016 ne prend pas en compte la montée en puissance des travaux engagés à compter du second semestre 2016 dans le cadre des marchés à bons de commande de travaux.

L'indicateur réglementaire sur le taux moyen de renouvellement des réseaux est quant à lui lissé sur cinq années : le taux moyen du renouvellement du réseau sur 5 ans correspond ainsi au pourcentage du réseau renouvelé sur cette période. Il donne une indication sur le rythme de renouvellement : avec un taux de 1 % par an, la durée nécessaire pour renouveler l'ensemble du réseau est de 100 ans. Le taux sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de 0,7 % pour la période 2011-2016.

Service	2016 VP.140 - Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quelque soit le financeur) (km)	2016 P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)
01 - Rennes	30,3	1,2
02 - Sud de Rennes	24,5	0,8
03 - Nord de Rennes	33,9	1,1
04 - Lillion	5,1	0,2
05 - Cesson-Sévigné	3,9	0,5
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	non connu	non connu
07 - Rophémel	15,9	0,7
08 - Chantepie-Vern	3,9	0,6
09 - St-Jacques-de-la-Lande	3,0	1,0
10 - Le Rheu	2,5	0,7
11 - Acigné	4,0	0,9
12 - Brécé, Nouvoitou	0,0	0,0
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	0,4	0,1
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	9,0	3,8
15 - Corps-Nuds	0,0	0,0
16 - Le Verger	non connu	non connu
<b>Total</b>	<b>136,3</b>	<b>0,7</b>

### Le renouvellement des branchements

Selon le matériau et l'état du branchement, il est procédé soit au renouvellement complet du branchement, soit à son report sur la nouvelle canalisation posée. Lors d'un report, seul le collier de branchement est renouvelé.

Le bilan exhaustif des **branchements en plomb** restant sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais n'est pas finalisé à la date de l'édition du présent rapport.

Sur le service 01-Rennes, l'ensemble des branchements en plomb a été remplacé dans le cadre du renouvellement prévu au contrat de délégation de service public 2005-2015 avec Veolia Eau.

Cependant, suite à la jurisprudence, la Collectivité a intégré au 1<sup>er</sup> avril 2015 au réseau public d'eau potable des canalisations situées sous les rues privées ouvertes à la circulation et posées à l'époque de leur aménagement sans compteur général en entrée de voie, ce qui n'est plus autorisé actuellement. Sur ces canalisations, 11 branchements en plomb ont été répertoriés en 2015. Les canalisations concernées, et les branchements associés, sont inscrits prioritairement en renouvellement. La réalisation des travaux nécessite l'établissement préalable de conventions de servitudes avec tous les propriétaires concernés par le passage de la canalisation, ce qui peut être relativement long.

A Rennes, 640 branchements partiellement en plomb ont également été identifiés. Il s'agit de branchements renouvelés dans les années 1990 uniquement pour la partie située sous le domaine public.

### L'accessibilité des compteurs

A l'occasion du renouvellement des branchements, la mise en conformité des compteurs du point de vue de l'accessibilité est réalisée à chaque fois que cela est possible. L'accessibilité des compteurs est nécessaire pour le relevé d'index, mais aussi pour le remplacement de ces compteurs quand ils ont atteint la limite d'âge ou sont bloqués, et pour la réparation des fuites avant compteur qui occasionnent des pertes d'eau pour le service. 219 compteurs situés dans les logements ou les garages ont ainsi été rendus accessibles en 2016.

Le **renouvellement des compteurs** est assuré exclusivement par les délégataires. Le nombre de compteurs renouvelés dans l'année pour un service dépend de plusieurs facteurs : taille du parc compteurs et pyramide des âges, limite d'âge fixée par le contrat de délégation de service public, qui peut être plus exigeante que la réglementation (15 ans) ou bénéficier d'une dérogation à l'âge réglementaire (19 ans à Rennes).

Le renouvellement massif récent pour équipement en télérelève (05- Cesson-Sévigné), l'équipement en radiorelève (03- Nord de Rennes) et la prise d'avance ou de retard par le délégataire sur le programme contractuel de renouvellement expliquent les disparités du nombre de compteurs renouvelés en 2016 sur les différents services.



**Travaux de renouvellement  
de canalisations et branchements  
Rue du Parc - Cesson-Sévigné  
Mars 2016**

	2016
Montant de l'investissement de renouvellement des réseaux de distribution réalisé par la Collectivité	2 692 631 €

Le tableau ci-après détaille les montants engagés par les délégataires en matière de renouvellement.



## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Service	2016 DC.195 - Montant financier HT des travaux engagés par les délégataires (€ HT)
01 - Rennes	2 145 098,00
02 - Sud de Rennes	403 242,00
03 - Nord de Rennes	136 346,00
04 - Lillion	50 400,00
05 - Cesson-Sévigné	117 707,00
06 - Pacé-Vezin-St-Gilles	35 200,00
07 - Rophémel	35 200,00
08 - Chantepie-Vern	153 824,00
09 - St-Jacques-de-la-Lande	148 531,00
10 - Le Rheu	135 900,00
11 - Acigné	12 200,00
12 - Brécé, Nouvoitou	
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	21 300,00
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	9 000,00
15 - Corps-Nuds	
16 - Le Verger	900,00
<b>Total</b>	<b>3 404 848,00</b>

Le délégataire des services 12 et 15 n'a pas présenté de Compte Annuel de Résultat d'Exploitation spécifique aux communes de la Collectivité.

## 2/ Travaux d'extension des réseaux et réponses aux demandes d'autorisations

### Réalisation et accompagnement des travaux d'extension de réseau

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a décidé en 2015 d'être maître d'ouvrage unique pour la réalisation des réseaux d'eau potable à l'intérieur des nouvelles opérations d'aménagement public, sauf exceptions comme pour les projets d'aménagement déjà engagés.

En 2016, la Collectivité a réalisé 357 177 € d'investissement dans ce cadre. L'année 2016 a été marquée par une forte augmentation des opérations réceptionnées, tant en terme de linéaire que de nombre d'opérations. Cette activité est le reflet du dynamisme démographique du Bassin Rennais.

### Extensions de réseaux liées aux dessertes internes de permis d'aménager, ZAC...

(Travaux réceptionnés dans l'année)

	2015		2016	
	Linéaire de réseau	Nombre d'opérations	Linéaire de réseau	Nombre d'opérations
Extensions de réseau réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité nécessitant une participation de l'aménageur	2 100 m	7	3 264 m	7
Extensions de réseau réalisées sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers pour intégration au réseau public	Non Connu	3	6 048	18
<b>Total</b>	<b>2 100 m</b>	<b>10</b>	<b>9 312 m</b>	<b>25</b>

### Réponses aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est sollicité par les services instructeurs (communes ou Rennes Métropole) pour les demandes d'autorisations d'urbanisme liées à des travaux de construction, extension, ou changement de destination des bâtiments.

L'année 2016 aura connu un quasi doublement des instructions d'autorisations d'urbanisme par la Collectivité, là encore, reflet du dynamisme démographique du Bassin Rennais.

#### Les instructions d'Autorisations d'Urbanisme

Types d'autorisation	2015	2016
Certificat Urbanisme	96	119
Division Parcellaire	59	146
Permis d'Aménager	32	31
Permis de Construire	217	426
<b>Total</b>	<b>404</b>	<b>722</b>

Dès le stade du certificat d'urbanisme, de la division parcellaire ou du permis d'aménager, la Collectivité est amenée à étudier la desserte en eau des projets, et à formuler ses prescriptions, qui sont, le cas échéant, repris dans les arrêtés. Les demandeurs sont ainsi informés, en amont, de l'éventuelle nécessité d'une extension de réseau, et dans les cas prévus par le Code de l'Urbanisme, de la participation financière aux travaux qui leur incombera (extensions inférieures à 100 mètres et ne desservant in fine qu'un seul demandeur, ou les extensions constituant des équipements propres ou exceptionnels à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal).

#### Les extensions de réseaux issues de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Types d'autorisation	2015	2016
Extension avec participation financière du demandeur	29	34
Extension financée par la Collectivité	3	5
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>39</b>

### V - 8- 3 - Programme de travaux 2017

Dans l'attente des résultats de l'étude de gestion patrimoniale qui permettra de mieux connaître le réseau, de prioriser les canalisations à renouveler et d'établir un programme pluriannuel de renouvellement à 10 ans, les travaux de renouvellement programmés et d'opportunité en 2017 sont évalués à 30,6 km (0,85 % de taux de renouvellement) :

- 7,7 km sur Rennes, St Jacques de la Lande et Le Rheu, réalisés sous maîtrise d'ouvrage des délégataires et intégrés dans l'économie des contrats de DSP, selon la répartition suivante :

Service	Linéaire de canalisation à renouveler en 2016 par les délégataires (km)
01 - Rennes	4,600
09 - Saint-Jacques de La Lande	0,700
10 - Le Rheu	0,450
<b>Total</b>	<b>5,750</b>

- 11,6 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité correspondant à des travaux programmés identifiés par les collectivités compétentes sur le territoire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qui n'ont pas pu être finalisés en 2016 (02- Sud de Rennes et 07- Rophémel)
- 11 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité correspondant aux travaux d'opportunité en cours enregistrés en 2016 (renouvellement, amélioration de réseau...) en réponse aux projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil Départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage, auxquels s'ajouteront les travaux qui seront programmés en cours d'année 2017.

Une réalisation de réseaux de qualité se traduit par l'application de prescriptions techniques sur l'ensemble des nouveaux réseaux, tant sur les matériaux demandés (Fonte, PEHD) que sur les modalités de pose (Charte de Qualité des Réseaux d'eau Potable).

La mise en place de compteurs de sectorisation permettra de suivre les indicateurs techniques et d'orienter les efforts de renouvellement du réseau. Dans la continuité de l'étude menée par l'ex SIAEP de la Région Nord de Rennes en 2014, une vingtaine de compteurs de sectorisation sera posée en 2017 sur le service 03- Nord de Rennes.



**Renouvellement de branchements  
Terrassement à l'aide d'une aspiratrice  
Avenue de la Vistule - Rennes  
Février 2016**

## V - 9 – Le suivi et contrôle des délégations de service public

### V - 9- 1 - Relation aux usagers

La Collectivité Eau du Bassin Rennais reste responsable du service à l'utilisateur, même si le service est délégué. A ce titre, elle se doit d'informer ses usagers et d'être à leur écoute.

#### 1/ Réponse aux sollicitations des usagers

La Collectivité et ses exploitants sont régulièrement sollicités par des usagers sur des questions techniques et financières. L'un des motifs de réclamation récurrents est le constat d'une consommation d'eau anormalement élevée, provenant de fuites sur les installations privées. Depuis fin 2012, la loi Warsmann prévoit des modalités de dégrèvement en cas de fuite chez les usagers domestiques occupant un local d'habitation.

En 2016, les 70 réclamations, signalements ou demandes d'information tracés par la Collectivité se composent de 56 demandes écrites (courrier ou courrier électronique) et 14 demandes par téléphone. Les réclamations concernaient :

- la facturation, y compris dysfonctionnement des dispositifs de télérelève pour les usagers équipés et la contestation de la facturation, par le délégataire, de frais de relance pour retard de paiement ;
- un problème de fuite ou d'infiltration d'eau : fuite avant compteur, fuite après compteur et demande de dégrèvement, dégât des eaux... ;
- un problème de manque de pression ;
- un problème suite aux travaux réalisés par le service de l'eau : problème d'accès à l'habitation, coupure d'eau ayant provoqué un dysfonctionnement sur les installations intérieures... ;

- un problème de qualité de l'eau : problème de turbidité ou d'eau calcaire ;
- une demande d'assistance dans le règlement d'un litige avec le délégataire.

En 2016, un suivi centralisé des réclamations reçues a été mis en place à la Collectivité, permettant d'optimiser les délais de réponse.

Parmi les demandes reçues, 39 constituent des réclamations écrites au sens de l'indicateur P155.1 (cf. chapitre V-7-5).

### 2/ Lancement d'une enquête auprès des abonnés du Bassin Rennais

Afin de connaître le niveau de connaissance et de satisfaction vis-à-vis du service, ainsi que les attentes des abonnés sur l'ensemble de son territoire, la Collectivité a décidé en 2016 de commanditer une enquête de satisfaction, en partenariat avec la Direction de l'assainissement de Rennes Métropole. Sur l'ensemble du périmètre de Rennes Métropole, les deux services sont en effet liés par une facturation commune.

Afin d'optimiser la satisfaction de ce besoin commun, et dans un souci de cohérence et d'optimisation des dépenses, un groupement de commandes Collectivité Eau du Bassin Rennais-Rennes Métropole a été constitué en septembre 2016.

L'enquête, à réaliser en 2017, sera basée sur un échantillon de 1 % des abonnés, soit 1 900 questionnaires renseignés.

## V - 9 - 2 - La passation, le suivi et le contrôle des délégations de service public de distribution

### 1/ Fins de contrats, nouveaux contrats et avenants : les réalisations 2016

#### Passation de la nouvelle délégation pour les 22 communes du nouveau Secteur Ouest

La Collectivité avait décidé en 2015 de confier à un opérateur privé, par une délégation de service public (DSP) après mise en concurrence, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les services 04- Lillion et 13- Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel (échéance des contrats au 31 décembre 2016), puis au 1<sup>er</sup> janvier 2018 les services 07- Rophémel et 16- Le Verger (échéance des contrats au 31 décembre 2017), pour constituer un unique périmètre contractuel Secteur Ouest, regroupant les 22 communes concernées.

En 2016, la Collectivité a mis en œuvre la procédure de mise en concurrence et de mise au point du contrat de DSP correspondant. La mise en concurrence a été réelle puisque 5 entreprises - STGS, SAUR, Lyonnaise des Eaux (groupe Suez), Veolia Eau et ALTEAU (groupe AQUALTER)- se sont portées candidates et ont déposé une offre. Chacune des offres reçues ayant été jugée pertinente, les 5 entreprises ont été auditionnées par les élus et les services de la Collectivité. Les cinq candidats ont ensuite remis une offre modifiée pour prendre en compte les demandes d'optimisation technique et financière de la Collectivité.

Au terme de la procédure, au regard des critères du règlement de consultation définis pour une pertinence optimale des prix par rapport aux prestations proposées, c'est l'offre de la SAUR qui a été choisie par la Collectivité.

Le nouveau contrat 2017-2024 passé avec la SAUR pour le Secteur Ouest intègre les modalités de tarification progressive et sociale votées par la Collectivité en décembre 2015 (cf. chapitre VI-3-1).

Les tarifs négociés avec la SAUR permettront à la Collectivité de dégager 900 000 € supplémentaires de recettes annuelles, tout en poursuivant l'harmonisation du prix facturé à l'usager sur le territoire du Bassin Rennais (cf. chapitre VI-2).



**Centre de Pilotage Opérationnel de la SAUR  
situé à Vannes**

Le contrat comporte des engagements du délégataire sur l'amélioration de la performance des réseaux, pour atteindre, à la fin du contrat, 89 % de rendement primaire et un indice linéaire de pertes de 0,8 m<sup>3</sup>/km/jour. Pour permettre au délégataire de tenir ces 2 engagements, la Collectivité s'engage quant à elle à renouveler en moyenne annuelle un linéaire de canalisations correspondant à au moins 0,5 % du réseau affermé et à mettre en place 18 compteurs de sectorisation et 5 stabilisateurs de pression.

Le contrat comprend également une clause sociale d'insertion professionnelle à hauteur de 800 heures par an.

### **Avenant au contrat Nord de Rennes pour l'intégration de Chevaigné et St-Sulpice-la-Forêt et la mise en œuvre de la tarification progressive et sociale sur les 11 communes du service Nord de Rennes**

En fin d'année 2015, la Collectivité avait décidé d'intégrer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les communes de Chevaigné et St-Sulpice-la-Forêt par avenant au contrat Nord de Rennes 2013-2024 passé avec Veolia Eau.

Les négociations, menées en 2016 entre les services de la Collectivité et ceux de Veolia Eau au travers de 4 réunions, ont permis d'aboutir à l'approbation en décembre 2016 de l'avenant n°3 au contrat Nord de Rennes.

Cet avenant intègre les communes de Chevaigné et de Saint-Sulpice-la-Forêt au périmètre de la délégation de service public sur la région du Nord de Rennes, en y appliquant les mêmes conditions que sur les autres communes du contrat. Il en résulte une baisse très significative du tarif pour les abonnés de ces deux communes (cf. chapitre VI-2). Par ailleurs, les compteurs des abonnés de Chevaigné et de Saint-Sulpice-la-Forêt seront en 2017 équipés de radio-relèves. Pour les abonnés non mensualisés, les 2 factures par an, auparavant établies l'une sur index relevé et l'autre sur une estimation d'index à partir du relevé précédent, seront désormais toutes deux basées sur index relevé. A noter que les abonnés mensualisés n'ont qu'une seule facture annuelle qui est basée sur un relevé.

L'avenant permet également la mise en œuvre des modalités d'harmonisation du prix de l'eau du Bassin Rennais sur l'intégralité du nouveau périmètre du contrat de la région Nord de Rennes : catégorisation de la base des abonnés selon les 3 catégories définies et mise en place de la nouvelle grille tarifaire par tranche. Le travail a été mené afin d'aboutir à un niveau de rémunération équivalent avant et après avenant pour le délégataire et la Collectivité, hors charges supplémentaires liées aux évolutions du service.

Par ailleurs, il fixe les modalités permettant l'amélioration de la gestion du recouvrement pour limiter les impayés : renforcement de la médiation par les agents de l'exploitant (visites sur le terrain ...) et augmentation du recours à des cabinets de recouvrement.

L'avenant redéfinit également le mode d'exécution des travaux neufs sur les réseaux en service : le délégataire a accepté de se voir retirer l'exclusivité de la réalisation des branchements neufs sur les conduites créées. En revanche, l'exclusivité du délégataire sur les raccordements est renforcée : la responsabilité sanitaire incombe au délégataire pour l'ensemble des raccordements sur ouvrages en service (raccordements des réseaux renouvelés et raccordements des réseaux neufs).



En contrepartie de ces évolutions du service, le délégataire demandait une majoration de sa rémunération de 59,7 k€/ an pour couvrir les charges supplémentaires. Celle-ci a été ramenée à 47,9 k€/ an au terme de la négociation. Elle compense le déficit lié à l'extension de la structure de charges du contrat initial sur les communes de Chevaigné et St-Sulpice-la-Forêt, les coûts de la catégorisation des abonnés et du Crédit Eau Famille Nombreuse, la gestion des Chèques Eau pour les bénéficiaires de la CMU-C, et l'amélioration de la gestion du recouvrement.

### **Avenant au contrat de Cesson-Sévigné pour une prolongation de 3 mois jusqu'à la prise d'autonomie de la SPL Eau du Bassin Rennais sur la gestion de la relation usagers**

En fin d'année 2015, la Collectivité avait voté pour le territoire de Cesson-Sévigné le principe d'une délégation de service public, sans mise en concurrence, à la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais, sous la forme d'un contrat d'affermage de quasi-régie du service public de distribution d'eau potable à l'issue du contrat prenant fin au 31 décembre 2016.

En 2016, la Collectivité a considéré que le passage du service de distribution d'eau potable sur Cesson-Sévigné à la SPL Eau du Bassin Rennais serait optimisé s'il était réalisé une fois que la SPL se serait dotée de son propre service de gestion de la relation aux abonnés, prévu au 1<sup>er</sup> avril 2017 à l'issue de la prestation de 2 ans confiée à Veolia Eau au moment du démarrage de la SPL. La Collectivité Eau du Bassin Rennais a donc proposé à Veolia Eau, qui l'a accepté, de prolonger jusqu'au 31 mars 2017 le contrat de Délégation de Service Public de distribution d'eau potable sur le territoire de Cesson-Sévigné.

L'avenant de prolongation du contrat de DSP de Cesson-Sévigné, voté en novembre 2016, prévoit la répartition des recettes entre Veolia Eau et la SPL pour l'année 2017 au prorata des durées d'exploitation par chacun des deux délégataires (1/4 – 3/4).

Cet accord permet de ne pas mettre en place une relève contradictoire des compteurs en mars 2017, qui aurait généré une facturation supplémentaire aux abonnés, la relève annuelle ayant été réalisée en décembre 2016. L'avenant acte également la majoration de la dotation de renouvellement à réaliser par Veolia Eau, au prorata du trimestre rajouté à la durée initiale du contrat. Par ailleurs, il fixe les modalités de transmission de données entre le délégataire sortant et le nouveau délégataire, afin notamment d'assurer une bonne continuité dans le suivi des demandes des usagers – réalisation de branchements neufs notamment – et de garantir la complétude du Rapport Annuel du Délégataire pour l'année 2017 (premier trimestre).

### **Avenant au contrat de Rennes pour l'adaptation de la formule de révision et autres mises à jour**

Après 1 an et 8 mois d'exercice du contrat distribution de Rennes, l'avenant voté en décembre 2016, corrige les pondérations de la formule de révision annuelle des tarifs inscrite au contrat afin de prendre en compte les évolutions de charges.

Il permet également de simplifier la gestion du contrat Distribution de Rennes, tripartite avec Rennes Métropole, en actant la passation des prochains avenants par une seule des collectivités contractantes quand l'objet ne concerne pas l'autre collectivité. Il précise enfin les coefficients de révision des tarifs de prestations accessoires.



**Renouvellement du réseau de distribution  
Boulevard de Bulgarie - Rennes  
Février 2016**

### 2/ Mise à jour des conventions d'achat d'eau pour les communes alimentées par des collectivités extérieures

Du fait de la structuration des réseaux de canalisations, dix communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, issues des syndicats voisins (alors SIE de Tinténiac-Bécherel, St-Aubin-d'Aubigné, Châteaubourg, Forêt du Theil et Monterfil-Le Verger), sont alimentées par les productions ou imports d'eau des collectivités voisines. Jusqu'à la fin des contrats tripartites entre les syndicats concernés, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et les délégataires, ces fournitures d'eau sont encadrées par une convention d'achat d'eau pour chacun des anciens territoires. En 2016 la Collectivité a préparé le renouvellement des conventions d'achat d'eau pour l'année 2017, afin d'intégrer d'une part les modalités, notamment les tarifs, des nouveaux contrats de DSP conclus par les collectivités vendeuses à l'échéance de leur contrat (SIE de St-Aubin-d'Aubigné, SIE de la Région de Tinténiac, SYMEVAL) et d'autre part la mise en place par la Collectivité de compteurs de séparation des réseaux avec ces collectivités.



*Compteur de séparation de réseaux  
posé fin 2016 à Chevaigné*

### 3/ L'analyse technique et financière des rapports annuels 2016 des délégataires

La transmission aux délégataires des remarques et demandes de corrections ou compléments sur leurs rapports annuels 2016 a donné lieu à la remise d'un rapport modifié pour chacun des services de la part des 3 délégataires cf. chapitre II-2-1).

Une réunion spécifique de présentation détaillée des comptes d'exploitation a été organisée par les services de la Collectivité Eau du Bassin Rennais avec chacun des délégataires en juin 2017.

Lors de ces réunions, il est demandé aux délégataires de commenter les évolutions des différents postes de charges et de recettes de chaque contrat, de présenter les éventuels changements dans les méthodes de calcul ou de réaffectation des charges indirectes, et d'expliquer certaines données incohérentes.

Sur un même service, les évolutions de recettes d'une année sur l'autre sont généralement la conséquence de variation du volume consommé par les abonnés et / ou du volume de travaux réalisés à titre exclusif (pose de compteurs, branchements neufs...).

Pour les postes de charges les plus importants, les évolutions sont liées aux facteurs suivants :

- Personnel : variations d'effectifs, évolutions de carrière amenant les agents à changer de catégorie ;
- Sous-traitance, matières et fournitures : variation du volume de travaux ;
- Achat d'eau : variation du volume consommé par les abonnés, évolution du volume de pertes sur le réseau.

Les charges de renouvellement et d'investissement sont fixées par chaque contrat d'affermage et lissées sur la durée du contrat.

Le délégataire SAUR a fourni pour les contrats tripartites avec les collectivités voisines (services 13, 14 et 16) des Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE) spécifiques aux communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Néanmoins pour ces services, toutes les lignes de charge du CARE n'ayant pas été isolées (achat d'eau, produits de traitement, analyses), la structure de charges n'est pas comparable avec les autres services.

Pour les deux autres contrats tripartites de la Collectivité Eau du Bassin Rennais – avec les SIE de Châteaubourg et SIE de la Forêt du Theil – les données financières transmises par le délégataire Veolia Eau pour l'année 2016 sont globales, à l'échelle de chaque périmètre d'origine.

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### Synthèse des Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE) pour chaque service

	01 - Rennes	02 - Sud de Rennes	03 - Nord de Rennes	04 - Lillion (production et distribution)	05 - Cesson-Sévigné	06 - Pacé-Vezin-St-Gilles
<b>2016 VP.CEBR.324 - Recettes (€)</b>	<b>16 150 651 €</b>	<b>3 286 816 €</b>	<b>2 631 219 €</b>	<b>1 953 200 €</b>	<b>1 359 460 €</b>	<b>1 081 524 €</b>
2016 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau (€)	13 478 780 €	2 865 416 €	1 960 798 €	1 741 500 €	1 227 503 €	921 651 €
2016 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif (€)	1 515 930 €	167 147 €	428 563 €	135 700 €	80 121 €	80 905 €
2016 VP.CEBR.308 - Produits accessoires (€)	1 155 941 €	254 253 €	241 858 €	76 000 €	51 836 €	78 968 €
<b>2016 VP.CEBR.325 - Dépenses (€)</b>	<b>14 509 089 €</b>	<b>3 184 175 €</b>	<b>2 762 401 €</b>	<b>1 617 700 €</b>	<b>1 464 329 €</b>	<b>1 087 893 €</b>
2016 VP.CEBR.309 - Personnel (€)	1 495 798 €	645 072 €	489 826 €	423 300 €	238 844 €	150 303 €
2016 VP.CEBR.310 - Energie électrique (€)	2 342 €	27 465 €	36 743 €	63 600 €	4 223 €	4 289 €
2016 VP.CEBR.311 - Achats d'eau (€)	5 292 891 €	1 187 081 €	1 213 724 €	449 300 €	507 499 €	403 804 €
2016 VP.CEBR.312 - Produits de traitement (€)	1 184 €	30 €	3 132 €	19 300 €	25 €	
2016 VP.CEBR.313 - Analyses (€)	42 699 €	9 539 €	14 289 €	20 800 €	3 261 €	9 813 €
2016 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures (€)	3 164 806 €	435 341 €	430 735 €	161 800 €	228 921 €	374 472 €
2016 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes (€)		34 034 €	14 397 €	41 500 €	19 345 €	
2016 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation (€)	386 121 €	261 165 €	192 169 €	198 400 €	103 656 €	26 084 €
2016 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche (€)	1 309 548 €	134 335 €	57 256 €	172 000 €	38 813 €	109 128 €
2016 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds) (€)	2 813 700 €	403 242 €	136 346 €	50 400 €	117 707 €	10 000 €
2016 VP.CEBR.319 - Investissements (€)		28 838 €	161 159 €	4 600 €	199 306 €	
2016 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables (€)		18 033 €	12 625 €	12 700 €	2 729 €	
<b>2016 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt (€)</b>	<b>1 641 562 €</b>	<b>102 641 €</b>	<b>-131 182 €</b>	<b>335 500 €</b>	<b>-104 869 €</b>	<b>-6 369 €</b>
2016 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés (€)	314 028 €	34 206 €		115 300 €	0 €	24 245 €
<b>2016 VP.CEBR.327 - Résultat (€)</b>	<b>1 327 534 €</b>	<b>68 435 €</b>	<b>-131 182 €</b>	<b>220 200 €</b>	<b>-104 869 €</b>	<b>-30 614 €</b>
2016 VP.CEBR.323 - Taux de marge (€)	8%	2%	-5%	11%	-8%	-3%

Avancement du contrat en 2016	Année 2 sur 16	Année 9 sur 12	Année 4 sur 12	Année 13 sur 13	Année 12 sur 12	Année 1 sur 15
-------------------------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------	----------------

	07 - Rophémel	08 - Chantepie-Vern	09 - St-Jacques-de-la-Lande	10 - Le Rheu	11 - Acigné	
<b>2016 VP.CEBR.324 - Recettes (€)</b>	<b>1 224 600 €</b>	<b>1 147 818 €</b>	<b>789 276 €</b>	<b>454 400 €</b>	<b>274 700 €</b>	
2016 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau (€)	1 075 900 €	1 051 242 €	687 215 €	419 600 €	245 300 €	
2016 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif (€)	99 700 €	41 627 €	50 123 €	22 800 €	21 000 €	
2016 VP.CEBR.308 - Produits accessoires (€)	49 000 €	54 949 €	51 938 €	12 000 €	8 400 €	
<b>2016 VP.CEBR.325 - Dépenses (€)</b>	<b>1 019 000 €</b>	<b>1 020 200 €</b>	<b>777 611 €</b>	<b>420 500 €</b>	<b>282 800 €</b>	
2016 VP.CEBR.309 - Personnel (€)	234 600 €	192 899 €	135 163 €	67 900 €	53 500 €	
2016 VP.CEBR.310 - Energie électrique (€)	18 900 €	8 332 €	441 €	3 100 €	1 000 €	
2016 VP.CEBR.311 - Achats d'eau (€)	393 600 €	378 363 €	284 012 €	100 800 €	140 500 €	
2016 VP.CEBR.312 - Produits de traitement (€)	1 500 €	0 €	5 €	300 €	1 600 €	
2016 VP.CEBR.313 - Analyses (€)	3 700 €	3 354 €	3 185 €	4 200 €	1 900 €	
2016 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures (€)	96 900 €	103 518 €	86 979 €	28 800 €	32 000 €	
2016 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes (€)	18 100 €	12 488 €	7 909 €	4 400 €	2 200 €	
2016 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation (€)	105 400 €	85 062 €	55 685 €	36 200 €	24 600 €	
2016 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche (€)	95 300 €	49 163 €	31 130 €	29 400 €	11 900 €	
2016 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds) (€)	35 200 €	153 824 €	129 191 €	135 900 €	12 200 €	
2016 VP.CEBR.319 - Investissements (€)	2 700 €	25 138 €	33 580 €	6 300 €	500 €	
2016 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables (€)	13 100 €	8 059 €	10 331 €	3 200 €	900 €	
<b>2016 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt (€)</b>	<b>205 600 €</b>	<b>127 618 €</b>	<b>11 665 €</b>	<b>33 900 €</b>	<b>-8 100 €</b>	
2016 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés (€)	70 700 €	42 535 €	3 886 €	11 600 €		
<b>2016 VP.CEBR.327 - Résultat (€)</b>	<b>134 900 €</b>	<b>85 083 €</b>	<b>7 779 €</b>	<b>22 300 €</b>	<b>-8 100 €</b>	
2016 VP.CEBR.323 - Taux de marge (€)		11%	7%	1%	5%	-3%

Avancement du contrat en 2016	Année 11 sur 12	Année 9 sur 15	Année 12 sur 15	Année 5 sur 10	Année 11 sur 12
-------------------------------	-----------------	----------------	-----------------	----------------	-----------------

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

	12 - SIE Châteaubourg (incluant Brécé et Nouvoitou)	13 - Bécherel, La-Chapelle- Chaussée, Langan, Miniac-sous- Bécherel	14 - Chevaigné, St- Sulpice-la- Forêt	15 - SIE Forêt du Theil (incluant Corps-Nuds)	16 - Le Verger
<b>2016 VP.CEBR.324 - Recettes (€)</b>	<b>3 699 419 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>215 900 €</b>	<b>2 537 949 €</b>	<b>48 100 €</b>
2016 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau (€)	3 287 958 €	231 000 €	205 200 €	2 255 832 €	44 500 €
2016 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif (€)	109 217 €	8 900 €	9 800 €	72 433 €	1 800 €
2016 VP.CEBR.308 - Produits accessoires (€)	302 244 €	10 100 €	900 €	209 684 €	1 800 €
<b>2016 VP.CEBR.325 - Dépenses (€)</b>	<b>3 047 884 €</b>	<b>148 300 €</b>	<b>106 600 €</b>	<b>2 920 377 €</b>	<b>23 500 €</b>
2016 VP.CEBR.309 - Personnel (€)	646 147 €	51 600 €	40 900 €	608 717 €	10 400 €
2016 VP.CEBR.310 - Energie électrique (€)	29 559 €	4 000 €	600 €	78 645 €	100 €
2016 VP.CEBR.311 - Achats d'eau (€)	1 446 379 €			1 332 977 €	
2016 VP.CEBR.312 - Produits de traitement (€)	1 528 €			29 171 €	
2016 VP.CEBR.313 - Analyses (€)	11 496 €	2 500 €	800 €	37 958 €	600 €
2016 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures (€)	252 093 €	10 400 €	11 700 €	197 441 €	400 €
2016 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes (€)	50 686 €	4 300 €	3 100 €	76 802 €	700 €
2016 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation (€)	280 500 €	21 100 €	16 400 €	276 718 €	4 800 €
2016 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche (€)	148 978 €	31 600 €	22 900 €	70 052 €	5 400 €
2016 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds) (€)	160 360 €	21 300 €	9 000 €	145 739 €	900 €
2016 VP.CEBR.319 - Investissements (€)	11 056 €	700 €	500 €	52 398 €	100 €
2016 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables (€)	9 102 €	800 €	700 €	13 759 €	100 €
<b>2016 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt (€)</b>	<b>651 535 €</b>	<b>101 700 €</b>	<b>109 300 €</b>	<b>-382 428 €</b>	<b>24 600 €</b>
2016 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés (€)	217 153 €	35 000 €	37 500 €		8 400 €
<b>2016 VP.CEBR.327 - Résultat (€)</b>	<b>434 382 €</b>	<b>66 700 €</b>	<b>71 800 €</b>	<b>-382 428 €</b>	<b>16 200 €</b>
2016 VP.CEBR.323 - Taux de marge (€)	12%	27%	33%	-15%	34%

Avancement du contrat en 2016	Année 10 sur 12	Année 12 sur 12	Année 12 sur 12	Année 6 sur 10	Année 11 sur 12
-------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------	-----------------

A noter :

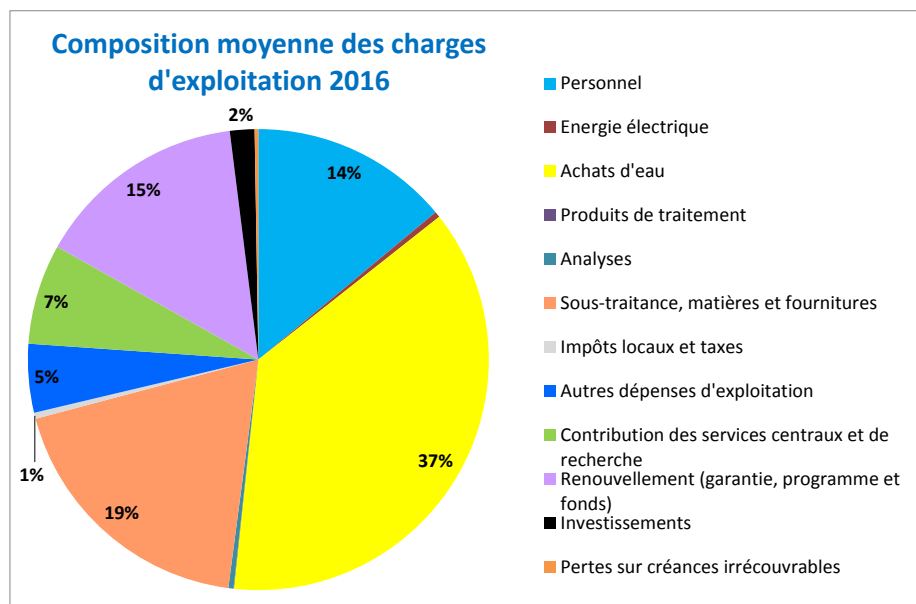
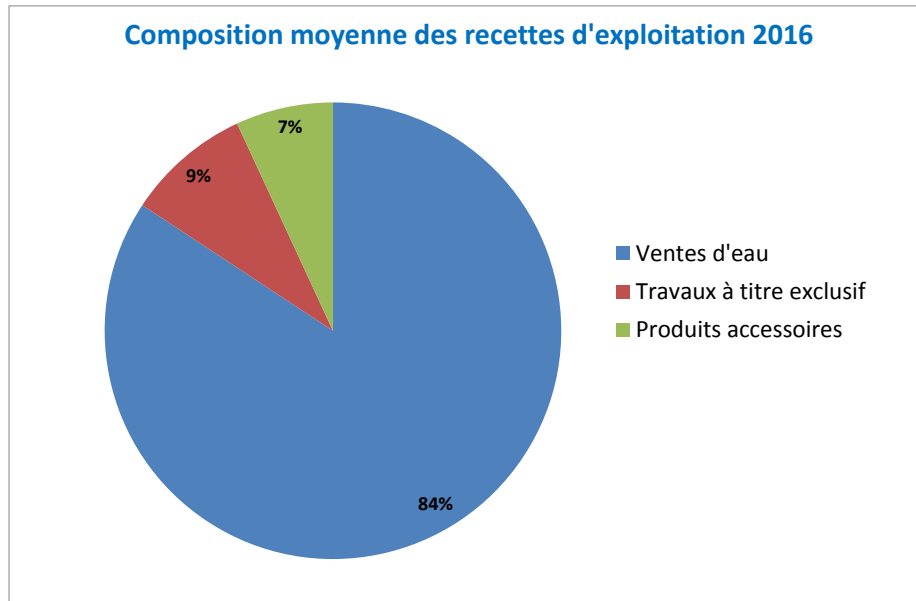
- Pour le service 01-Rennes, la présentation du compte d'exploitation de la SPL Eau du Bassin Rennais est différée de celle des CARE établis par Veolia Eau et la SAUR. Les impôts locaux et taxes, ainsi que les dépenses d'investissement, sont intégrés dans les frais de structure (ligne Contribution des services centraux et de recherche).
- Les données pour le service 04-Lillion intègrent le service de production et de distribution. Elles ne sont donc pas comparables à celles des autres services en termes de répartition de charges et de recettes.
- La Collectivité est propriétaire des compteurs abonnés sur l'ensemble des services, à l'exclusion du service 09-St-Jacques-de-la-Lande. Sur ce service, le délégataire est propriétaire des compteurs abonnés et comptabilise en charges d'exploitation les dépenses d'entretien et de renouvellement des compteurs (ligne "charges relatives aux compteurs du domaine privé"), qui sont comptabilisées en charges de renouvellement par le délégataire sur les autres services.

Les "autres charges d'exploitation" regroupent notamment les télécommunications, poste et télégestion, les engins et véhicules, l'informatique, les assurances et les charges de locaux.

## V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### Composition moyenne des recettes et des charges

La composition moyenne des charges et des recettes sur les 10 services uniquement de distribution (services 01 à 03 et 05 à 11) et entièrement inclus dans le périmètre de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est représentée par les graphiques ci-après.



### Résultats d'exploitation

L'équilibre économique d'une délégation de service public à un opérateur privé s'établit sur la durée du contrat. Le résultat déficitaire en début de contrat est généralement compensé par un résultat excédentaire en fin de contrat, hors renégociations en cours de contrat.

Dans tous les cas, les résultats d'exploitation annuels négatifs sont sans effet sur le prix de l'eau (part eau potable), dont l'évolution est fixée dans chaque contrat d'affermage par la formule d'actualisation du prix.



## VI- LE PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE

### » A retenir :

En 2016, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a poursuivi l'harmonisation du prix de l'eau votée en 2015, l'harmonisation porte autant sur le montant du prix au m<sup>3</sup> que sur la grille tarifaire, et doit se faire en 8 ans pour les abonnés domestiques et en 10 ans pour les professionnels. Le travail de suivi des délégations de service public effectué par la Collectivité a permis de disposer de conditions tarifaires plus favorables pour l'usager, ce qui a permis de diminuer le prix cible 2023 de 2,21 € TTC à 2,18 € TTC, de poursuivre la baisse pour les territoires ayant les prix les plus élevés, et de ne pas augmenter le prix pour les usagers domestiques sur les secteurs ayant les prix les plus bas.

En 2016, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a également acté l'extension de la nouvelle structure tarifaire incluant la première tranche de consommation gratuite (0-10 m<sup>3</sup>), la progressivité du tarif et le dispositif pour les familles nombreuses, à 28 nouvelles communes. La construction du dispositif Chèque Eau pour les bénéficiaires de la CMU-C s'est poursuivie pour une application en 2017.

### VI - 1 – Montant de la facture 120 m<sup>3</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE) d'eau potable (hors assainissement) pour un local à usage d'habitation, le prix TTC au m<sup>3</sup> varie de 1,989 € sur les communes du secteur Nord de Rennes, Chevaigné et St-Sulpice-la-Forêt à 2,561 € sur les communes du secteur de Rophémel (cf. carte p.83). Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il variait de 1,973 € à 3,129 €.

On peut noter que la référence nationale des 120 m<sup>3</sup> par an n'est pas adaptée au Bassin Rennais où la consommation moyenne par abonné domestique est de 61 m<sup>3</sup> (donnée sur l'ensemble des consommations des 56 communes issue de l'étude 2015 pour l'harmonisation du prix de l'eau). L'analyse des consommations unitaires 2016 sur Rennes et les 3 autres communes passées en structure tarifaire par catégorie, qui représentent 40 % des abonnés du Bassin Rennais, indique une consommation moyenne de 56 m<sup>3</sup> pour la catégorie Local à usage d'habitation (cf. chapitre V-5).

Service	Abonnés concernés	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1/01/16 (Indicateur D102.0)	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1/01/17 (Indicateur D102.0)	Variation	Montant TTC facture de 120 m <sup>3</sup> au 1/01/2016	Montant TTC facture de 120 m <sup>3</sup> au 1/01/2017	Frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés (HT) au 1/01/2017
01 - Rennes	Local à usage d'habitation	2,090 €	2,082 €	-0,4%	250,75 €	249,87 €	32,78 €
02 - Sud de Rennes	Tous abonnés	2,459 €	2,423 €	-1,5%	295,09 €	290,71 €	36,89 €
03 - Nord de Rennes	Local à usage d'habitation	2,077 €	1,989 €	-4,3%	249,28 €	238,64 €	42,50 €
04 - Lillion	Local à usage d'habitation	2,462 €	2,415 €	-1,9%	295,38 €	289,84 €	30,00 €
05 - Cesson-Sévigné	Tous abonnés	2,188 €	2,156 €	-1,4%	262,50 €	258,71 €	39,36 €
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	Local à usage d'habitation	2,127 €	2,122 €	-0,2%	255,20 €	254,64 €	32,85 €
07 - Rophémel	Tous abonnés	2,739 €	2,561 €	-6,5%	328,68 €	307,31 €	34,84 €
08 - Chantepie-Vern	Tous abonnés	2,549 €	2,479 €	-2,7%	305,82 €	297,53 €	38,58 €
09 - St-Jacques-de-la-Lande	Tous abonnés	1,973 €	2,005 €	1,7%	236,70 €	240,64 €	42,04 €
10 - Le Rheu	Tous abonnés	2,188 €	2,195 €	0,3%	262,50 €	263,40 €	15,96 €
11 - Acigné	Tous abonnés	2,293 €	2,175 €	-5,1%	275,12 €	261,03 €	34,71 €
12 - Brécé, Nouvoitou	Tous abonnés	2,359 €	2,284 €	-3,1%	283,04 €	274,13 €	47,99 €
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel	Local à usage d'habitation	2,928 €	2,415 €	-17,5%	351,35 €	289,84 €	30,00 €
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt	Local à usage d'habitation	2,919 €	1,989 €	-31,9%	350,23 €	238,64 €	42,50 €
15 - Corps-Nuds	Tous abonnés	2,670 €	2,438 €	-8,7%	320,39 €	292,57 €	37,52 €
16 - Le Verger	Tous abonnés	3,129 €	2,560 €	-18,2%	375,52 €	307,20 €	34,84 €

### VI - 2 – L'harmonisation du prix de l'eau se poursuit

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 16 structures tarifaires et 16 prix de l'eau différents s'appliquaient sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, issus des 16 services de distribution d'eau et des 16 contrats de délégation de service public associés.

L'objectif d'un prix unique de l'eau et l'assainissement pour l'ensemble des usagers a été fixé début 2015 respectivement par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et par Rennes Métropole. Les modalités de cette uniformisation, décidées suite à une étude réalisée en 2015, ont commencé à s'appliquer sur le prix de l'eau en 2016.

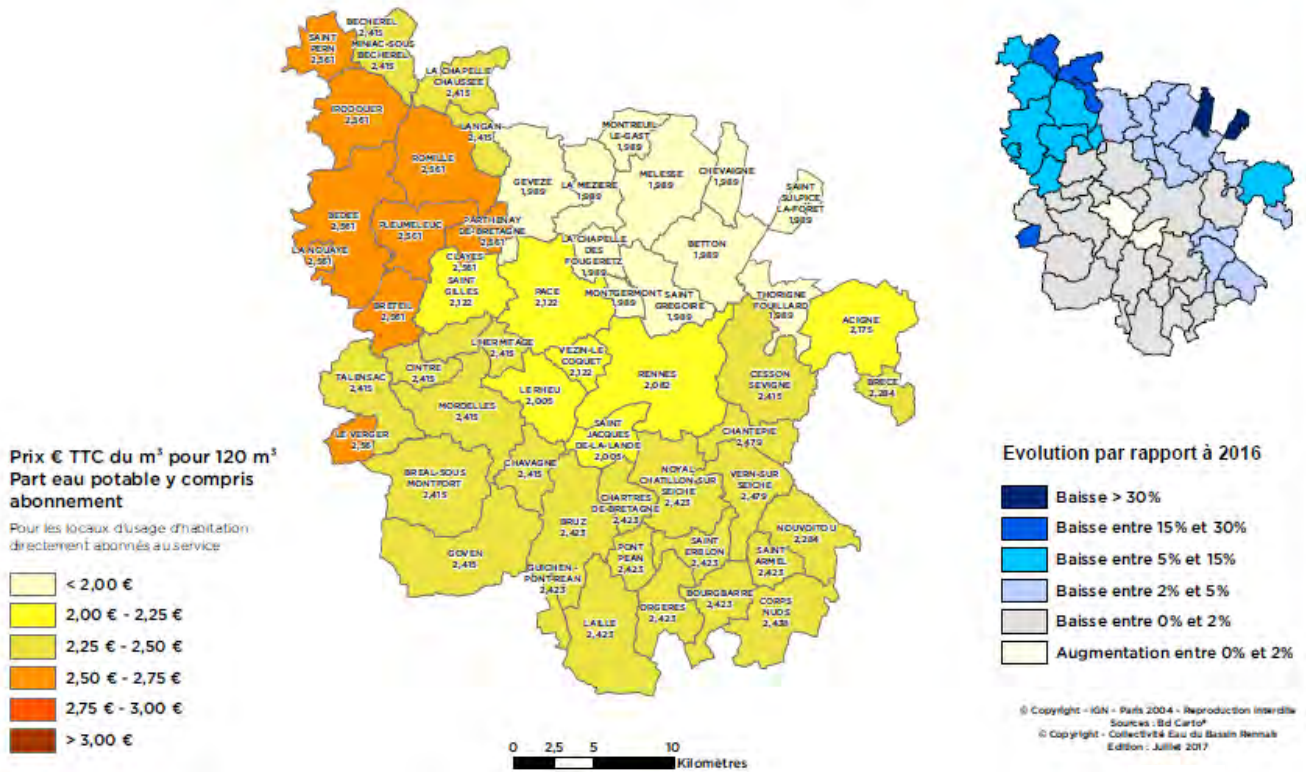
La tarification repose, sur les territoires où la structure tarifaire a pu être adaptée, sur une catégorisation des usagers (ménages disposant d'un abonnement individuel, immeubles collectifs non individualisés, et autres abonnés), avec une part fixe réduite pour les ménages, puis une progressivité du tarif en 4 tranches, avec la gratuité de la tranche 0-10 m<sup>3</sup>, et sur des tarifs au m<sup>3</sup> uniques pour les collectifs non individualisés et les autres abonnés. Cette structure s'étendra à terme à l'ensemble du Bassin Rennais.

Chaque année, la part de la Collectivité sur le prix de l'eau est réajustée, commune par commune, en fonction de la part du délégataire et de l'objectif d'harmonisation pour tendre vers un prix unique au bout de 8 ans pour les consommateurs domestiques (logements individuels et immeubles collectifs), et au bout de 10 ans pour les autres abonnés.

Le travail de suivi des délégations de service public mené durant l'année 2016 par la Collectivité a permis de disposer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de conditions plus favorables pour l'utilisateur du service que celles en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les élus de la Collectivité ont ainsi décidé, en décembre 2016, de diminuer le prix cible pour les abonnés domestiques (individualisés et collectifs) de 2,21 € TTC à 2,18 € TTC (référence prix au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>), de poursuivre la baisse du prix pour les territoires ayant les prix les plus élevés, et de ne pas augmenter le prix de l'eau applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les usagers domestiques ayant les prix les plus bas.

La carte ci-après permet de visualiser les écarts de prix subsistant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais également de mesurer les effets de l'harmonisation entre 2016 et 2017 : 54 communes voient leur prix de l'eau baisser de 0,2 à 31,9 %, et 2 communes voient leur prix légèrement augmenter (entre 0 et 2 %). À noter que l'augmentation sur la commune de St-Jacques-de-la-Lande est due à un effet de rattrapage de la hausse non appliquée en 2015. L'augmentation sur Le Rheu n'est pas significative : 0,008 € par m<sup>3</sup>.

Prix de l'eau au 1er janvier 2017



	2015	2016	au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
Écart maximal de prix de la facture d'eau potable sur le Bassin Rennais (facture 120 m <sup>3</sup> TTC)	150 €	136 €	69 €

### VI - 3 - La tarification sociale se déploie sur le territoire

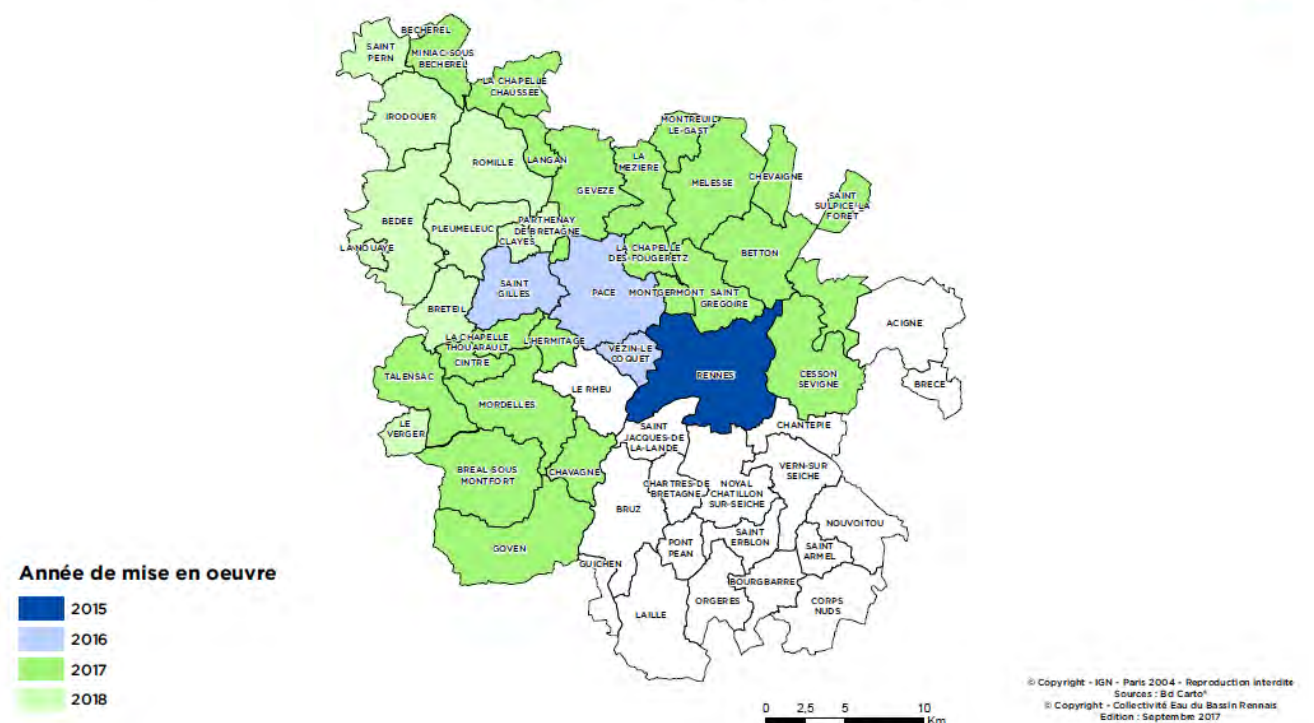
En application de la loi Brottes du 15 avril 2013, et par décret ministériel du 31 juillet 2015, la Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dans la continuité de la démarche initiée par la Ville de Rennes, ont été autorisées à participer à l'expérimentation en vue de faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau et de l'assainissement.

Le choix d'une tarification progressive par tranche, avec une première tranche de consommation 0-10 m<sup>3</sup> gratuite, et d'un dispositif correctif pour les familles nombreuses, en est l'application directe.

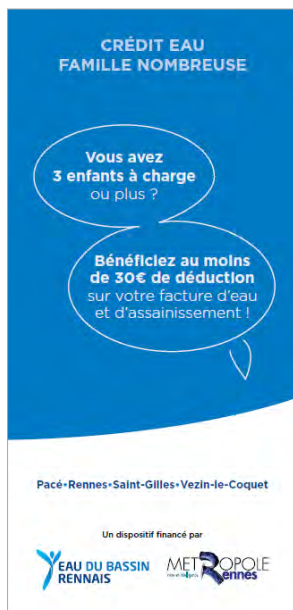
### VI - 3 - 1 - Extension de la structure tarifaire incluant la première tranche de consommation gratuite et le Crédit Eau Famille Nombreuse

La nouvelle structure tarifaire incluant les 10 m<sup>3</sup> gratuits, déjà en place depuis 2015 à Rennes, s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet. En 2016, les négociations de contrats de délégation de service public ont permis d'acter l'extension des nouvelles modalités tarifaires à 24 communes supplémentaires à partir de 2017, puis 10 autres à partir de 2018.

#### Calendrier d'application de la tarification par catégorie d'usager (10m<sup>3</sup> gratuits, progressivité...)



Mise en œuvre de la tarification progressive et sociale	2015	2016	au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	2018
Nombre de communes où s'applique la tarification progressive et sociale	1	4	28	38
Nombre d'abonnés concernés	77 747	89 913	130 643	139 883



**Plaque d'information  
sur le Crédit Eau  
Famille Nombreuse**

Le Crédit Eau Famille Nombreuse, attribué à partir du 3<sup>ème</sup> enfant à charge, vise à corriger l'impact de la tarification progressive sur les ménages dont la consommation d'eau est structurellement plus importante du fait de la composition du foyer. Seules les familles abonnées au service y ont accès, les foyers situés dans les collectifs non individualisés n'étant pas concernés par la progressivité du tarif. D'un montant de 30 € par enfant à compter du 3<sup>ème</sup> enfant pour les communes de la Métropole (15 € financés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'eau potable et 15 € financés par Rennes Métropole pour l'assainissement), et de 15 € par enfant à compter du 3<sup>ème</sup>, pour les 13 communes membres de la Collectivité, l'aide est attribuée sur demande et sur justificatifs auprès du distributeur d'eau.

Fin 2016, la plaquette d'information sur le Crédit Eau Famille Nombreuse a été révisée et diffusée par la Collectivité et Rennes Métropole dans les mairies de quartier et différents organismes sociaux, afin d'augmenter le taux de recours à la mesure. Celui-ci reste faible au regard des données statistiques sur les familles nombreuses. A noter que parmi ces familles, seules celles abonnées directement au service de l'eau, et donc impactées par la tarification progressive, peuvent bénéficier du dispositif.

Utilisation du Crédit Eau Famille Nombreuse	2015	2016
Nombre de dossiers	108	225
Montant accordé (eau et assainissement)	4 980 €	10 800 €
Montant moyen alloué par famille (eau et assainissement)	46 €	48 €

### VI - 3 - 2 - Construction du dispositif Chèque Eau pour les usagers les plus démunis

L'expérimentation Loi Brottes permet également, à la Collectivité et Rennes Métropole, la mise en place d'une aide automatique au paiement de la facture, aux personnes bénéficiaires des minima sociaux : 20 800 bénéficiaires de la CMU-C gérés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le Régime Social des Indépendants (RSI) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) sur le Bassin Rennais. Il est prévu pour chaque bénéficiaire de la CMU-C une aide annuelle de 30 € pour les communes de Rennes Métropole (15 € financés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'eau potable et 15 € par Rennes Métropole pour l'assainissement) et de 15 € pour les 13 communes membres de la Collectivité.

Les échanges engagés avec la CPAM depuis 2014 ont abouti en fin d'année 2016 à la signature d'une convention de fourniture de données aux collectivités et aux délégataires pour la mise en œuvre de la mesure en 2017. Le RSI et la MSA ont également été contactés. L'aide sera attribuée par déduction automatique sur la facture pour les bénéficiaires retrouvés dans les bases abonnés du service, et par l'envoi d'un Chèque Eau par courrier pour les autres, notamment les usagers résidant dans les immeubles collectifs non individualisés. La concrétisation du Chèque Eau et de ses modalités de perception sera à préciser durant 2017.



## VI- LE PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE

### Bilan des coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau

		Détail	Coût 2015	Coût 2016
<b>Coûts de gestion relatifs au lancement du dispositif expérimental</b>	<b>Prise en charge</b>		<b>6 900,00 €</b>	<b>10 110,00 €</b>
Montage du dispositif : Tarification progressive, Crédit Eau Famille Nombreuse, Chèque Eau	Collectivité	Coûts de personnel	5 091 €	5 155 €
	Déléataire	Coûts de personnel	12 390 €	5 950 €
Recensement des différentes catégories d'abonnés	Collectivité			
Maîtrise d'œuvre d'ingénierie tarifaire et de conception du dispositif	Collectivité	Etude tarifaire	6 900 €	10 110 €
<b>Coûts de gestion relatifs au déploiement du dispositif</b>			<b>76 144 €</b>	<b>8 000 €</b>
Elaboration et mise à jour d'une base informatique des bénéficiaires des tarifs expérimentaux	Déléataire	Mise à jour de la base Informatique pour intégration nouvelle tarification et catégorisation des abonnés	38 444 €	4 000 €
Développement du logiciel facturier	Déléataire	Editique facture	37 700 €	4 000 €
Mise en place de conventions avec les partenaires concernés	Collectivité et Déléataire		<i>compris dans le coût de montage du dispositif</i>	<i>compris dans le coût de montage du dispositif</i>
<b>Coûts de gestion relatifs au suivi de l'expérimentation</b>			<b>26 151 €</b>	<b>17 000 €</b>
Constitution et réunion d'un comité de pilotage	Collectivité et Déléataire		<i>compris dans le coût de montage du dispositif</i>	<i>compris dans le coût de montage du dispositif</i>
Sondages, études ou groupes de travail mesurant le déploiement du dispositif	Collectivité et Déléataire		<i>compris dans le coût de montage du dispositif</i>	<i>compris dans le coût de montage du dispositif</i>
Communication et accompagnement des usagers	Collectivité		<i>compris dans le coût de montage du dispositif</i>	<i>compris dans le coût de montage du dispositif</i>
	Déléataire	Communication auprès des usagers sur la tarification progressive et le Crédit Eau Famille Nombreuse	15 000 €	
	Déléataire	Accueil et gestion spécifiques des dossiers Crédit Eau Famille Nombreuse	11 151 €	17 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>109 195 €</b>	<b>35 110 €</b>

## VII- LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

### » A retenir :

La Loi Oudin Santini de février 2005 permet à la Collectivité de développer des actions de solidarité internationale sur l'eau et de financer les opérations qu'elle soutient dans la limite de 1 % de ses produits de vente d'eau, soit 85 000 € au budget 2016.

La politique de solidarité internationale sur l'eau de la Collectivité comprend deux axes :

1. le soutien financier à des actions portées par le secteur associatif local, dans la mesure où celui-ci accepte de se constituer en réseau autour de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour partager les expériences et les promouvoir auprès des usagers ;
2. une coopération décentralisée avec la commune de Beitunia, en Palestine, visant à l'amélioration de son service d'eau potable.

La dépense de la Collectivité Eau du Bassin Rennais en matière de coopération internationale se monte en 2016 à 22 200 € de subventions et 1 932,71 € de dépenses de personnel (0,38 Équivalent Temps Plein - ETP).

### VII - 1 – Soutien aux associations

La Collectivité a défini en 2015 les critères d'éligibilité et d'évaluation des projets déposés par des associations ou des communes de son territoire. Elle est ainsi susceptible de financer des projets correspondant à ses propres compétences à savoir :

- La protection des ressources en eau, à l'exception des projets de collecte des eaux usées et de leur traitement ou de gestion des eaux pluviales, qui relèvent de la compétence assainissement ;
- La création de puits, de barrage, de pompage ou d'adduction visant à alimenter en eau potable les populations, ce qui exclut les projets d'irrigation ;
- La création ou l'amélioration des ouvrages de stockage et de distribution de l'eau potable ;
- Les actions permettant de réduire les pertes en eau ou favorisant les économies d'eau.

Ces projets doivent être portés par des associations locales, dont le siège est situé sur l'une des communes du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, et réalisés avec un partenaire local étranger. Il n'y a pas d'aire géographique privilégiée.

Le Groupe de Travail Coopération Internationale du 15 juin 2016 a analysé les dossiers reçus, à travers les critères d'évaluation retenus et a proposé les décisions d'attribution détaillées dans le tableau ci-après pour un montant total de 16 300 €. Cette proposition a été approuvée par le Comité de la Collectivité du 22 juin 2016.



*Puits au village de Tendeli, au Mali  
© Association TERIA - Chartres-de-Bretagne*

## VII- LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

Association	Descriptif du projet	Budget prévisionnel	Subvention demandée / attribuée par la Collectivité
Association TERIA Chartres de Bretagne	Réalisation d'un pompage solaire dans un forage existant et mise en place de bornes fontaine avec réserve pour le village de Tendeli (Mali)	32 125 € AELB : 6 000 € Région : 1 500 € Département : 1 500 € SDE 35 : 1 500 € Chartres de B : 1 500 € Autofinancement : 15 625 €	Montant demandé : 4 500 €  Montant attribué : 4 500 €
Association Burkina 35 Rennes	Réalisation de trois forages dans les villages de Tanyoko, Yalaossin et Kankiongo (Burkina Faso)	21 000 € AELB : 7 500 € Region : 2 500 € Breteil/Torce : 500 € Montfort Cté : 1 500 € Autofinancement : 6 000 €	Montant demandé : 3 000 €  Montant attribué : 3 000 €
Association L'Orme Rennes	Alimentation en eau potable du Douar Tent, commune d'El Orjane, province de Boulemane (Maroc) : puits, pompage solaire, réservoir, canalisations et compteurs individuels	192 162 € AELB : 60 000 € Région : 26 600 € Département : 1 500 € Partenaires locaux : 97 748 € Autofinancement : 1 314 €	Montant demandé : 5 000 €  Montant attribué : 5 000 €
Association Saint-Gilles Solidarités	Création d'une seconde ad- duction en eau potable à Diakassagou, commune de Timirini (Mali) : forage, pom- page solaire, réservoir et bornes fontaines	44 361 € AELB : 24 400 € Région : 8 500 € Département : 3 000 € Saint-Gilles : 1 500 € Autofinancement : 3 161 €	Montant demandé : 3 800 €  Montant attribué : 3 800 €

## VII - 2 - Coopération institutionnelle avec la Ville de Beitunia, Palestine

Située à 3 km à l'ouest de Ramallah et à 14 km au nord de Jérusalem, Beitunia, 40 000 habitants, est la troisième plus grande ville par sa population dans le Gouvernorat de Ramallah. L'eau est gérée en régie par la Ville qui achète l'eau en gros à Jerusalem Water Undertaking, structure intercommunale palestinienne pour l'eau potable regroupant Jérusalem Est, Ramallah et Albirah.

Le réseau est en mauvais état avec des pertes supérieures à 30 %. La Ville fait face à de nombreuses difficultés : pression insuffisante sur certains tronçons, pertes d'eau en réseau importantes ... Les coupures d'eau sont régulières, surtout en été. L'eau est ainsi coupée 48 h durant la semaine, soit 16 h tous les trois jours. La mairie manque de données de base (plans et caractéristiques du réseau) concernant son réseau d'eau, ce qui l'empêche d'intégrer une structure intercommunale.

La coopération avec la ville de Beitunia a pour objectif d'améliorer le fonctionnement de son réseau d'eau potable et de réduire les pertes par la réalisation d'un schéma directeur définissant les travaux prioritaires. Elle doit également permettre de former et professionnaliser les agents de la régie de Beitunia à l'exploitation de leurs réseaux, notamment à partir d'échanges avec les services d'Eau du Bassin Rennais.

La commune de Beitunia est accompagnée localement par les ingénieurs de la Palestinian Water Authority (PWA - Ministère de l'Eau). Ce sont eux qui ont rédigé le cahier des charges de l'étude "schéma directeur" qui permettra de retenir un prestataire local pour mener les travaux.

En France, la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'appuie sur l'expertise de l'ONG HAMAP en matière de coopération avec la Palestine, en lui confiant un rôle d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. L'ONG HAMAP sera chargée des paiements auprès de la commune de Beitunia, du suivi de l'opération, de l'organisation pratique des missions ainsi que de la réalisation du bilan des actions.

Après la signature en 2015 d'une première convention cadre de partenariat, l'année 2016 a permis de travailler sur le cahier des charges du schéma directeur, de réaliser le montage financier du programme, et de préparer l'organisation d'une mission sur place début 2017 qui permettra de lancer les études et signer la convention financière de partenariat.

La convention est dotée d'une aide de 200 000 €, dont 50 % en provenance de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La dépense concernant la coopération avec Beitunia se monte à 5 900 € en 2016.



*Vue générale de Beitunia  
avec les citernes individuelles sur les immeubles  
pour faire face aux coupures d'eau*

## VIII- LES FINANCES DE LA COLLECTIVITE

### » A retenir :

La Collectivité fait chaque année une présentation politique de son budget et son compte administratif afin de les rendre plus explicites. Ils sont disponibles sur son site.

Le compte administratif 2016 se conclut sur un excédent de près de 20 millions d'euros, en partie le résultat de l'intégration des excédents des communes et syndicats intercommunaux antérieurement compétents en distribution d'eau potable transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La dette de la Collectivité, d'un capital restant dû au 31 décembre 2016 de 34 millions d'euros est prise en charge annuellement à 73 % par le SMG 35 au titre du schéma départemental d'alimentation en eau.

### VIII - 1 - Le compte administratif 2016 : la présentation officielle

Les tableaux suivants synthétisent le compte administratif 2016 selon la maquette fixée par le Ministère de Finances. Le document complet est accessible sur le site de la Collectivité : [www.eauebassinrennais-collectivite.fr](http://www.eauebassinrennais-collectivite.fr).

#### VIII - 1 - 1 - La section de fonctionnement

	Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2016	Mandats émis	Charges rattachées	Total
011	Charges générales	2 653 247,00 €	1 207 423,56 €	28 264,24 €	1 235 687,80 €
012	Personnel	1 751 230,00 €	1 563 272,25 €		1 563 272,25 €
014	Atténuation de produits				- €
65	Autres charges courantes	548 550,00 €	81 706,73 €		81 706,73 €
66	Intérêts d'emprunt	891 525,03 €	597 863,72 €	278 109,75 €	875 973,47 €
67	Charges exceptionnelles	4 503 916,00 €	2 484 425,58 €	1 152 169,13 €	3 636 594,71 €
022	Dépenses imprévues	500 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	15 845 177,55 €			
042	Amortissements des biens	4 446 482,95 €	1 804 429,28 €		1 804 429,28 €
	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>31 140 128,53 €</b>	<b>7 739 121,12 €</b>	<b>1 458 543,12 €</b>	<b>9 197 664,24 €</b>

	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2016	Titres émis	Produits rattachés	Total
70	Vente de produits, prestations de service	9 629 650,00 €	5 906 280,13 €	2 929 111,09 €	8 835 391,22 €
013	Atténuation de charges	90 000,00 €	114 262,69 €		114 262,69 €
74	Subventions d'exploitation	2 104 358,88 €	1 033 349,98 €	32 328,05 €	1 065 678,03 €
75	Autres produits de gestion courante	236 000,00 €	402,33 €		402,33 €
76	Produits financiers				- €
77	Produits exceptionnels	3 122 740,61 €	2 805 520,20 €		2 805 520,20 €
77	Surtaxe SMG	3 440 880,00 €	3 463 690,00 €		3 463 690,00 €
042	Amortissements des subventions	1 123 761,17 €	276 584,01 €		276 584,01 €
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>19 747 390,66 €</b>	<b>13 600 089,34 €</b>	<b>2 961 439,14 €</b>	<b>16 561 528,48 €</b>

<b>Résultat Fonctionnement de l'exercice 2016</b>	<b>7 363 864,24 €</b>
Excédent Fonctionnement reporté 2015	11 392 737,87 €
<b>Résultat cumulé Fonctionnement 2016</b>	<b>18 756 602,11 €</b>

Les recettes liées à la facturation du prix de l'eau et celles provenant des ventes d'eau à d'autres services d'eau potable représentent, en 2016, 8 486 650,00 € HT (hors surtaxe SMG 35).



## VIII - 1 - 2 - La section d'investissement

	Dépenses Investissement	Crédits ouverts 2016	Mandats émis
20	Etudes et licences	135 700,00 €	3 422,75 €
21	Foncier, informatique, mobilier	510 100,00 €	154 941,67 €
23	Travaux	29 787 838,11 €	6 026 876,03 €
10	Dotations	571 398,98 €	571 398,98 €
13	Subvention d'investissement à rembourser	60 130,00 €	
16	Remboursement du capital d'emprunt	2 488 552,05 €	2 475 291,75 €
27	Autres immobilisations financières	203 285,00 €	200 000,00 €
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00 €	
040	Amortissements des subventions	1 123 761,17 €	276 584,01 €
041	Op. patrimoniales (versement des avances)	703 285,00 €	200 000,00 €
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>36 584 050,31 €</b>	<b>9 908 515,19 €</b>

	Recettes Investissement	Crédits ouverts 2016	Titres émis
13	Subventions d'investissement	6 931 267,95 €	2 265 619,24 €
16	Emprunts	1 470 464,18 €	2 464,18 €
23	Atténuation dépenses travaux	21 306,11 €	784,75 €
106	Dotations - affectation du résultat	1 942 014,97 €	1 942 014,97 €
26	Participations	436 594,36 €	436 594,36 €
27	Immobilisations financières	527 739,99 €	327 739,99 €
021	autofinancement par la section de fonct.	15 845 177,55 €	
040	Amortissements des biens	4 446 482,95 €	1 804 429,28 €
041	Op. patrimoniales (versement des avances)	703 285,00 €	200 000,00 €
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>32 324 333,06 €</b>	<b>6 979 646,77 €</b>

<b>Résultat Investissement de l'exercice 2016</b>	-	<b>2 928 868,42 €</b>
Excédent Investissement reporté 2015		4 259 717,25 €
Solde des restes à réaliser à reporter en 2017	-	404 592,35 €
<b>Résultat Investissement cumulé 2016</b>		<b>926 256,48 €</b>

Le montant des amortissements réalisés en 2016 est de 1 804 429,28 €.

Le montant des travaux d'investissement 2016 est de 6 026 876,03 € HT. Les subventions d'investissement reçues en 2016 se montent à 2 265 619,24 €, y compris le remboursement, par le SMG 35, des annuités d'emprunts pris au titre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (cf chapitre VIII-3).

Les recettes peuvent, notamment à ce titre, connaître un décalage budgétaire par rapport aux dépenses.

## VIII - 1 - 3 - Le résultat comptable 2016 après intégration des restes à réaliser

	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Dépenses</b>	<b>9 197 664,24 €</b>	<b>12 075 331,69 €</b>	<b>21 272 995,93 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>27 954 266,35 €</b>	<b>13 001 588,17 €</b>	<b>40 955 854,52 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>18 756 602,11 €</b>	<b>926 256,48 €</b>	<b>19 682 858,59 €</b>

Le résultat très excédentaire s'explique notamment par l'intégration des excédents des communes et syndicats intercommunaux antérieurement compétents en distribution d'eau potable transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2015. De plus, une partie du programme d'investissement 2016 a connu des décalages, l'année ayant été occupée à la préparation (phase études) de plusieurs programmes de travaux à démarrer en 2017.

## VIII – 2 – Le compte administratif 2016 : la présentation politique

Pour faciliter la compréhension du document comptable qu'est le compte administratif (CA), une présentation politique de ce CA est proposée chaque année. Elle permet de répartir les dépenses et les recettes au sein des sept missions que s'est fixée la Collectivité Eau du Bassin Rennais :

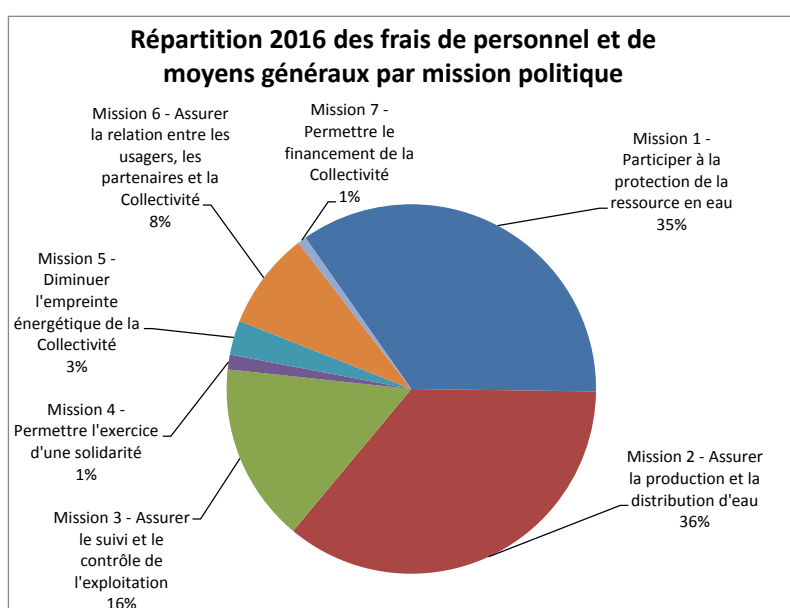
1. Assurer la protection des ressources,
2. Assurer la production et la distribution de l'eau potable,
3. Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation,
4. Permettre l'exercice d'une solidarité,
5. Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité,
6. Assurer la relation avec les usagers et les partenaires,
7. Permettre le financement de la Collectivité.

Chaque mission est elle-même détaillée en programmes. Le document complet intègre des explications détaillées permettant de mieux comprendre les raisons de l'exécution, ou non, des prévisions budgétaires, ainsi que des indicateurs pluri-annuels permettant d'évaluer l'efficacité des actions menées. Il est accessible sur le site de la Collectivité : [www.eauidubassinrennais-collectivite.fr](http://www.eauidubassinrennais-collectivite.fr).

### VIII – 2 – 1 - Frais de personnel et de moyens généraux

Les frais de personnel et de moyens généraux ont été répartis au sein des missions 1 à 7 par application du pourcentage de temps passé durant l'année 2016 par les agents de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur ces missions. Ces données sont issues du suivi analytique réalisé par chaque agent de la Collectivité tout au long de l'année.

Pour l'année 2016, un tiers des moyens humains de la Collectivité est consacré à la mission de production et de distribution. Un autre tiers a été affecté aux actions de protection des ressources. Le dernier tiers de temps passé par les agents se partage ensuite principalement entre la mission de suivi et contrôle de l'exploitation du service d'eau potable et les missions relatives aux relations avec les usagers et partenaires.



Au 31 décembre 2016, 36 agents étaient en poste au sein de la Collectivité, contre 31 fin 2015. Les dépenses de personnel et élus s'élèvent à 1 656 190,85 € en 2016 (1 530 360 € en 2015).

## VIII - 2 - 2 - Répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement

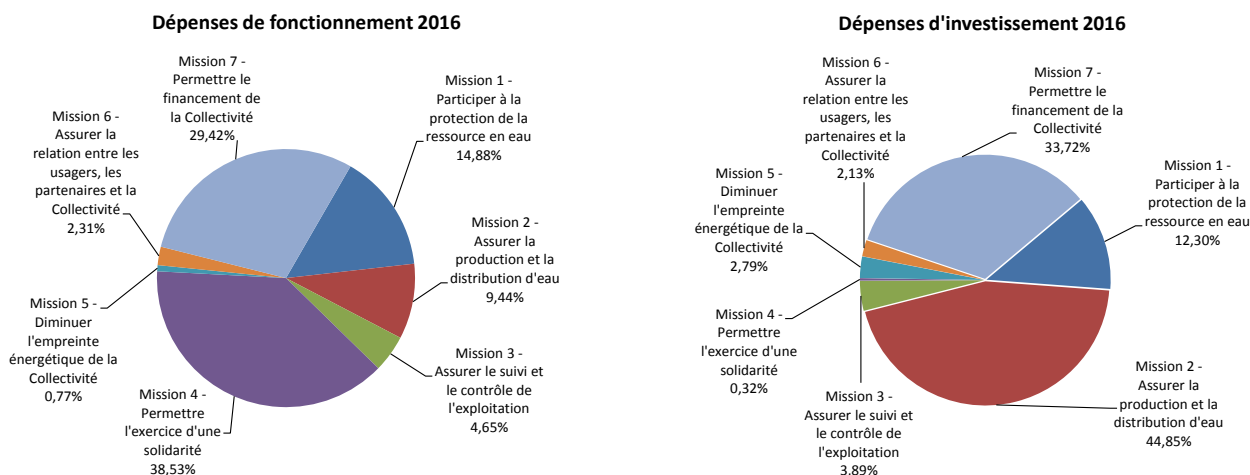
Hormis les dépenses liées à l'exercice de la solidarité (reversement de la surtaxe du SMG 35 et coopération internationale), les dépenses de fonctionnement sont réparties essentiellement sur le financement de la Collectivité (intérêts de la dette) et la protection de la ressource.

Les dépenses d'investissement se concentrent sur le financement de la Collectivité (remboursement du capital des emprunts) et la mission de production et distribution.

Par ailleurs, la Collectivité a fait l'acquisition de bureaux à aménager dans l'immeuble Le New Mabilay, rue de la Mabilais à Rennes, pour y installer ses services, pour un montant de 2.190.000 € HT.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Mission 1 - Participer à la protection de la ressource en eau</b>	<b>1 368 966,05 €</b>	<b>493 872,65 €</b>	<b>1 218 339,14 €</b>	<b>242 786,93 €</b>
Mission 1.0 - Personnel et logistique	746 668,56 €	40 584,71 €	861 315,94 €	69 863,49 €
Mission 1.1 - Protéger les eaux des Drains du Coglais	64 803,37 €	73 622,56 €		
Mission 1.2 - Protéger les eaux du Haut-Couesnon	53 107,87 €	117 771,84 €		
Mission 1.3 - Protéger les eaux de la Haute-Rance	56 015,04 €	105 071,04 €	29 720,00 €	
Mission 1.4 - Protéger les eaux de Chèze-Canut	37 718,20 €	53 003,04 €		
Mission 1.5 - Protéger les eaux sur le bassin versant du Meu				
Mission 1.6 - Participer aux Sdage et aux Sages	45 197,34 €			
Mission 1.7 - Instaurer et suivre les périmètres de protection captages	285 983,57 €	15 675,00 €	218 604,00 €	114 007,00 €
Mission 1.8 - Mettre en oeuvre une politique foncière sur les bassins versants		2 353,32 €	108 699,20 €	58 916,44 €
Mission 1.9 - Mettre en place des actions d'exemplarités et des projets innovants	69 243,46 €	84 390,00 €		
Mission 1.10 - Protéger les eaux sur le bassin versant de la Seiche	10 228,64 €	1 401,14 €		
<b>Mission 2 - Assurer la production et la distribution d'eau</b>	<b>868 079,33 €</b>	<b>495 024,28 €</b>	<b>4 443 848,06 €</b>	<b>388 184,73 €</b>
Mission 2.0 - Personnel et logistique	766 120,84 €	41 642,02 €	883 755,03 €	71 683,58 €
Mission 2.1 - Renforcer et améliorer les usines de production d'eau potable	195,18 €		376 241,35 €	115 862,00 €
Mission 2.2 - Assurer le suivi, la surveillance et l'entretien des barrages	53 091,51 €		10 433,00 €	
Mission 2.3 - Transporter l'eau par adductions du lieu de production au lieu de consommation	2 591,84 €		27 437,91 €	156 864,58 €
Mission 2.4 - Mettre en place et améliorer les ouvrages de stockage	1 874,79 €	60 761,21 €	88 402,92 €	222,40 €
Mission 2.5 - Pérenniser le patrimoine de distribution d'eau potable de la collectivité	10 394,62 €	32 772,51 €	2 692 631,17 €	352,17 €
Mission 2.6 - Accompagner le développement du territoire		194 288,54 €	357 176,68 €	
Mission 2.7 - Réaliser des actions en faveur des économies d'eau	33 810,55 €	165 560,00 €	7 770,00 €	43 200,00 €
<b>Mission 3 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation</b>	<b>428 112,04 €</b>	<b>1 247 725,55 €</b>	<b>385 779,78 €</b>	<b>31 291,56 €</b>
Mission 3.0 - Personnel et logistique	334 429,70 €	18 177,72 €	385 779,78 €	31 291,56 €
Mission 3.1 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation du service de production		571 152,16 €		
Mission 3.2 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation du service de distribution	93 682,34 €	578 349,06 €		
Mission 3.3 - Assister les collectivités pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie		80 046,61 €		
<b>Mission 4 - Permettre l'exercice d'une solidarité</b>	<b>3 543 842,52 €</b>	<b>3 465 465,03 €</b>	<b>31 932,55 €</b>	<b>2 590,13 €</b>
Mission 4.0 - Personnel et logistique	27 682,10 €	1 504,64 €	31 932,55 €	2 590,13 €
Mission 4.1 - Participer à la coopération internationale dans le domaine de l'eau	52 200,00 €			
Mission 4.2 - Mettre en oeuvre une tarification harmonisée, progressive et sociale de l'eau				
Mission 4.3 - Etre partie prenante du SMG 35 (surtaxe)	3 463 960,42 €	3 463 960,39 €		
Mission 4.4 - Participer à des actions de formation				
<b>Mission 5 - Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité</b>	<b>70 600,40 €</b>	<b>3 497,28 €</b>	<b>276 634,77 €</b>	<b>39 350,30 €</b>
Mission 5.0 - Personnel et logistique	64 342,18 €	3 497,28 €	74 221,61 €	6 020,30 €
Mission 5.1 - Améliorer la gestion des ressources par la modélisation du système production				
Mission 5.2 - Développer la production hydroélectrique	6 240,04 €		202 413,16 €	33 330,00 €
Mission 5.3 - Développer la production d'énergie solaire	18,18 €			
Mission 5.4 - Inciter au développement d'autres projets de production d'énergie durable				
<b>Mission 6 - Assurer la relation entre les usagers, les partenaires et la Collectivité</b>	<b>212 164,04 €</b>	<b>9 922,51 €</b>	<b>210 582,25 €</b>	<b>17 080,85 €</b>
Mission 6.0 - Personnel et logistique	182 552,23 €	9 922,51 €	210 582,25 €	17 080,85 €
Mission 6.1 - Communiquer vers les partenaires	5 512,51 €			
Mission 6.2 - Répondre aux interrogations des usagers et communiquer vers eux				
Mission 6.3 - Participer à des manifestations (CGLE...)	12 572,33 €			
Mission 6.4 - Echanger entre collectivités (FNCCR, AMF...)	6 800,00 €			
Mission 6.5 - Elaborer les rapports annuels	4 726,97 €			
Mission 6.6 - Faire participer les usagers (CCSPL)				
<b>Mission 7 - Permettre le financement de la Collectivité</b>	<b>2 705 899,85 €</b>	<b>10 846 021,18 €</b>	<b>3 341 398,62 €</b>	<b>6 258 362,25 €</b>
Mission 7.0 - Personnel et logistique	15 711,46 €	853,99 €	18 123,88 €	1 470,07 €
Mission 7.1 - Surtaxe de la Collectivité	2 753,38 €	8 486 650,00 €		
Mission 7.2 - Autres financements de la Collectivité (reports, emprunts, TVA)	883 005,73 €	2 081 933,10 €	3 046 690,73 €	4 452 462,90 €
Mission 7.3 - Opérations d'ordre	1 804 429,28 €	276 584,09 €	276 584,01 €	1 804 429,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 197 664,24 €</b>	<b>16 561 528,48 €</b>	<b>9 908 515,19 €</b>	<b>6 979 646,77 €</b>

## Répartition des dépenses 2016 par mission

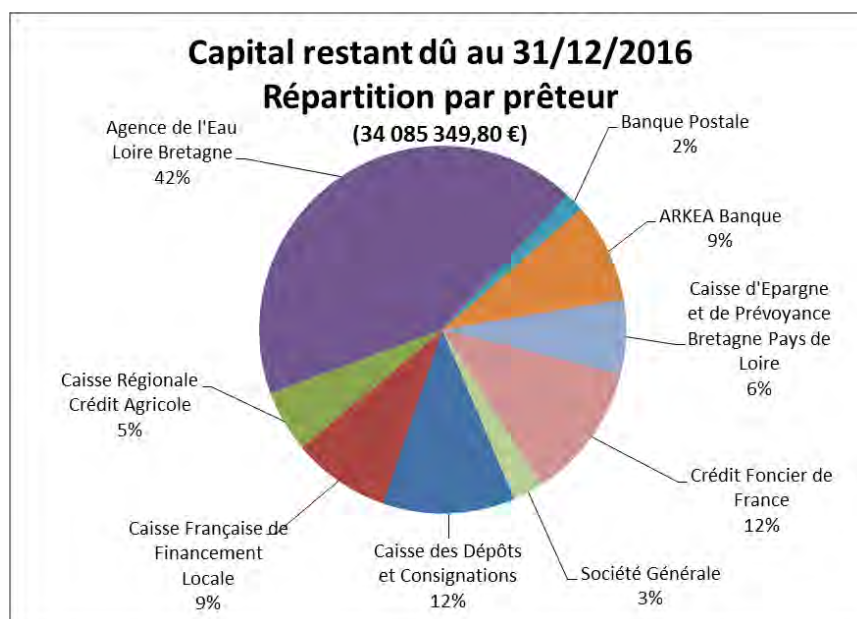


## VIII - 3 - Zoom sur la dette

Le montant total de capital d'emprunt restant à rembourser par la Collectivité au 31 décembre 2016 est de 34 millions d'euros. 73 % du capital d'emprunt restant dû, ont été contractés au titre des investissements de production réalisés dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau. À ce titre, ils seront remboursés à la Collectivité par le SMG 35 au rythme du paiement des annuités d'emprunts, intérêts compris. La dette de la Collectivité à rembourser par ses propres ressources n'est donc que de 9,2 millions d'euros, soit 27 % de la dette totale.

En 2016, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a obtenu de la banque ARKEA le réaménagement de deux de ses emprunts dont le taux était élevé et dont l'indemnité de remboursement anticipée n'annihilait pas tout l'avantage d'une renégociation. Le gain net résultant de ces 2 renégociations a été de 136 800 €. Ces deux emprunts ont été contractés au titre du schéma départemental d'alimentation en eau du SMG 35.

La dette de la Collectivité est bien répartie entre les différents organismes prêteurs et présente une diversité de type de taux correcte.



La durée d'extinction de la dette totale de la Collectivité (Indicateur de performance P153.2) est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Elle est de 3,8 ans.

Encours total de la dette 2016 = 34 085 349,80 €

Épargne brute 2016 (recettes réelles – dépenses réelles) = 16 284 944,47 – 7 393 234,96 = 8 891 709,51 €

### VIII – 4 – Subventions versées aux associations ou Collectivités

Hors l'aide liée à la coopération internationale (cf. chapitre VII), la Collectivité Eau du Bassin Rennais a attribué des subventions de fonctionnement à des associations ou à des collectivités menant des actions complémentaires à celles de la Collectivité en matière de protection de l'eau, ou d'action sociale pour les salariés de la Collectivité (CASDEC), pour un montant total de 117 597,51 €. Le tableau qui suit détaille les différentes subventions accordées.

Organisme	Objet de la subvention	Montant versé en 2016
AGROBIO 35	Projet EAU EN SAVEURS 2016	4 360,00 €
AGROBIO 35	Défi famille 3	4 000,00 €
AGROBIO 35	Défi famille 2	8 000,00 €
ASMR	Subvention de fonctionnement 2016	500,00 €
Association Eau & Rivières de Bretagne	Subvention de fonctionnement 2015	5 000,00 €
Association FR CIVAM	Projet EAU EN SAVEURS 2016	11 000,00 €
Association INITIATIVE BIO BRETAGNE	Projet EAU EN SAVEURS 2016	12 000,00 €
Association MCE	Projet EAU EN SAVEURS 2016	11 000,00 €
Association REEPF	Caravane main verte	4 324,50 €
Association REEPF	Sensibilisation scolaire sur le Bassin Versant Haut Couesnon	10 000,00 €
CASDEC	Subvention de fonctionnement 2016	5 944,10 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CAULNES	Participation pour le programme Breizh Bocage 1 Haute Rance	20 148,24 €
COMMUNE DE L'HERMITAGE	Fonds Ecodo 2016 - Récupération eaux pluviales	3 575,00 €
CCAS Rennes	Fonds Ecodo 2015 - Remplacement de la robinetterie de l'EHPAD Raymond Thomas	10 729,00 €
Université de Rennes 1	Ecodo 2013 Ville de Rennes - Schéma Directeur Energie Eau	7 016,67 €
<b>TOTAL</b>		<b>117 597,51 €</b>

Les subventions sont accordées suite à une demande de la structure concernée et dans le cadre d'une convention décrivant l'engagement réciproque des deux parties.

Un rapport de la structure est exigé en fin d'action ou en fin d'exercice budgétaire afin que la Collectivité soit en capacité de contrôler que les engagements ont bien été respectés.



## VIII – 5 – Programme pluriannuel d'investissement

En décembre 2015, parallèlement à son débat d'orientations budgétaires et au vote de ses surtaxes, le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'est vu présenter le programme pluriannuel d'investissement 2016-2020.

Le programme présente un montant prévisionnel de dépenses de 68 millions d'euros sur 5 ans.

Les principales opérations de travaux de ce programme pluriannuel sont les suivantes :

Pour la protection de ressources en eau (cf. chapitre III-2) :

- L'acquisition de terrains sur les périmètres de protection des captages ;
- Les travaux et indemnités dans le cadre de la mise en œuvre des périmètres de protection de Pavais-Fénicat-Marionnais et des Bougrières.

Pour la production d'eau potable (cf. chapitre IV-7) :

- La restructuration des usines de Villejean à Rennes et de Rophémel (Plouasne) ;
- La réhabilitation des 9 réservoirs ;
- La réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Rophémel ;
- Le renouvellement de la conduite entre l'usine de Lillion et Mordelles ;

Pour la distribution d'eau potable (cf. chapitre V-8) :

- Le renouvellement de 50 km de réseau de distribution par an ;
- La réalisation de travaux dans le cadre du programme d'économies d'eau dans le but de réduire les pertes en eau du réseau.

	TOTAL PPI 2016-2020	Répartition prévisionnelle par année				
		2016	2017	2018	2019	2020
Travaux sur les usines	16 391 709,00 €	4 404 996,80 €	5 708 275,00 €	4 262 838,00 €	1 629 333,00 €	443 333,00 €
Travaux d'adductions	5 558 063,00 €	753 563,00 €	1 913 000,00 €	1 705 900,00 €	548 600,00 €	637 000,00 €
Travaux sur les réservoirs	1 972 867,00 €	273 160,00 €	424 700,00 €	876 367,00 €	396 640,00 €	2 000,00 €
Travaux sur les barrages	4 244 545,00 €	2 614 203,00 €	2 126 215,00 €	- €	- €	- €
Divers travaux de production	131 500,00 €	81 500,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €
Renouvellement et extension du réseau de distribution	35 392 725,01 €	6 946 725,01 €	7 259 000,00 €	7 139 000,00 €	7 039 000,00 €	7 039 000,00 €
Aquisitions de terrains sur les périmètres de protection	442 000,00 €	135 400,00 €	77 500,00 €	77 500,00 €	77 500,00 €	77 500,00 €
Mise en œuvre des nouveaux périmètres de protection	935 500,00 €	843 136,40 €	130 000,00 €	- €	- €	- €
Travaux d'aménagement sur les périmètres de protection	358 000,00 €	273 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Moyens de l'administration	2 809 000,00 €	2 570 000,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €	71 000,00 €	56 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>68 235 909,01 €</b>	<b>18 895 684,21 €</b>	<b>17 769 690,00 €</b>	<b>14 137 605,00 €</b>	<b>9 782 073,00 €</b>	<b>8 274 833,00 €</b>

Le montant des subventions attendues pour la réalisation de ce programme pour la période 2016-2020 s'élève à environ 9 000 000 d'euros.